

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité
Réforme du bac

Dossier
**Enseignement
technologique et
professionnel**

Portrait
Emmanuel Khérad

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2012.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



34 Fenêtre sur Les 70 ans de la décentralisation théâtrale

6

Portrait
Emmanuel Khérad



Édito

Quand le budget dicte sa loi

« Sortons de l'entrée par les moyens quand on parle d'éducation, travaillons le qualitatif plutôt que le quantitatif. » Telle est, peu ou prou, la teneur des propos du ministre de l'Éducation nationale pour tenter de justifier *a priori* les réductions budgétaires. Le couperet est désormais tombé : les postes mis aux concours du second degré viennent d'être publiés et se traduisent par une baisse de 20 %.

Les diminutions ne touchent pas seulement les disciplines dans lesquelles des difficultés de recrutement existaient. C'est globalement le second degré qui est touché alors que la démographie, elle, est en hausse. Cela préfigure de nouvelles suppressions d'emplois lors des budgets suivants, traduction de la quote-part de l'Éducation nationale à la réduction du nombre de fonctionnaires. Cette politique va à rebours du combat mené par le SNES-FSU ayant débouché sur un plan de programmation et un début de revalorisation des carrières, toutes mesures de nature à enrayer la crise du recrutement. Le signal ainsi donné aux étudiants par cette diminution est désastreux. Il fait plus que jeter le doute sur les intentions affichées de résorption des inégalités, d'activités culturelles pour tous, d'éducation aux médias et à l'information, et laisse soupçonner des arrières-pensées de recherche d'économies à l'occasion de la réforme du lycée. Finissons quand même par une bonne nouvelle, celle du succès

des listes
SNES-FSU,
SNUipp-FSU
aux élections
des Psy-ÉN.

Frédérique Rolet
secrétaire générale



21

Dossier
Enseignement technologique
et professionnel : espace de
réussite ou voie de relégation ?

SOMMAIRE

30 jours

Portrait

• Emmanuel Khérad

Actualité

- Concours
- Jour de carence
- Grève à l'AEFE
- Recteurs et Régions
- Services publics attaqués

Spécial réforme du bac

Rattrapage

• La CSG

Dans la classe

• Les revues pédagogiques

Changer d'ère

• La vidéosurveillance
dans les établissements

Éco/social

- La flat tax
- La mobilité sociale
- Faire de l'économie

Dossier

• Enseignement technologique
et professionnel : espace de réussite
ou voie de relégation ?

4

Métier

- L'enseignement des sciences
- Évaluation en collège

28

6

Catégories

- Retraités
- Fin du mouvement inter
- Classe exceptionnelle
- Résultat des élections Psy-ÉN

30

8

Sur le terrain

- La médicalisation de la difficulté scolaire

32

10

Fenêtre sur

- Les 70 ans de la décentralisation théâtrale

34

15

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Le temps de lire, d'entendre et de voir

36

16

Entretien

- Réjane Sénac

42

17

International

- COP23 à Bonn
- Entretien avec Souleymane Diallo,
secrétaire général du SELS (Sénégal)
- Manuela Mendonça, secrétaire nationale
de la FENPROF (Portugal)

44

18

Droits et libertés

- Usage du cannabis
- Liberté de la presse et justice sociale

46

21



© Jeanne Menjoulet / Flickr

Enfin entendues

L'expression est sur toutes les lèvres depuis plus d'un mois : « la parole s'est libérée ». C'est ainsi qu'il est convenu d'évoquer le vaste mouvement de dénonciation des actes de harcèlement, né suite aux révélations sur les agissements du producteur Harvey Weinstein. Les hashtags #BalanceTonPorc et #MeToo ont permis à des milliers de femmes – célèbres comme anonymes – de rappeler une vérité dérangeante : les violences sexuelles et sexistes gangrèment en profondeur nos sociétés que l'on a coutume de présenter comme si tolérantes et policées. Cette mobilisation des femmes d'une ampleur inégalée donne l'impression trompeuse que c'est la parole des victimes qui s'est libérée. En réalité, leurs voix ne s'étaient jamais tues. C'est l'attention des opinions publiques qui s'était dissipée. Pour beaucoup – même dans nos rangs –, ce que les femmes avaient arraché lors des grands combats des années 1970-1980, elles l'avaient gagné à jamais. Combiné à la perte d'influence des organisations féministes, ce sentiment avait suscité une démobilitation telle que des actes sexistes unanimement réprouvés jusque-là ont fini par être tolérés. Recouvert du voile pudique de la « grivoiserie », le harcèlement était devenu presque banal. Ses victimes étaient face à des murs. Depuis quelques semaines, tout semble changé. Le cri des femmes, lézardant les murs de l'indifférence et de l'incrédulité, est maintenant entendu. Répercuté en d'innombrables échos, il suscite prise de conscience et pression sociale. Les harceleurs se terrent et les pulsions, considérées hier comme « naturelles » et « irrésistibles », sont refrénées. Gageons que ce n'est qu'un début.

5 nov. **Jusqu'à quand ?** Un homme ouvre le feu sur des fidèles de la communauté de Sutherland Springs, près de San Antonio (Texas).

8 nov. **Offshore.** Les Paradise papers révèlent que 20 milliards d'euros échappent à l'impôt en France tous les ans.

12 nov. **Amen(e) !** Stéphane Bern propose de faire payer l'entrée de la cathédrale de Paris.

13 nov. **Help !** Quinze mille scientifiques appellent à tout mettre en œuvre pour « freiner la destruction de l'environnement ».

14 nov. **Cochonneries.** Selon Guillaume Coudray, le risque de cancer colorectal est accru de 18 % pour une consommation de seulement 50 grammes de charcuterie par jour.

14 nov. **Grande dame**
Décès de Françoise Héritier.

15 nov. **Sucré-salé.** 3,3 millions de personnes sont aujourd'hui sous insuline. Le coût s'élèverait à 8 milliards d'euros pour l'Assurance-maladie.

18 nov. **Commode.** La Cour suprême cambodgienne interdit la principale formation d'opposition du royaume.

20 nov. **Toujours plus loin**
Nouvelle baisse envisagée des cotisations sociales patronales pour les salaires supérieurs à 2 500 euros.

21 nov. **Nein !** Les libéraux du FDP mettent fin aux pourparlers engagés depuis plus d'un mois avec les Verts et la CDU-CSU de Merkel en vue de former une coalition.

22 nov. **Yes ?** Paris pourrait bénéficier d'une relocalisation des banques suite au Brexit.

26 nov. **Big brother.** Dans plus de 300 applications mobiles, des chercheurs ont détecté 44 « mouchards » différents. Le but ? Récupérer toujours plus de données personnelles.

27 nov. **Prédateurs.** Des dizaines d'anciennes adhérentes de l'UNEF dénoncent les violences sexuelles qu'ont imposées des dirigeants du syndicat étudiant.

28 nov. **Lobbys**
L'Europe a réautorisé le glyphosate pour cinq ans.

29 nov. **Crise des missiles, saison 2 ?**
En tirant un missile à 4 500 km d'altitude, Pyongyang affirme pouvoir frapper le territoire américain.

30 nov. **Racket**
Le nombre de médecins pratiquant des dépassements d'honoraires ne cesse d'augmenter.

BILLET D'HUMEUR

Belle alchimie

Monsanto exulte et Bayer, en cours d'acquisition du semencier, est rassuré. Le glyphosate a obtenu une nouvelle autorisation européenne pour cinq ans. Le ministre allemand de l'Agriculture pourra se prévaloir de ce vote dans sa Bavière agricole. Il sème le trouble à Berlin en désobéissant à une chancelière gênée dans ses négociations de coalition avec le SPD. En France, la décision mi-chèvre mi-chou de la réduire à trois ans ne satisfait personne. La FNSEA et les agriculteurs sont vent debout au nom d'une concurrence déloyale et le ministre de l'écologie « un peu triste ». Les consommateurs, eux, se retrouvent les dindons de la farce ! Ni le sondage qui montrait que 80 % des personnes interrogées en Europe voulaient son interdiction, ni la pétition de plus de 1,3 million de personnes, ni l'avis du Parlement européen n'ont permis d'aboutir à une interdiction bien légitime. Les agriculteurs continueront à utiliser un produit considéré comme cancérigène. ■

Thierry Ananou

VOTRE VOCATION MÉRITE NOTRE PROTECTION

**MUTUELLE
RÉFÉRENCÉE
PAR
LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION

**ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, CPE, DOCUMENTALISTES, COPS,
PROFESSEURS DES BTS, PROFESSEURS DES CPGE**

Profitez de toute l'expertise d'Intérieure et de ses partenaires avec des solutions adaptées à votre profession.



Distribuée par la Mage
MAGE
mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus



réinventons / notre métier

> Retrouvez-nous sur ite.re/educnat

LES JOURNALISTES RADIO ne sont pas forcément les plus connus du grand public, surtout quand ils relèvent le défi d'animer une émission culturelle. La réputation d'Emmanuel Khérad s'est forgée de longue date à France Inter : la qualité de ses émissions, le bouche à oreille, l'attrait dès la première écoute forcent les auditeurs à y revenir. C'est ainsi qu'il anime, durant dix étés, *Escale estivale*, un magazine d'actualité culturelle : dans la programmation de l'été, c'est une touche de légèreté, de diversité, d'éclectisme qui permet à chacun de trouver son échappée culturelle, et qui annonce l'émission phare qu'il produit désormais : *La librairie francophone*, l'émission culturelle la plus écoutée à la radio, rassemble 3 millions d'auditeurs dans le monde.

L'homme qui valait 3 millions

La librairie francophone est une émission au concept unique à la radio : coproduite par quatre radios publiques francophones, en France, en Suisse, en Belgique et au Canada, elle est diffusée à grande échelle dans toute la francophonie, et remporte une audience très large. C'est une émission culturelle sur les livres, et non une émission littéraire. E. Khérad attache beaucoup d'importance à cet intitulé : pour lui, il s'agit avant tout de s'adresser à tous les publics, sans élitisme d'aucune sorte, de permettre à chacun d'avoir accès à la culture grâce à son émission : « je voulais une émission culturelle à travers les livres, avec une tendance littéraire. Une émission culturelle qui rende compte de tout ce qu'on peut trouver dans une librairie, et qui donne envie d'aller aux livres. C'est une émission grand public. On veut faire populaire et intelligent ».⁽¹⁾ La Librairie francophone est une émission singulière :

l'animateur rassemble sur le plateau des auteurs et des artistes ; tout au long de l'émission, des libraires-chroniqueurs des quatre radios interviennent en duplex et échangent avis et critiques sur les livres de la programmation, aussi diverse que possible : il est question de cuisine, d'essais, de BD, de poésie, de littérature, de voyage... tout ce que le monde des livres peut nous offrir, avec la volonté d'axer les discussions sur les thématiques sociétales et sociologiques. E. Khérad s'attache à écouter les auteurs : « l'entretien est centré sur la thématique beaucoup plus que sur le style ou l'écriture. Je veux qu'on s'intéresse à l'humain qui est dans chaque auteur, à ses positions, ses engagements, sa vision du monde ». Dans l'émission, la parole des femmes est privilégiée car E. Khérad « insiste beaucoup sur la parité : il existe de nombreuses femmes auteures, mais malheureusement, on interroge plus facilement les hommes ».

E. Khérad cherche « à établir des passerelles, faire des liens entre les auteurs et les artistes » : c'est ainsi qu'il permet à ses auditeurs d'assister à de grands moments de radio, comme ce 11 novembre, un exemple parmi d'autres,



© Radio France / Christophe Abramowitz

« Changer d'univers, mettre en place un relief, faire voyager, croiser les cultures, en abordant tous les genres »

lorsque MC Solaar lit un extrait du roman d'Olivier Guez⁽²⁾, sur fond musical de Wagner. Un moment d'exception...

L'évidence d'un parcours culturel et humaniste

La direction de France Inter a sollicité E. Khérad pour prendre en charge cette émission à la dimension internationale, coproduite par quatre radios : il faut dire qu'il avait déjà initié une démarche semblable, bien que locale, à Marseille. Et cette première émission de radio, diffusée conjointement par toutes les radios de la région PACA, était à l'époque une première en France...

E. Khérad est né à Nice : fils d'enseignants, bon élève et voué à des études plutôt scientifiques, il fait cependant très jeune l'expérience de la radio, une expérience qui le détournera de ce parcours. Il raconte avec simplicité les

rencontres qui ont tracé sa voie jusqu'au journalisme : « J'étais jeune, élève au collège, et j'avais un ami très malade : j'ai fait passer un appel à don de moelle osseuse pour le sauver de la leucémie, et cet appel a circulé sur toutes les radios locales ; l'appel a même pris une dimension nationale, car des médias, émus par l'affaire, sont venus de Paris. L'Éducation nationale (le proviseur, l'infirmière...) s'est beaucoup impliquée pour gérer avec moi cette situation un peu improbable. Un des animateurs d'une radio locale m'a embauché pour animer avec lui une émission. C'est comme ça que ça a commencé ». C'est donc dans des conditions très particulières qu'il prend contact avec les médias, mais il y prend goût. Ensuite, au lycée, il s'engage dans un club santé et, à la fac, il crée la fondation nationale des étudiants contre le Sida et milite pour obtenir le préservatif à un franc. Cette initiative est elle aussi relayée par les médias. Son parcours scolaire se poursuit, il fait une première année en DUT d'ingénieur... Parallèlement, il crée une émission qu'il produira et présentera pendant douze ans – « Quartiers Livres » –, diffusée à la télévision sur la chaîne LCM et sur

toutes les radios locales de la région marseillaise (dix radios). Il se rend à l'évidence, décide finalement de passer le concours de l'école de journalisme de Marseille. C'est cette voie qu'il choisit : il concentre son étude au départ à la ville de Marseille, sa vie des quartiers, son tissu social et associatif ; spécialiste des thématiques urbaines, il animera quelque temps « Cultures urbaines » sur France Culture.

Rayonnement international

Comment une émission avec un spectre aussi large, et des collaborateurs à l'autre bout du monde peut-elle se préparer collectivement ? C'est le défi qu'E. Khérad relève chaque semaine : vingt personnes travaillent sur l'émission, tiennent des réunions de programmation, préparent les interventions. « On veille à alterner les thématiques, comme les maisons d'édition ; on essaie de changer d'univers,

de mettre en place un relief, de faire voyager, et de croiser les cultures, en abordant tous les genres, de la cuisine à la philosophie. » E. Khérad consacre tout son temps à *La librairie francophone* et reconnaît qu'il s'agit là d'un très gros travail : « je mets un point d'honneur à lire tous les livres dont on parle, j'y tiens beaucoup. Au moins un de mes collaborateurs les lit aussi, on s'échange des fiches pour avoir une vision équilibrée de l'ouvrage, par respect pour l'auteur. J'écris toute l'émission à l'avance, même si évidemment, je laisse place à la spontanéité au cours de l'enregistrement. Mais cela m'angoisse beaucoup : j'ai toujours peur de ne pas réussir l'émission, je veux dire par là, ne pas faire l'émission que je veux, par respect pour l'auditeur ». Les auditeurs le lui rendent bien, il reçoit de nombreux témoignages de gratitude sur les réseaux sociaux, il y est très sensible, et répond à tous. Il aime les livres, il témoigne le plus souvent une grande admiration, non feinte, aux auteurs qu'il reçoit ; néanmoins, il ne s'in-

« La francophonie est le premier rempart contre les fondamentalistes »

terdit pas la critique, anime l'émission avec une liberté de ton et un humour qui en font toute la saveur. Tous les libraires livrent un avis, une critique, et chaque radio propose tour à tour un focus sur un ouvrage belge, puis canadien, etc. Ce concept permet de couvrir largement la création et la culture francophone. Au reproche que l'on peut faire à E. Khérad de tenir une émission francophone limitée à des pays européens et nord-américains, il s'inscrit en faux : « bien au contraire, l'émission est la plus écoutée dans les territoires d'Outre-mer, tout le monde la connaît. La francophonie a une résonance particulière là-bas, Césaire, Senghor, nous sommes tous créoles, c'est-à-dire composés d'une multitude de cultures. Je donne l'heure à la fin de *La librairie francophone* dans un pays d'Outre-mer et il y a un Bonus créole à la fin de chaque émission rediffusée sur place, c'est très important pour moi ». Il insiste aussi sur l'importance et le sens de la francophonie en Afrique : une fois par mois, un libraire africain intervient à la place du libraire français sur le plateau, RFI

coproduit et diffuse l'émission l'été, des émissions spéciales ont été réalisées, notamment au Caire ou au Congo : ce rayonnement d'une culture métisse lui tient à cœur.

La culture comme rempart

Le parcours d'E. Khérad et son engagement dans cette ouverture à de larges formes de culture tiennent à ses profondes convictions : « la francophonie est le premier rempart contre les fondamentalistes ; la culture, l'éducation sont des remparts contre l'extrémisme et l'obscurantisme ». Il évoque le sort de Cabu, son ami, qui aimait beaucoup l'émission et qui lui manque ; il parle de ces auteurs du Maghreb qui prennent un vrai risque en participant à l'émission, et affirme que ce n'est pas normal. « Je reçois des menaces, régulièrement, sur les réseaux sociaux, par des groupes djihadistes. C'est inacceptable. Quand j'interviens à Nice, ma ville, pour rendre hommage aux victimes de l'attentat, je suis entouré de policiers : être obligé d'être protégé, ce n'est pas acceptable non plus. » E. Khérad est inquiet du recul d'un certain nombre de libertés, notamment la liberté d'expression, car c'est une liberté inaliénable. Il participe avec d'autres journalistes de France Inter à l'émission *Interclass*, une émission conçue comme un travail d'éducation aux médias, animée par des professionnels du journalisme qui initient des élèves de Saint-Denis. « Nous avons des débats avec les jeunes lycéens qui disent, au sujet de l'attaque contre Charlie Hebdo, "ils ont eu ce qu'ils méritaient". Au passage, à chaque fois, j'ai constaté le travail remarquable des enseignants qui interviennent pour recadrer les



© Sasun Bughajyan / Fotolia.com

REPÈRES

- **2005** *La librairie francophone* : trois millions d'auditeurs à travers le monde. Le concept et la multidiffusion de ce programme est une première dans l'histoire de la radio en France ; c'est l'émission culturelle de radio qui remporte la plus forte audience.
- **2017** *La librairie francophone estivale* : RFI, pour l'été, rejoint la coproduction de l'émission auprès des quatre pays habituels. L'émission comporte une séquence « Club Francophone » qui donne le rôle de rédacteur en chef à une personnalité fidèle de l'émission, et une autre, « Escale Francophone », qui sort l'émission du cadre de ses studios et permet à l'auditeur de voyager.

débats, d'où l'importance de l'éducation. Mais si l'on va plus loin, les élèves n'acceptent pas davantage une caricature de Jésus, ou encore de Macron. Ils refusent toute caricature. Pour eux, on ne peut pas tout dire. Or, moi je défends la liberté d'expression, de création, je suis inquiet d'une jeunesse qui se censure avant même qu'on la censure. C'est notre rôle à tous, celui des médias et celui de l'Éducation nationale, de défendre la liberté de la presse pour éduquer la jeunesse. »

E. Khérad va poursuivre l'émission, il va même étendre sa diffusion de différentes manières : il prépare une version télé mensuelle, il envisage aussi de publier un recueil des grands entretiens de *La librairie*. Il se doit de continuer, pour répondre à l'attente des auditeurs. Il reconnaît également travailler dans des conditions formidables : il possède une liberté totale sur la programmation et la réalisation de son émission, alors que les enjeux sont importants compte tenu de l'audience. E. Khérad poursuit donc cet engagement : faire le pari de la diversité culturelle, de l'ouverture sur le monde, déjouer l'intolérance et défendre les libertés. Engagement humaniste, et à forte portée politique. ■

- (1) Toutes les citations sont d'Emmanuel Khérad.
(2) *La disparition de Josef Mengele*, Édition Grasset, prix Renaudot 2017.

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

LA LIBRAIRIE FRANCOPHONE

Tous les samedis, de 15 à 16 heures sur France Inter (rediffusion à 1 heure du matin)

► **Le concept** : l'émission est coproduite par quatre radios publiques francophones, Radio Canada, RTBF (radio belge), RTS (Radio Télévision Suisse) et France Inter. Elle est financée à parts égales par chacune de ces radios, diffusée dans ces différents pays, mais aussi à travers le monde francophone, en Outre-mer, en Afrique aussi. RFI et TV5 monde en assurent la rediffusion.

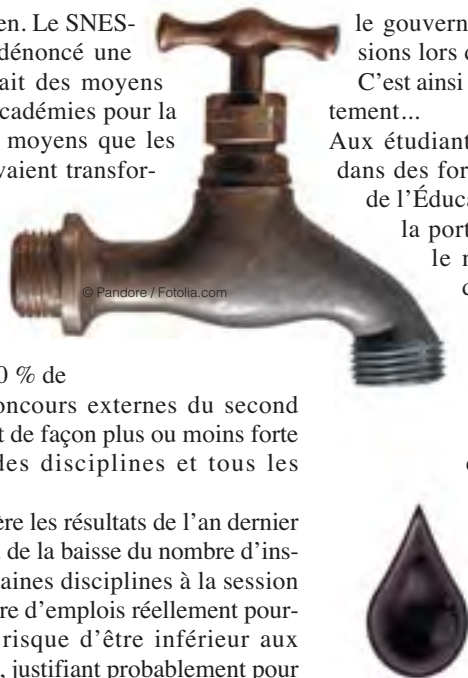
Emmanuel Khérad dirige l'émission : il la prépare avec ses collaborateurs de France Inter et des radios partenaires. C'est également lui qui l'anime, il fait intervenir des libraires français, belges, canadiens et suisses qui participent chaque semaine à l'émission et commentent des livres parus dans chacun des pays. Il reçoit également des invités sur le plateau auxquels il consacre un grand entretien.

► **La diversité** : l'émission est avant tout culturelle, et permet d'aborder tous les thèmes que l'on peut trouver dans les livres, en croisant les genres et les cultures à travers la francophonie. Le parti pris de l'ouverture culturelle donne lieu à des sujets très divers. Les auditeurs ont ainsi pu écouter la présentation d'un livre de cuisine italienne (émission du 4 novembre) et évoquer le foot en Belgique au cours de la même émission ; ou encore entendre Anne Goscigny présenter son dernier livre, avec beaucoup d'émotion (émission du 21 octobre), et évoquer aussi la carrière de son père et l'évolution de la BD Astérix au fil du temps, au moment de la sortie du dernier opus. Le 18 novembre, l'émission s'est déroulée au Canada, à l'occasion du 40^e salon du livre de Montréal.

BAISSE DRASTIQUE DE POSTES AUX CONCOURS 2018

Le signal avait été donné par le projet de loi de finances 2018 qui supprimait 2 600 emplois de stagiaires au motif fallacieux que tous les postes ne trouvant pas preneurs, cela serait indolore.

Il n'en est rien. Le SNES-FSU avait dénoncé une baisse de fait des moyens dévolus aux académies pour la rentrée 2018, moyens que les Recteurs pouvaient transformer pour rémunérer des personnels. Le verdict est tombé au J.O. du 29/11 : - 20 % de postes aux concours externes du second degré touchant de façon plus ou moins forte l'ensemble des disciplines et tous les concours. Si l'on considère les résultats de l'an dernier et compte tenu de la baisse du nombre d'inscrits dans certaines disciplines à la session 2018, le nombre d'emplois réellement pourvus en 2018 risque d'être inférieur aux postes ouverts, justifiant probablement pour



le gouvernement de nouvelles suppressions lors des budgets suivants... C'est ainsi qu'on nourrit la crise de recrutement... Aux étudiants ayant choisi de s'investir dans des formations menant aux métiers de l'Éducation, le gouvernement ferme la porte. Cela dans une période où le nombre d'élèves du second degré augmente du fait de la démographie et que les classes sont surchargées dans beaucoup d'établissements. Quant aux concours internes et réservés, le nombre de postes est maintenu, légèrement augmenté pour les derniers, mais le volume reste nettement insuffisant au regard des besoins en titularisation. ■

Frédérique Rolet

QUELQUES EXEMPLES :

- CAPES Anglais : -20,2 % (-241 postes)
- CAPES Arts plastiques : -37,5 % (-75 postes)
- CAPES Documentation : -28,6 % (-62 postes)
- CAPES Histoire-Géographie : -20,6 % (-240 postes)
- CAPES Lettres modernes : -19,2 % (-248 postes)
- CAPES Mathématiques : -17,8 % (-257 postes)
- Agrégation d'Anglais : -18,7 % (-38 postes)
- Agrégation d'Espagnol : -19,4 % (-14 postes)
- Agrégation de Lettres modernes : -19 % (-28 postes)
- Agrégation de Mathématiques : -16,6 % (-76 postes)

MALADE, MOINS PAYÉ : DOUBLE PEINE

À partir du 1^{er} janvier prochain, tout fonctionnaire perdra une journée de salaire à chaque arrêt maladie. Supprimé sous le précédent quinquennat, l'actuel gouvernement a décidé de le rétablir. Les députés viennent donc de voter le retour du jour de carence.

Le gouvernement et le président de la République savent pourtant que cette mesure est inefficace et injuste. En effet, une étude de l'INSEE publiée au

mois de novembre et portant spécifiquement sur les conséquences du jour de carence dans la Fonction publique en 2012 et 2013, confirme, comme toutes les enquêtes précédentes, que le ou les jours de carence n'ont pas d'effets significatifs sur le nombre d'absences pour raison de santé.

rétablissement complet avant de reprendre le travail pour éviter une rechute qui déboucherait sur une nouvelle pénalité financière.

Un congé pour un autre...

On apprend aussi grâce à cette étude de l'INSEE que la proportion de salariés absents pour raison de santé est plus élevée dans le privé que dans le public, ce que ne montrent pas clairement les statistiques sur les arrêts maladie. En effet, les salariés du privé, qui sont encore environ 25 % à subir les jours de carence, utilisent plus fréquemment leurs droits en RTT pour éviter une perte de revenus.

Cela va peut-être surprendre celles et ceux qui nous gouvernent et qui souhaitent faire 270 millions d'euros d'économies sur le dos des agents, mais la menace d'une perte de revenu n'empêche pas de tomber malade. En revanche, cela va accroître le nombre de personnes travaillant malgré une santé défaillante. ■

Hervé Moreau

Un bien pour un mal...

Ainsi, lorsqu'il a été appliqué dans la Fonction publique, les arrêts de très courte durée ont certes diminué, mais parallèlement les arrêts d'une semaine à trois mois ont augmenté significativement. Le phénomène s'est inversé lorsque le jour de carence a été supprimé en 2014. Il y a plusieurs explications à ce phénomène : pour éviter une pénalité financière, certains continuent de travailler alors que leur état de santé est dégradé, ce qui peut engendrer des pathologies par la suite plus longues à soigner ; dans d'autres circonstances, des agents en arrêt peuvent avoir tendance à attendre plus longtemps un



L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER EN GRÈVE

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) scolarise dans 137 pays les enfants des familles françaises établies hors de France.

Vecteur essentiel du rayonnement de la France à l'étranger, elle participe également à la formation d'une partie de la jeunesse des pays d'accueil, tout comme elle assume son rôle d'outil de développement de la francophonie.

Le SNES et les syndicats de la FSU dénoncent depuis des années les baisses des subventions de l'État malgré la croissance continue du nombre d'élèves. Coup supplémentaire porté à l'établissement public au mois de juillet, le gouvernement a annulé 33 millions d'euros de crédits sur le budget 2017 en cours. Cette baisse inédite de près de 10 % de son budget contraint l'AEFE à programmer la suppression de plus de 500 postes d'enseignants titulaires (8 % des effectifs actuels) sur les trois ans à venir, l'arrêt des subventions aux établissements (hors sécurité et engagements pluriannuels) et l'augmentation de leur participation financière prélevée sur leurs frais de scolarité.

Fait inédit, une déclaration commune a été lue lors du CA de l'Agence qui se prononçait sur le vote du budget. Le même jour, 27 novembre, le SNES et les syndicats de la FSU appelaient à la grève dans l'ensemble du réseau AEFE. La grève, doublée d'opérations « école morte » de certaines associations de parents d'élèves, a été très massivement suivie.

Revendications

Les réponses sont évidemment politiques : le SNES-FSU exige d'autres choix budgétaires, qui donnent à l'établissement public les moyens nécessaires pour accomplir ses missions. Nous refusons toute refonte du système de l'AEFE qui conduirait à une



privatisation accrue de l'enseignement français à l'étranger, des déconventionnements d'établissements, la multiplication de formules éducatives au rabais, ou la remise en cause de la situation administrative des personnels détachés, ainsi que la précarisation de l'ensemble des personnels.

Comme l'ont montré la mobilisation massive du 27 novembre et les actions syndicales dans l'ensemble du réseau, les personnels, dans la lutte avec le SNES et les syndicats de la FSU, ne lâcheront rien. ■

Patrick Soldat

RECTEURS : L'EFFET PAPILLON

Certains partisans d'une réforme radicale de l'Éducation nationale voient dans le décret 2017-1543 le moyen de transformer durablement le paysage scolaire.

Ce décret paru le 6 novembre permet à un recteur d'administrer d'autres académies que la sienne à l'intérieur de la Région académique, en particulier d'asseoir juridiquement l'expérimentation normande d'un recteur pour deux académies : le 22 novembre, Denis Rolland, recteur de Caen, est devenu ainsi administrateur de l'académie de Rouen.

Régionalisation

Si les deux académies normandes sont le terrain de la première expérimentation, le décret peut s'appliquer partout sur le territoire national. Rappelons que, depuis la fusion des Régions, de fortes pressions se sont exercées pour faire coïncider les académies avec les nouvelles Régions et que le SNES, avec la FSU, avait réussi à les contenir. Ce décret ouvre à nouveau la boîte de Pandore et semble avoir une visée déregulatrice plus large.

Ainsi, dans une interview à AEF, un ancien recteur, Gérard Chaix, dresse la liste des pistes de réflexion ouvertes par ce changement réglementaire « susceptibles de trans-

former fondamentalement notre système de formation ».

D'abord, il propose de repenser le rôle des collectivités territoriales. Ensuite, ce décret permettrait de « réfléchir sur la gouvernance », et notamment l'articulation entre l'échelon local et l'échelon national, afin « d'améliorer l'efficacité pédagogique ».

Recrutés à l'échelle locale

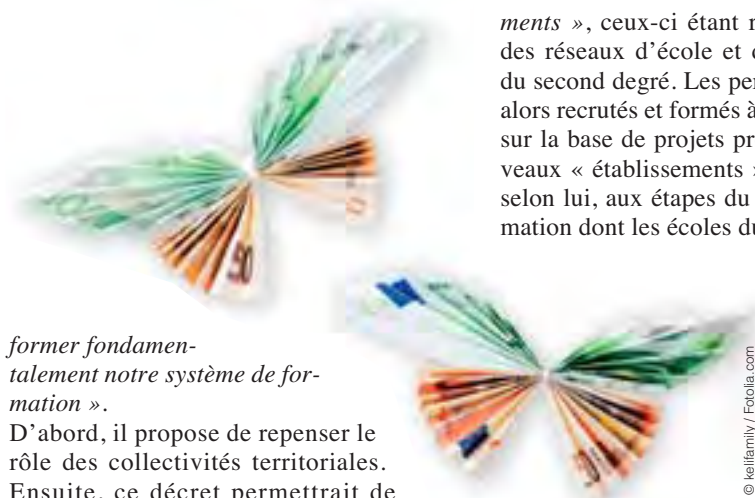
Enfin, en lien avec la question de la gouvernance, Gérard Chaix propose de « reposer la question de l'autonomie des établisse-

ments », ceux-ci étant redéfinis comme des réseaux d'école et d'établissements du second degré. Les personnels seraient alors recrutés et formés à l'échelle locale, sur la base de projets propres à ces nouveaux « établissements » correspondant, selon lui, aux étapes du parcours de formation dont les écoles du socle.

Face à ces propositions, le SNES-FSU rappelle son attachement au caractère national de l'éducation, tant pour le

recrutement des personnels que pour la définition des horaires et des programmes. Aucune régionalisation ne doit donc être envisagée. Le SNES-FSU sera très attentif à l'évolution de cette expérimentation, et à ce que veulent en faire les thuriféraires de la régionalisation de l'éducation. ■

Marc Hennetier



© veillfamily / Fotolia.com

PLAN ÉTUDIANTS LA BOMBE À FRAGMENTATION

Le projet de loi sur l'entrée à l'Université, rejeté par la FSU et la majorité des membres du Conseil supérieur de l'éducation, ne vise ni plus ni moins qu'à remettre en cause le statut du bac comme premier grade universitaire ouvrant l'accès à l'Université et à instaurer une sélection qui ne dit pas son nom.



Les lycéens auront à formuler dix vœux non classés entre la fin janvier et la mi-mars sur une nouvelle plate-forme inconnue à ce jour (voir encadré ci-dessous). Les professeurs devront renseigner des fiches *Avenir* afin que le chef d'établissement, après avis du conseil de classe du second trimestre, se prononce sur chacun des vœux.

L'ensemble doit être obligatoirement transmis aux établissements d'enseignement supérieur concernés. Derrière le prétexte de l'orientation améliorée des élèves de Terminale, on accentue les inégalités en donnant à certaines universités davantage de possibilités de choisir leurs étudiants, tandis que d'autres candidats seront sur listes d'attente et susceptibles d'être affectés loin de chez eux ou dans une formation non demandée.

Les « attendus », clés de la sélection ?

Chaque licence universitaire doit formaliser ses « attendus » pour la fin du mois de décembre. Il s'agit en fait de fixer les règles d'un classement entre tous les candidats et d'anticiper l'éventuel contingentement faute de place. Selon les formations, cela prendra la forme de tests de positionnement ou de validation de MOOC (en PACES par exemple) en amont de l'inscription. En règle générale, ce seront les bulletins de Première et des deux premiers trimestres de Terminale

qui seront pris en compte, l'ensemble des dossiers étant traité localement par des algorithmes selon des paramètres propres à chaque formation.

Nouvelles missions pour les professeurs principaux

L'institution entend faire peser sur les professeurs du second degré la responsabilité d'un jugement prédictif sur la réussite ou l'échec de leurs élèves. Comment peut-on croire que les enseignants pourront les informer correctement, compte tenu de la diversité des quelque 12 000 formations qui leur sont ouvertes ? La maquette des « fiches de dialogue » proposées sur Eduscol et le vademecum du Plan étudiants témoignent du

rôle particulier que le ministère veut faire jouer aux professeurs principaux, désormais en binôme sur la classe de Terminale. Après des questions assez intrusives sur le vécu de l'élève, ses activités extrascolaires, ses motivations ou son « engagement », il pourra être proposé aux futurs bacheliers un service civique, une année de césure ou même l'insertion dans l'emploi comme alternative à la poursuite d'études.

Sans parler de l'évidente charge de travail supplémentaire imposée aux professeurs, ni même du scandaleux dévoiement des missions des Psy-ÉN, ce projet est fait pour sélectionner, dissuader voire interdire l'Université à certains bacheliers. ■

Claire Guéville

PARCOURSUP : CHRONIQUE D'UN BUG ANNONCÉ

Le 16 novembre dernier, une commission parlementaire consacrée à APB a révélé, en creux, les dangers de Parcoursup, la nouvelle plate-forme du ministère.

APB a vu sa mécanique grippée par le nombre insuffisant de places dans l'enseignement supérieur, alors que c'était un système performant et fiable. Comment, en effet, affecter 808 000 candidats alors qu'il n'y a que 654 000 places vacantes sur APB ?

A contrario, les modalités de fonctionnement de Parcoursup interrogent d'autant plus que le calendrier des opérations est resserré. En supprimant la hiérarchie des vœux et en étalant l'annonce des résultats jour après jour, cela risque de provoquer l'engorgement du système, voire son blocage. Les candidats auront intérêt à garder les réponses positives qu'ils recevront « en attente », et par conséquent ceux dont le dossier sera le plus faible devront patienter bien plus longtemps encore. L'inconnue sur le fonctionnement des vœux groupés provoque également une grande inquiétude.

BAC + 2 : UN BESOIN DE VOIE TECHNOLOGIQUE

Nombre d'analystes s'inquiètent du manque de jeunes diplômés en capacité d'assurer les fonctions de cadre intermédiaire. Et pourtant, les projets gouvernementaux risquent de faire disparaître les formations qui permettent justement d'atteindre ces qualifications.

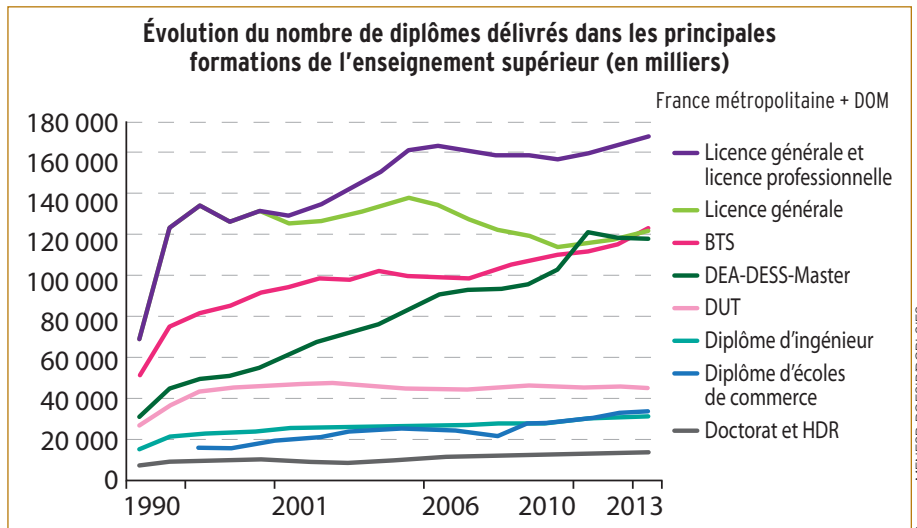
Depuis plus de dix ans, le nombre de diplômés en BTS ou DUT stagne, et nombre de lauréats poursuivent des études au niveau L3 et au-delà. Ils ne sont qu'environ 60 000 chaque année à entrer sur le marché du travail après un bac +2, quand plus de 480 000 jeunes entrent, eux, en formation supérieure.

Incohérence gouvernementale

« Nous ne formons pas suffisamment de cadres intermédiaires ! » Telle est l'une des préoccupations majeures des recruteurs qui voient les difficultés pour satisfaire les demandes des entreprises à ce niveau de formation. Ceci provient d'une part de la faible augmentation du nombre de jeunes dans ces formations, et d'autre part du fait qu'une fois diplômés, ils sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études.

Il faudrait donc trouver les moyens de renforcer le vivier des futurs diplômés au niveau III. Cela passe nécessairement par un renforcement des séries de la voie technologique qui alimentent avec réussite les formations supérieures de bac +2.

Pourtant, les projets de réforme risquent au



contraire de tarir ces filières. En détournant les bacheliers technologiques des formations en BTS, en réformant l'accès au bac à partir de parcours où les enseignements technologiques risquent d'être dénaturés en modules, et en refusant de considérer la voie technologique comme une pièce essentielle du lycée, le gouvernement prend le risque d'ef-

facier des formations qui, d'une part répondent à un besoin économique, et d'autre part permettent à de nombreux jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualification. Au moment où l'on nous rabâche qu'il faut satisfaire les demandes des entreprises, cela est pour le moins incohérent. ■

Thierry Reygades

RÉUSSIR DANS LE SUP', ÇA ARRIVE !

Taper sur l'échec massif en fin de première année : tel est le cœur du plan com' élaboré rue de Grenelle. Sauf que ces assertions répétées en boucle relèvent largement de la fausse évidence.



D'après le ministère, « 60 % des bacheliers ne valident pas leur première année à l'Université ». Une présentation pour le moins biaisée car, selon les données de l'OCDE, en France 80 % des bacheliers qui entament des études supérieures sortent avec un diplôme, contre 68 %

en moyenne dans l'OCDE (et 75 % en Allemagne, 76 % en Finlande...). Les études supérieures françaises ne sont donc pas du tout caractérisées par l'échec et le nombre de diplômés augmente ! Certes, 14 % de ces étudiants se sont réorientés en cours d'études supérieures. Mais chan-

ger de voie après avoir « essayé », est-ce de l'échec ? En fait, la licence accueille des étudiants très divers : certains ont un projet précis, d'autres viennent « tenter leur chance » (par exemple en médecine...). Faut-il leur interdire ?

Les bacs pro ont bon dos !

D'autres, c'est vrai, y sont un peu « par défaut » : on pointe souvent du doigt les bacs pro, dont le taux d'échec est massif. Mais seulement 48 % d'entre eux poursuivent des études, et seulement 7 % des bacs pro vont à l'Université. Pas de quoi parler d'un raz-de-marée ! Et encore s'agit-il souvent d'une « position d'attente » en espérant intégrer un BTS. Question idiote à nos grands argentiers s'improvisant communicants : et si on y augmentait les capacités d'accueil ? ■

Romain Gény

RÉFORME DU BAC ET DU LYCÉE : JEUX DE PISTES

La mission Mathiot a lancé sa campagne d'auditions auprès des associations de spécialistes et des organisations syndicales sur le thème de la réforme du baccalauréat et du lycée.

Il doit rendre son rapport en janvier sur la base duquel le ministre mettrait en discussion un projet en février. Au gré des informations qui filtrent, se dessinent les contours d'un autre lycée organisé autour de parcours individualisés.



Largement verrouillé par le projet présidentiel d'un baccalauréat réduit à quatre épreuves et au contrôle continu, les axes de travail ministériels se concentrent sur les séries générales réorganisées, voire effacées, par une spécialisation accrue de la formation des élèves en fonction de leur hypothétique projet d'orientation post-bac.

Quatre épreuves et parcours individualisés

Au détour des audiences, on découvre donc que seraient proposés des parcours avec deux enseignements dits « majeurs » évalués en épreuves terminales. Selon les interlocuteurs sont ainsi évoqués des binômes SES/maths ou bien SES/histoire-géographie, ou bien encore maths/physique-chimie ou maths/SVT.

Tout le reste serait évalué au contrôle continu sauf le français qui demeurerait en épreuve anticipée et la philosophie en épreuve obligatoire pour tous. Le tableau serait complété par un mémoire sur projet avec une soutenance sur le modèle du « colloquio » italien, en relation avec les

majeurs du parcours choisi par le lycéen. Un tel scénario impliquerait, aux dires même de ses promoteurs, de repenser le calendrier scolaire autour de semestres et d'emplois du temps variables en fonction du « menu » choisi par l'élève. On mesure l'impact que ce schéma pourrait avoir sur les services et plus généralement le métier des professeurs.

Contrôle continu omniprésent

La plupart des disciplines seraient donc évaluées au contrôle continu, le contrôle en cours de formation ou les épreuves ponctuelles étant *a priori* rejetées car trop chronophages et vecteurs de désorganisation des établissements. Comme pour toutes les épreuves locales, les enseignants se retrouvent seuls face à une évaluation au quotidien qui devient de fait certificative et critère de tri pour l'affectation post-bac. C'est toute la relation pédagogique qui se trouve ainsi affectée par une pression sociale accrue qui pèserait ainsi individuellement sur les enseignants.

Un tri précoce

Le projet de réforme du baccalauréat est fortement corrélé à la question de l'entrée dans le supérieur. Il prend appui sur des parcours individualisés et fait donc peser de gros risques sur l'identité de la voie technologique, tandis que la voie profes-



sionnelle, absente de la mission Mathiot, est menacée par l'apprentissage.

Un lycée modulaire mettrait à mal la cohérence des parcours, les lycéens seraient considérés comme uniques responsables de leurs choix, choix dont on sait qu'ils sont traversés par différents biais notamment sociaux et genres. Point aveugle des consultations Mathiot : combien de suppressions de postes la réforme des lycées devra-t-elle absorber ? ■

Claire Guéville

DEUX PROFESSEURS PRINCIPAUX EN TERMINALE ?

Le « plan étudiants » investit les professeurs principaux de missions d'orientation plus larges en relation avec les « attendus » fixés par les formations universitaires. Il est prévu dès le 1^{er} décembre de doter les classes de Terminale d'un second professeur principal. Pour autant, aucun texte réglementaire ne cadre ce qui reste à ce jour un projet. Le ministère s'est engagé à rémunérer le second PP par la part modulable de l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) au prorata de la durée de la mission. Cependant est aussi évoquée la possibilité d'IMP dans le cadre d'un tutorat. Par ailleurs, il ne semble pas envisagé de second PP pour les classes dont les effectifs seraient jugés trop faibles.

BACCALAURÉAT : LES IDÉES REÇUES ONT LA VIE DURE

Une des attaques les plus courantes contre la valeur du diplôme consiste à dire qu'il ne mesure plus rien, puisque « tout le monde a le bac ».

En 2016, 79 % d'une génération accède au baccalauréat. On note donc que 20 % des jeunes ne vont pas jusqu'au baccalauréat. Et ce chiffre cache des inégalités sociales profondes : si plus de 90 % des enfants de cadres supérieurs accèdent au baccalauréat, ce n'est le cas que de 65 % des enfants d'ouvriers (et même à peine 40 % des enfants d'ouvriers non qualifiés). Et si l'accès au baccalauréat s'est démocratisé, faut-il déplorer cette ouverture croissante ? Au contraire : faire en sorte qu'un maximum de jeunes puissent s'approprier des connaissances de champs multiples, qui leur permettront d'être des citoyens éclairés, réfléchis, critiques, c'est une ambition à laquelle nous ne pouvons pas renoncer.

Trop complexe ?

Autre affirmation : de par sa complexité, le baccalauréat évaluerait mal les élèves. La

France avec ses épreuves nationales terminales serait une « exception » par rapport à ses voisins européens, ou plus largement aux pays de l'OCDE. Pourtant, le CNESCO (Conseil national pour l'évaluation du système scolaire) le dit : « Au milieu des années 1990, la très grande majorité des pays laissaient aux écoles la possibilité de délivrer un titre certificatif « maison » uniquement fondé sur le contrôle continu en cours d'année par les enseignants. Désormais, le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE ».

Le CNESCO ajoute que la forme des tests nationaux permet de mieux faire progresser les élèves, tout en diminuant les inégalités, puisqu'il y a obligation de suivre un même programme pour des exigences communes : « le baccalauréat français qui embrasse un champ très large de matières et propose aux élèves une multiplicité d'épreuves com-



plexes correspond bien aux formes d'évaluations qui peuvent avoir un effet bénéfique sur les résultats des élèves ».

Amélie Hart-Hutasse

QUEL BAC VOULONS-NOUS ?

Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit être fondé sur des épreuves nationales, terminales et anonymes.

C'est la condition indispensable pour que cet examen et ce diplôme aient la même valeur sur tout le territoire, quel que soit le lycée de scolarisation, et pour qu'il puisse demeurer le premier grade universitaire. Cela implique de rejeter le développement du contrôle local, et plus encore la piste du contrôle continu avancée par le ministère. Cela nécessite aussi que les épreuves de l'examen soient nombreuses, et permettent de vérifier l'acquisition de connaissances et de compétences dans des champs très divers de la connaissance.

Les résultats de l'enquête menée par le SNES-FSU en octobre et novembre 2017 montrent que ces principes que nous défendons sont très majoritairement soutenus par la profession. 2 263 enseignants ont participé à cette enquête.

Une orientation soutenue par la profession

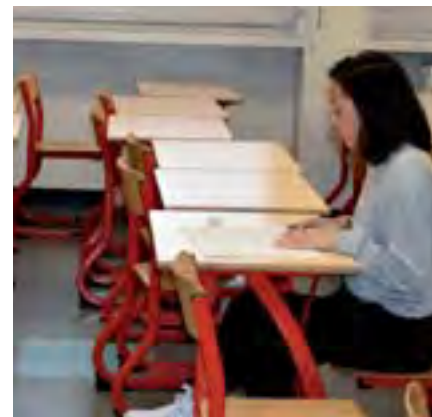
Sur les deux propositions « phare » du gouvernement, les résultats sont sans appel : 64,3 % des répondants sont en désaccord avec la volonté de réduire le nombre d'épreuves terminales (et 9,2 % ne se prononcent pas) ; 69,8 % des enquêtés refusent le recours au contrôle continu pour évaluer des disciplines au baccalauréat (seuls 22,1 % sont d'accord avec cette idée).

Concernant la situation actuelle, si 60 à 65 % des collègues sont satisfaits du nombre d'épreuves et de la durée de l'examen en Terminale, 69,3 % considèrent cependant que « le baccalauréat est devenu un examen trop facile à obtenir ». Comment expliquer ce pessimisme ? Peut-être le développement du contrôle local, massivement critiqué par la profession (69,3 % des répondants considèrent que c'est une menace pour la valeur

du diplôme). Peut-être aussi les « pressions sur les notes » : 47,6 % des collègues déclarent avoir déjà subi des pressions pour relever des notes (dont 13,4 % « souvent »). Mais aussi le sentiment que les mentions sont « trop faciles à obtenir » : 63,7 % des enseignants pensent qu'il faudrait conditionner l'obtention d'une mention à une note minimale dans les disciplines centrales de chaque série.

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que les pistes lancées par le ministère ne régleraient certainement pas le problème !

Romain Geny



SERVICES PUBLICS NOUVELLES ATTAQUES

Lancé fin septembre, le programme « Action publique 2022 » donne le ton sur les objectifs du quinquennat en matière d'action publique. Diminuer, supprimer... sont les leitmotifs.

Il s'agit d'aboutir d'ici 2022 à 60 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques et à la suppression d'environ 120 000 emplois de fonctionnaires. L'opération a débuté par l'envoi d'une lettre de cadrage d'Édouard Philippe aux ministres, fixant les objectifs : « améliorer la qualité des services publics, offrir aux agents publics un environnement modernisé, accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques ».

RGPP le retour

Au nom de la modernisation des services publics, il faudrait donc faire des économies significatives et durables sur l'ensemble des champs des administrations publiques et envisager « des transferts de missions entre collectivités ou vers le secteur privé, voire l'abandon de missions ».

Mais « la méthode sera radicalement différente » de celles de ses prédécesseurs. À voir... Le comité d'action publique chargé d'établir un rapport après revue des missions et des dépenses publiques est composé d'économistes du FMI ou d'experts anciennement membres de la commission Attali créée en 2008 par Nicolas Sarkozy. Que du neuf ! Une grande consultation numérique des usagers et des personnels sera lancée. Histoire sans doute de tenter de rassurer ces derniers après la suppression du jour de carence, le gel de la valeur du point d'indice et la hausse de la CSG ! Histoire de vendre à tous que leurs attentes vont être prises en considération. La tonalité de cette consultation éclaire la pensée gouvernementale : donner plus de marges de manœuvre aux managers locaux, reconnaître l'investissement individuel, favoriser la performance au travail, mettre fin



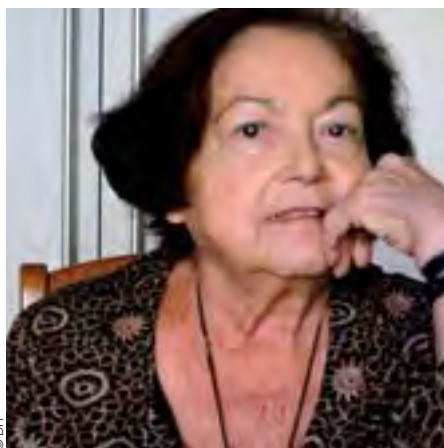
©NL.shop / Fotolia.com

aux « rigidités » du statut et au recrutement par concours.

Il n'y a à l'évidence rien de bon à attendre de tout cela. Le SNES, avec la FSU, appelle les personnels à faire entendre le plus collectivement possible leur point de vue sur les nécessaires évolutions des services publics et de la Fonction publique, face notamment aux enjeux de formation, d'emploi, aux enjeux climatiques... ■ Fabienne Bellin

DISPARITION D'UNE FIGURE MAJEURE DU FÉMINISME

L'ethnologue et anthropologue Françoise Héritier est décédée, le 17 novembre, veille de son 84^e anniversaire. Spécialiste des questions de parenté et de famille, elle n'a cessé de déconstruire les idées reçues sur le masculin et le féminin.



© DR

Seconde femme à entrer au prestigieux et très fermé Collège de France, ses travaux fondateurs ont marqué d'une empreinte durable l'ethnologie, et par là même permis une meilleure compréhension des rapports de genre qui fondent notre société.

Élève de Claude Lévi Strauss à qui elle a succédé, elle a démontré que la « valence différentielle des genres » est un invariant des sociétés humaines qui n'a aucun fondement biologique, mais est simplement le résultat d'une sélection naturelle drastique. Elle a fait l'hypothèse que cette « valence différentielle des sexes », que Bourdieu appellerait « domination masculine », résulterait de la volonté des hommes, incapables d'enfanter, de contrôler la reproduction. Les femmes paieraient ainsi le « privilège exorbitant d'enfanter ». Soumises à des interdits alimentaires ou exhortées à la minceur, privées de l'accès aux protéines au profit des hommes, elles sont alors obligées de puiser dans leurs réserves, aboutissant à la différence « homme grand, femme petite ».

Militante jusqu'au bout

Françoise Héritier, féministe non militante qui s'est imposée dans un milieu scienti-

fique très fermé, presque exclusivement masculin et très sexiste, a poursuivi son engagement toute sa vie, notamment en tant que présidente du Conseil national du SIDA, puis en tant que membre du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) où elle soutint l'accès à la PMA pour toutes les femmes.

Ces dernières semaines, elle se réjouissait que les agressions sexuelles soient dénoncées publiquement et que la parole des femmes soit entendue, même imparfaitement : « Que la honte change de camp est essentiel. Et que les femmes, au lieu de se terrer en victimes solitaires et désemparées, utilisent le #metoo d'Internet pour se signaler et prendre la parole me semble prometteur. C'est ce qui nous a manqué depuis des millénaires : comprendre que nous n'étions pas toutes seules ! Les conséquences de ce mouvement peuvent être énormes ». ■

Aurélia Sarrasin

La Contribution sociale généralisée (CSG)

Avec 99 milliards d'euros de recettes prévues en 2017, la Contribution sociale généralisée (CSG) représente un montant plus élevé que l'impôt sur le revenu ! C'est un prélèvement spécifique qui contribue au financement de la Sécurité sociale. Le basculement des cotisations maladie et chômage vers la CSG en 2018 fait courir un risque majeur de dénaturation de notre système de protection sociale.

Les taux

La CSG est prélevée sur tous les revenus des personnes physiques mais à des taux différents selon la nature du revenu : 7,5 % sur les revenus du travail, entre 6,2 % et 6,6 % sur les revenus de remplacement (allocations de chômage, indemnités journalières, retraites), 8,2 % sur les revenus du capital. Ces taux progresseront de 1,7 point au 1^{er} janvier 2018. Les cotisations sociales prélevées sur les salaires, qu'elles soient extraites du salaire brut (cotisations salariales) ou directement versées

par l'employeur (cotisations patronales), restent la première source de financement de la Sécurité sociale (62 %). Mais la CSG en constitue le deuxième poste (13 %), le reste étant assuré par d'autres impôts et taxes affectés (tabacs, alcools...) et des contributions publiques. ■

+ 1,7

Non contributive

Ni impôt, ni cotisation

La CSG se distingue de la cotisation car elle n'est pas « contributive » au sens où elle n'ouvre aucun droit à prestations (alors que, par exemple, la cotisation retraite donne droit à une retraite). Ce n'est pas non plus un impôt au sens strict car elle est « affectée » à un emploi particulier alors que l'impôt est perçu sans qu'on en connaisse, *a priori*, son utilisation. Une nouvelle augmentation de 1,7 point ferait néanmoins passer la part de l'impôt au sens large de 35 à 38 % du financement de la protection sociale. ■

Fiscalisation de la protection sociale

Cette fiscalisation croissante comporte le risque d'une mainmise supplémentaire de l'État sur la Sécurité sociale, or ces deux institutions ne répondent pas à la même logique sociale. Sur le long terme, depuis 1945,

Dépenses/ Recettes

les recettes de la Sécurité sociale ont augmenté pour répondre aux besoins sociaux (vieillesse, amélioration de la qualité des soins...).

Mais le mouvement de fiscalisation introduit en 1991 avec la CSG a inversé la logique pour que les dépenses

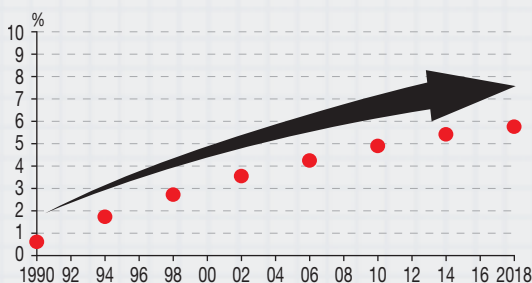
sociales s'ajustent aux prélèvements que les gouvernements cherchent sans cesse à réduire pour augmenter les marges des entreprises. C'est vrai aussi dans le budget de l'État. Le cas des allocations logement que, d'un trait de plume budgétaire, le gouvernement abaisse sans autre forme de procès nous en offre une parfaite illustration. Jusqu'à présent, la CSG contribuait au financement de prestations qui tendaient à devenir universelles (attribuées à tous quelle que soit leur situation : couverture maladie universelle, par exemple). Mais l'universalisation du risque famille n'a pas empêché la modulation des allocations familiales. ■

Dénaturation

Dans le projet du gouvernement, la CSG se substitue aux cotisations chômage payées par les salariés, l'indemnisation chômage perdrait donc son caractère contributif. L'État serait alors en droit de se substituer aux partenaires sociaux pour faire de l'indemnisation chômage un outil au service de sa politique de l'emploi et un filet de sécurité à la pauvreté. Rien, dans ce cas, ne pourrait le différencier du RSA et la proportionnalité entre indemnisation et salaires anciennement perçus disparaîtrait ; et avec lui le caractère assurantiel de l'indemnisation chômage. Le passage d'un système d'assurances sociales, pour tous et donc défendues par tous, à un système d'assistance (où la charité n'est jamais très loin) peut rapidement nous faire basculer dans une société où la protection sociale ne serait perçue que comme une charge et où une part croissante de la population serait incitée à se tourner vers des assurances privées. Dans cette situation, comme en Angleterre ou aux États-Unis, fiscalisation et étatisation signeraient bien la fin de notre système solidaire. ■

Assurantiel VS assistanat

L'augmentation du taux de CSG depuis sa création



Les comptes

L'édition 2017 souligne le net ralentissement des ressources de la protection sociale en 2015 et présente les comptes français en les comparant à ceux de nos voisins européens. Cette édition décrit aussi la vision qu'ont les Français de leur système de protection sociale à partir du baromètre d'opinion élaboré par la DREE.



Une date

1909

Année de création, en même temps que la NRF-Gallimard.

Statistiques

► Nombre d'abonnés ?

La plupart des collègues sont abonnés. Puis abonnement individuel.

► Nombre de visiteurs sur le site ?

Très nombreux ! Car accès gratuit, et puis Facebook et Twitter. Un article publié a plus de 1 000 lecteurs en deux jours sur Facebook.

Quelques chiffres

1500 articles

sur la page « actualités ».

30

C'est le nombre d'années que le directeur de rédaction, Claude Riva, a passé à la tête de la revue.

Plus de

6 000 articles

téléchargeables, dont 1 500 sur la page « actualités ».

Une adresse

► L'École des lettres, 11, rue de Sèvres, 75278 Paris Cedex 06.

Des liens



- <http://actualites.ecoledeslettres.fr>
- www.ecoledeslettres.fr
- twitter.com/ecoledeslettres
- www.facebook.com/ecoledeslettres.fr

Prochain numéro thématique

► Des contes de fées à la bande dessinée : lire, rêver, philosopher



LES REVUES PÉDAGOGIQUES

Une revue d'envergure : l'École des lettres

L'École des lettres, revue pédagogique, se consacre à l'exploration du domaine littéraire, des arts, du cinéma, de l'image, de l'Histoire. Ayant également à cœur les connexions entre les cycles, cette revue exigeante s'efforce de bâtir des ponts entre les écoles, les collègues et les lycées.

L'histoire de l'École des lettres recèle bien des richesses : née presque avec le siècle, elle a donné naissance aux Éditions de l'École, un éditeur scolaire classique. Puis un département de livre jeunesse a été mis sur pied : ainsi est née la célèbre École des loisirs. Aujourd'hui, l'École des lettres est éditée par l'École des Loisirs.

Pluralité et exigence

Revue indépendante, l'École des lettres ne dépend pas du ministère ou d'un courant. Les collaborateurs sont tous des enseignants en exercice, à tous les niveaux. C'est ainsi que la revue cultive la diversité des voix. Ses objectifs sont nombreux :

apporter une aide concrète aux jeunes enseignants, transmettre d'une génération à l'autre des savoirs et un goût certain pour la littérature, s'intéresser de près à la lecture, et ceci à tous les niveaux enseignés. Ses dossiers prennent la forme d'études ou de propositions de séquences qui ont été préalablement expérimentées en classe. C'est aussi ce qui fait la renommée de l'École des lettres parmi les enseignants : si la démarche est collaborative (même des élèves peuvent participer), il y a un véritable – et lourd – travail éditorial. En effet, la revue procède à une importante relecture, vérification des sources, réécriture afin que les articles soient le plus fiables possible.



La rigueur et le sérieux sont absolument centraux, ce qui distingue le site de l'École des lettres des sites participatifs. Puisque non contente de disposer d'une revue papier, l'École des lettres existe aussi sur les réseaux sociaux. En ligne, on peut trouver les articles publiés depuis 1990 et une page d'actualités sur laquelle est publié un article tous les deux jours dans diverses rubriques. Parmi ces dernières, on trouve un « feuilleton » suivant les CASNAV (Centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés), des articles concernant l'actualité du roman contemporain, du cinéma, l'éducation aux médias, des dossiers sur les sujets de culture générale en BTS.

La réflexion sur les problèmes éducatifs qui agitent l'Éducation nationale trouve sa place dans la revue. Mais attention, autant le regard est passionné pour la discipline, autant il est dépassionné au sujet de l'actualité des réformes et se veut réflexif. Cependant, la diffusion papier a diminué avec le développement d'internet et c'est ainsi que l'édition pour les lycées a disparu. Mais celle pour les collègues est bien vivante et concerne les professeurs de lettres, d'histoire et les professeurs documentalistes. L'École des lettres organise également des rencontres avec des écrivains deux fois par an, en partenariat avec l'ÉSPÉ de Paris. ■

TÉMOIGNAGE

« L'École des lettres est une revue plurielle, exigeante et synthétique »

Antony Soron est professeur de littérature à l'ÉSPÉ de Paris. D'abord fidèle lecteur, il est aujourd'hui un des auteurs de la revue.

J'ai découvert l'École des lettres du temps où j'étais professeur en collège... dans mon casier. Je l'ai d'abord regardée avec curiosité, puis j'y ai trouvé beaucoup d'intérêt car il y avait des séquences mais également beaucoup d'autres sujets. Puis je suis devenu tout à fait adepte et je la lisais avec avidité. Cette revue parle de tout, ne consiste pas seulement à donner des séquences mais fait découvrir la littérature jeunesse, des auteurs pas assez connus, et enfin aborde la réalité de l'éducation, du monde enseignant, ou encore des établissements professionnels. Cette ouverture et cette pluralité des regards sur l'éducation m'ont totalement conquis. Il y a une

véritable corrélation entre l'éducatif général et la didactique/l'enseignement du français en classe. Petit à petit, et surtout depuis que je suis formateur, je me suis également intéressé au blog. Et là, j'ai découvert des auteurs qui m'ont passionné, sur le cinéma, la littérature, l'éducation. C'est pour moi une lecture coutumière et qui enrichit ma réflexion. Et puis il y a des critiques qui sont des pointures, comme Anne-Marie Baron en cinéma. C'est une revue où le savoir n'est pas marmoréen mais bien vivant ! Et c'est aussi un vrai patrimoine : il y a des milliers de séquences en ligne maintenant ! Enfin, j'avais envie de transmettre

mes expériences et ma réflexion sur l'enseignement de la littérature, le lien entre littérature et éducation citoyenne. J'avais envie de partager cela. J'ai rencontré Claude Riva et c'est ainsi que j'ai écrit des articles sur des sujets qui m'intéressaient. Nous proposons et Claude Riva dispose. Ce dernier est une véritable institution : il est ouvert et soutient beaucoup l'Éducation nationale. Actuellement, nous sommes en train de concevoir la mise en lumière des projets qui lient littérature et éducation citoyenne. Nous allons publier des feuilletons des projets convainquants, d'ici 2018. ■

Rubrique réalisée par Doriane Spruyt

LA VIDÉOSURVEILLANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Un cadre légal protecteur

« Le chef d'établissement [...] prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens » (code de l'éducation - article R421-10). Pour atteindre cet objectif de sécurité, les établissements scolaires peuvent être dotés de systèmes de vidéosurveillance, mais non sans un encadrement très strict.



© Olivier Bascuët

L'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés fixe quelques principes qui encadrent l'usage des données personnelles – dont les enregistrements vidéo font partie. Ainsi, les systèmes de vidéosurveillance doivent être clairement signifiés aux usagers (principe de loyauté), doivent correspondre à un objectif de sécurisation très précis et défini au préalable (principe de finalité), et ne doivent pas apparaître comme excessifs au regard de cet objectif (principe de proportionnalité).

Des règles très claires

La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) précise que « la sécurisation des biens et des personnes peut être obtenue par la mise en œuvre de moyens moins intrusifs. L'utilisation de caméras doit rester limitée et constituer un moyen complémentaire à d'autres mesures de sécurité ». Elle rappelle aussi que seuls les lieux de circulation et d'accès (couloirs, entrées) ainsi que les abords de l'établissement peuvent être filmés, en aucun cas les lieux de vie (cour, salles de classe, salle des professeurs, etc.). Les images ne peuvent être conservées plus d'un mois et seules les personnes habilitées y ont accès, en premier lieu le chef d'établissement. Ce dernier n'est pas la seule personne décisionnaire en la matière, le conseil d'administration doit au préalable délibérer, comme pour

toutes les questions de sécurité (article R421-20 du code de l'éducation). Filmer les abords de l'établissement nécessite une autorisation de la préfecture alors qu'une simple déclaration à la CNIL suffit pour en filmer l'intérieur – sauf si l'établissement a désigné un Correspondant informatique et libertés (CIL) (voir ci-contre). Des recours existent : en cas d'infraction ou d'abus, les usagers peuvent saisir le service des plaintes de la CNIL (voir ci-contre) ou les services de la préfecture si les caméras filment les abords de l'établissement.

De la vidéosurveillance à la vidéoprotection : un enjeu politique

Depuis la LOPPSI 2 de 2011 (Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure), le terme de vidéosurveillance est remplacé par celui de vidéoprotection. Malgré le choix d'un mot plus rassurant, une question demeure : les caméras de surveillance peuvent-elles être efficaces sans entraver nos libertés publiques et individuelles ?

Dans une interview sur le site Owni, le chercheur Tanguy Le Goff, s'appuyant sur son article intitulé « La vidéosurveillance dans les lycées » publié en 2007, affirme que « par rapport à l'objectif officiel, qui était de lutter contre les intrusions, oui, les résultats sont décevants. On constate en effet qu'en dépit de la mise en place de cet outil, les intrusions continuent. En tant que moyen de dissuasion, de prévention de la délinquance, ce n'est pas efficace. En revanche, sur d'autres points, les résultats sont plus positifs [...]. De manière assez classique, il y a une efficacité reconnue sur les parkings, cela aurait tendance à faire diminuer les vols de deux-roues et les dégradations de véhicule ».

Deux questions essentielles se posent : celle des efforts budgétaires nécessaires à l'installation et à l'entretien des caméras (par exemple, la région Hauts-de-France a annoncé en mai 2017, dans le cadre de son plan de sûreté des lycées⁽¹⁾, une enveloppe de 10 millions d'euros) en période d'austérité et de gel des embauches, et celle des différentes innovations technologiques dont les caméras peuvent être dotées – comme la reconnaissance faciale⁽²⁾ – et qui posent d'évidents problèmes légaux et moraux. La vidéosurveillance reste, malgré la force et l'ampleur du discours sécuritaire, une question hautement politique portant de véritables enjeux de société dont il faut se saisir. ■

(1) www.hautsdefrance.fr/plan-de-surete-lycees.

(2) www.nextinpact.com/news/100769-des-senateurs-veulent-experimenter-couplage-entre-videosurveillance-et-reconnaissance-faciale.htm.

Rubrique réalisée par Benjamin Decornois

Définition

► Le CIL : « Avec une fonction située au cœur de la conformité Informatique et Libertés, le CIL veille à la sécurité juridique et informatique de son organisme. Le CIL a vocation à devenir le délégué à la protection des données dans le cadre de la nouvelle réglementation, applicable en 2018. » (source : site de la CNIL) : www.cnil.fr/fr/le-cil-et-le-futur-delegue-la-protection-des-donnees

CNIL

► Fiche de la CNIL sur la vidéosurveillance dans les établissements scolaires

rappelant très clairement toutes les formalités nécessaires à la mise en place d'un système de vidéosurveillance : www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/_videosurveillance_etablissements_scolaires.pdf



► Pour saisir la CNIL :

il est possible de signaler, de façon anonyme, à la CNIL un dispositif de vidéosurveillance sur un lieu de travail. À la charge de l'organisme de vérifier si le dispositif est conforme à la loi Informatique et libertés : <https://www.cnil.fr/plainte/travail>

Pour en savoir plus...

► Article de Tanguy Le Goff, « La vidéosurveillance dans les lycées », publiée en 2007 et interview en 2010 sur le site Owni :

<http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2010-3-page-447.htm,%20page%20consult%C5%BDDe%20le%2020septembre>

<http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/la-videosurveillance-dans-les-lycees-en-ile-de-france.html>

<http://owni.fr/2010/04/07/videosurveillance-dans-les-lycees-les-resultats-sont-decevants/index.html>



© Gui Yong Nian / Fotolia.com

Publication

Réflexion sur le travail

L'élargissement de la troisième révolution scientifique et technique, le « numérique », pose des questions, dans la crise actuelle, pas seulement sur l'emploi mais aussi sur le travail, son contenu. Pour son n° 100, *Santé et travail*, ouvre le débat. « *Demain, le travail* » questionne et appelle de nouvelles réflexions. À lire.

Étude de l'INSEE

10 ans de crise

La revue de l'INSEE, *Économie et Statistiques*, propose des études sur les causes de la crise qui se déclenche en août 2007. Analyse de la baisse de la productivité à la fin des années 1990, les politiques « non conventionnelles » des banques centrales, les politiques budgétaires... Un numéro précieux qui fournit des instruments au débat nécessaire sans préciser son cadre théorique.

État du monde

Comprendre le monde

Les éditions Autrement, en lien avec France Info et *Courrier international*, proposent un « Grand Atlas 2018 » sous la direction de Franck Tétart. Deux cents cartes qui passent en revue l'état de notre planète secouée par les crises. Apparaît un monde qui a besoin de solidarités mais qui se lance à corps perdu dans les guerres pour défendre des intérêts égoïstes. Une grande leçon.

Femmes/Hommes

Chiffre des inégalités salariales

D'après le site d'Alter Eco, des chercheurs ont chiffré à 8 000 euros par an en moyenne l'écart des salaires entre les femmes et les hommes. Les causes sont multiples : les femmes sont plus fréquemment au chômage et à temps partiel, elles occupent moins souvent les emplois les mieux rémunérés alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes. Cette moyenne de 8 000 euros cristallise de multiples inégalités, elle n'est bien évidemment qu'une estimation... révoltante.

IMPÔTS : NOËL AVANT L'HEURE ?

E. Macron et E. Philippe inventent l'évasion fiscale à domicile !



© Henry Burrows / Flickr.com

En multipliant les cadeaux fiscaux faits aux plus riches, le gouvernement diminue considérablement leur contribution au financement des services publics.

En finançant des services collectifs qui bénéficient à tous par des contributions qui dépendent de la capacité de chacun, l'impôt réduit les inégalités. Plusieurs dispositions du projet de loi de finances pour 2018 vont réduire cet effet de redistribution en allégeant de plusieurs milliards d'euros la facture fiscale des plus fortunés.

Une « tax » flattant l'égoïsme

Jusqu'à présent, les revenus de l'épargne (intérêts ou dividendes obtenus grâce aux placements financiers) étaient imposés de la même façon que les revenus du travail, c'est-à-dire par un impôt progressif. Le principe d'un tel impôt est que son taux augmente avec le montant des revenus, la dernière tranche étant imposée à 45 %. Précisons que pour les contribuables concernés, cela ne signifie pas que l'ensemble des revenus sont imposés à 45 %, mais seulement ceux qui dépassent un certain seuil. Les revenus du patrimoine étaient par ailleurs assujettis à la CSG, avec un taux de 8,2 %.

Désormais, les contribuables percevant ces revenus pourront opter pour un prélèvement forfaitaire unique, appelé aussi flat tax, c'est-à-dire un taux d'imposition non plus progressif mais fixe, à un taux de 30 %, CSG incluse. Cette mesure n'aura pas d'effet sur ceux qui n'ont pas ou peu de revenus de l'épargne, qui auront intérêt à rester sur le régime de l'imposition progressive, mais elle va permettre aux plus fortunés de payer beaucoup moins d'impôts. La baisse des recettes fiscales attendue est estimée à 1,3 milliard d'euros, ce qui implique fatalement de rogner sur le budget de l'État.

Au bonheur des yachts

Par exemple sur les contrats aidés, dont la suppression représente une économie d'un milliard d'euros... Il est à noter aussi que la hausse de la CSG ne va pas affecter les plus hauts revenus, puisqu'elle sera incluse dans le prélèvement for-

faitaire. Celle-ci va donc peser sur les salariés et surtout sur les retraités... sans affecter les rentiers ! Autre mesure qui fera plaisir aux plus riches : la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). L'ancien impôt sur le patrimoine, progressif, s'appliquait aussi bien aux biens immobiliers qu'aux placements financiers. Ces derniers en seront désormais exclus, ainsi que les jets privés ou encore les yachts... Alors que les propriétaires immobiliers continueront de payer ce nouvel impôt, les titulaires de gros portefeuilles d'actions en seront exonérés. Là encore, la facture sera lourde, puisque ce seront 3,2 milliards en moins pour les caisses de l'État. Sans doute davantage si on prend en compte les stratégies d'optimisation fiscale qui ne manqueront pas d'apparaître. Gageons en effet que les contribuables concernés sauront trouver les montages financiers leur permettant de recomposer leur patrimoine et de transformer leurs biens immobiliers en portefeuilles de titres !

Quelle fuite des capitaux ?

L'objectif d'une telle politique est de favoriser l'investissement productif, en supposant que les placements financiers soient de cette nature, ce qui est plus que douteux quand on sait que la sphère financière est très déconnectée de l'économie réelle. Il s'agit aussi d'éviter les départs des plus riches, voire de faire revenir ceux qui seraient partis. En réalité, ces départs sont loin d'être massifs puisque, selon un rapport de la Direction générale des dépenses publiques, seulement 0,2 % du total des contribuables soumis à l'ISF avaient quitté la France en 2012. Pas sûr que le coût pour les finances publiques et donc pour les services collectifs que représentent ces cadeaux fiscaux en vaille vraiment la peine et permette autre chose que d'améliorer des situations déjà très confortables... ■ **Clarisse Guiraud**

Faire des études ! Est-ce bien raisonnable ?

Adapter les diplômes à l'emploi irrigue toujours une pensée politique conservatrice. C'est pourtant faire fi de la nécessité pour les salariés de disposer d'une capacité d'évolution dans leur(s) emploi(s).

Dans l'ouvrage qui a fondé les recherches sur la mobilité sociale, en 1927, le sociologue Pitirim Sorokin s'inquiétait de la hausse très forte du nombre d'étudiants dans les universités américaines. Il voyait là de graves risques pour la stabilité de l'ordre politique : trop de jeunes désiraient obtenir des diplômes élevés, alors que les emplois très qualifiés n'étaient pas en nombre suffisant. Cela ne pouvait déboucher que sur du « déclassé scolaire », des désillusions nombreuses, et à terme une remise en cause plus ou moins violente de la société. Dans une logique parfaitement adéquationniste, il expliquait que le rôle de l'école était d'abord de sélectionner les jeunes, pour mettre les « bonnes » personnes à la « bonne place », en fonction des talents de chacun. Et qu'une école « trop » ouverte, pas assez sélective, pouvait donc déstabiliser la société.

Pensée conservatrice

Quatre-vingt-dix ans plus tard, la peur de la « révolte des déclassés », l'attachement à la sélection, et surtout le fantasme adéquationniste – croire que l'on peut ajuster au millimètre les individus, les formations disponibles et les emplois qui le seront (peut-être) – semblent toujours irriguer une pensée politique foncièrement conservatrice : que chacun reste à sa place ! Il est d'ailleurs de bon ton de répéter que « l'ascenseur social est en panne », que les diplômes sont trop nombreux et dévalorisés pour permettre à leurs détenteurs de s'élever dans la hiérarchie sociale, etc. Il vaudrait donc mieux être raisonnable, et renoncer à vouloir des diplômes plus élevés, ou à vouloir pousser les jeunes à prolonger leurs études.

Problème : la réalité est un peu plus « complexe ». Certes, les dernières données de l'Insee donnent un tableau peu réjouissant des évolutions de la mobilité sociale. Évolutions quasi-nulles depuis plusieurs décennies. Mais le fait que la mobilité sociale – la possibilité d'avoir une autre position sociale que ses parents – n'augmente pas, ne veut pas dire qu'elle n'est pas forte. En moyenne, environ deux tiers des individus de 40 à 60 ans appartiennent à une catégorie sociale différente de celle de leurs parents. Et de très récents travaux de Louis-André Vallet⁽¹⁾, spécialiste de la question, montrent que la « fluidité sociale » (notion un peu différente) a augmenté depuis l'après-Seconde Guerre mondiale : l'origine sociale des individus (la classe sociale dans laquelle ils ont grandi) pèse de moins en moins sur leur parcours, sur leurs « destinées ». Pourquoi ? En partie parce que la structure sociale évolue. Mais Vallet montre surtout que « le changement relatif à l'éducation dans ses deux composantes – l'ex-

pansion de l'enseignement d'un côté, la démocratisation en elle-même de l'autre – a joué un rôle-clé dans la création d'une fluidité sociale accrue ou d'une plus grande ouverture sociale en France. »

Pratiques d'entreprises

Ainsi, la massification de l'école a permis que les individus soient moins « déterminés » par leur naissance à « rester à la même place » que leurs parents... L'école française ne serait peut-être pas caractérisée par l'inefficacité qu'on lui prête souvent. Et les diplômes ne seraient peut-être pas si dévalorisés qu'on aime à le dire. « Dévalorisation » dont l'idée même est contestable. D'ailleurs, le fait que les employeurs recrutent des jeunes « surqualifiés », donc sur des postes « déclassés », ne veut pas dire qu'ils n'utilisent pas tous les savoirs et savoir-faire que les diplômés ont intégrés pendant leurs études. Et il est curieux de reprocher aux diplômés et à l'école une situation qui est d'abord produite par les pratiques de gestion de la main-d'œuvre des entreprises.



© Tameyvr39 / Fotolia.com

Les faits sont donc têtus : la massification de l'école, sa démocratisation (relative), n'ont pas provoqué les « catastrophes » sociales que les conservateurs annoncent régulièrement. Elles ne portent pas tous les fruits qu'on en espère, mais cela montre surtout qu'une société de classes sait « résister » aux changements qui pourraient menacer ses fractions privilégiées. Par exemple, en cherchant à barrer la route des études supérieures aux jeunes des classes populaires qui oseraient vouloir améliorer leur sort. ■ **Romain Gény**

(1) Louis-André Vallet, « Mobilité entre générations et fluidité sociale en France », *Revue de l'OFCE*, n° 150, 2017.

CETA

Exigeons un débat !

Le CETA (traité de commerce et d'investissement entre le Canada et l'Union européenne) est entré provisoirement en application le 21 septembre dernier, mais le combat continue. Interpellez vos parlementaires pour exiger la tenue d'un référendum pour que chaque citoyen et citoyenne s'empare du débat.

Paradise Papers

Intériorité épinglée par *Le Monde*

La mutuelle Intériorité n'est pas seulement associée à une société d'assurance, elle a aussi ouvert une filiale sur l'île de Malte, afin de bénéficier d'un taux d'imposition sur les bénéfices très avantageux : 5 % au lieu des 33,3 % applicables en France. N'est-il pas contradictoire de proposer une assurance complémentaire aux fonctionnaires tout en mettant en place un dispositif d'optimisation fiscale ?

Royaume-Uni

L'économie au ralenti...

Alors que l'économie mondiale semble plutôt dynamique, les prévisions de croissance du Royaume-Uni sont peu réjouissantes. Elle passerait sous la barre des 1,5 % au moins jusqu'en 2021. En cause, le manque d'investissements et la très faible productivité des travailleurs britanniques : elle est inférieure de 20 % à celle des Français. Certes le chômage est officiellement faible, mais les temps partiels et la précarité se développent autour d'une économie dite « nouvelle », et les coupes dans les investissements publics des décennies précédentes ont sapé le potentiel de croissance, en fragilisant notamment le système de formation professionnelle. À méditer...

Paradis fiscaux

Manque à gagner pour tous

Selon Gabriel Zucman, économiste et professeur à l'université de Berkeley (dans une tribune du *Monde*), les entreprises multinationales localisent 40 % de leurs profits dans les paradis fiscaux, et les particuliers y placent 8 % de leur patrimoine financier. Le manque à gagner fiscal est énorme : 350 milliards d'euros par an au niveau mondial, dont 20 milliards pour la France.

Sécurité sociale

Des restes à charge très variables

C'est ce que montre l'observatoire de la Mutualité française. En optique par exemple, « les patients disposant d'une couverture complémentaire remboursant 220 euros pour un équipement unifocal et 345 euros pour un équipement multifocal, auront un reste à charge moyen, tout équipement confondu, de 4 euros en Ariège et de 236 euros à Paris ». Dans ces conditions, la promesse du candidat Macron (100 % de remboursement sur les lunettes et des prothèses auditives et dentaires) va être difficile à mettre en œuvre...

<https://placedelasante.mutualite.fr/observatoire-tre-edition/>

Bitcoin

10 000 dollars

Le bitcoin a franchi la barre des 10 000 dollars. Son cours a été multiplié par 10 en 2017 ! Cette monnaie privée, créée de manière électronique par l'interconnexion de milliers d'ordinateurs, sans banque centrale ni État, connaît un succès fou. La totale opacité des transactions, permettant tous les trafics, n'y est sans doute pas pour rien...

Chômage

Décevant

Les données publiées par l'INSEE le 16 novembre font apparaître un recul du taux de chômage de 0,3 point. Une piètre performance, alors que, à en croire les observateurs, la reprise économique est là. Entre juillet et septembre, le taux de chômage s'élevait à 9,7 % de la population, en dessous de son point haut de 10,2 % atteint en 2015 mais encore très loin de son niveau d'avant crise de 7,2 %.

Budget

Jamais assez

Selon Bruxelles, la France devrait terminer l'année 2017 avec un déficit budgétaire de 2,9 %. Ceux qui croyaient pouvoir contenter la Commission européenne avec un déficit inférieur à 3 % selon le dogme imposé par la Pacte de stabilité et de croissance devront déchanter. D'abord parce que la moyenne des déficits des États de l'Union européenne est maintenant proche de 1 % et qu'en dessous de 3 %, si la France ne risque plus d'être sanctionnée, elle doit aller plus loin et viser une réduction de 0,6 point de son déficit structurel, celui qui est calculé indépendamment de la reprise économique. Comme pour un élève dont les résultats s'améliorent, la Commission exige de la France qu'elle « poursuive ses efforts ».

L'IMAGINATION AU POUVOIR

Renouer avec les utopies

Les utopies sociales ne peuvent être réduites à de doux rêves que les éditorialistes en vue ont beau jeu de révoquer comme matrices des totalitarismes. Fondamentalement régulatrices, elles nous ouvrent des pistes vers un futur plus fraternel.

Dans son livre *Dire non ne suffit plus*, sous-titré « contre la stratégie du choc de Trump », Naomi Klein dresse un réquisitoire contre la politique que le locataire de la Maison Blanche met en œuvre ou qu'il voudrait mettre en œuvre.



Une politique faite de défense des intérêts des nouveaux milliardaires et des sociétés multinationales, installées dans le court terme, sans projet d'avenir et, souvent, sans véritable compréhension du passé. Contre tous les biens communs, toutes les solidarités collectives, pour la défense des seules grandes

firmes, avec Trump et ses *fake news*, le néolibéralisme, matiné désormais de revendications identitaires, broie toutes les oppositions et bafoue la démocratie pour organiser une société purement répressive, en s'appuyant sur des groupes fascistes et suprémacistes blancs.

Utopies et réalité sociale

Pour lutter contre cette politique globale, il faut, dit-elle, « oser rêver », renouer avec les utopies pour démontrer que « le temps est venu de bondir ». Son argumentation s'appuie sur une analyse sous-jacente de la crise systémique du capitalisme débouchant sur des mutations climatiques et des désastres écologiques importants. Naomi Klein nous invite à réaliser nos utopies pour forger un avenir commun et édifier un autre monde, qu'elle souhaite « solidaire et bienveillant ».

Isabelle Delannoy, ingénieure agronome, se pose des questions similaires. Elle y répond en propo-

sant des solutions qui permettraient à la fois d'économiser de l'énergie, de lutter contre les crises écologiques et de développer la production. Elle passe en revue la permaculture – un procédé qui respecte la terre considérée comme un bien gratuit –, l'économie circulaire et beaucoup d'autres procédés absolument indispensables. Elle nomme cet ensemble, qui prétend « faire vivre en harmonie les êtres humains et les écosystèmes », « l'économie symbiotique ». C'est ainsi qu'elle a intitulé son dernier ouvrage, dont le sous-titre manque singulièrement de modestie : *Régénérer la planète, l'économie et la société*. Un

élément fait en effet défaut dans ce livre : la compréhension du fonctionnement du capitalisme pour identifier, comme le fait Naomi Klein, les forces sociales opposées à ce projet. Appréhender le passé est vital pour définir une autre société qui fonctionne sur d'autres critères. Les êtres humains sont insérés dans des enjeux qui les dépassent, ils font leur propre histoire dans des conditions qu'ils n'ont pas librement déterminées.

Dans la construction d'« utopies réelles » – pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Erik Olin Wright (*La Découverte*) – les réponses nécessaires aux crises, aux inégalités croissantes, sont des points de départ pour synthétiser toutes les solutions, même partielles. ■

Nicolas Bénéès

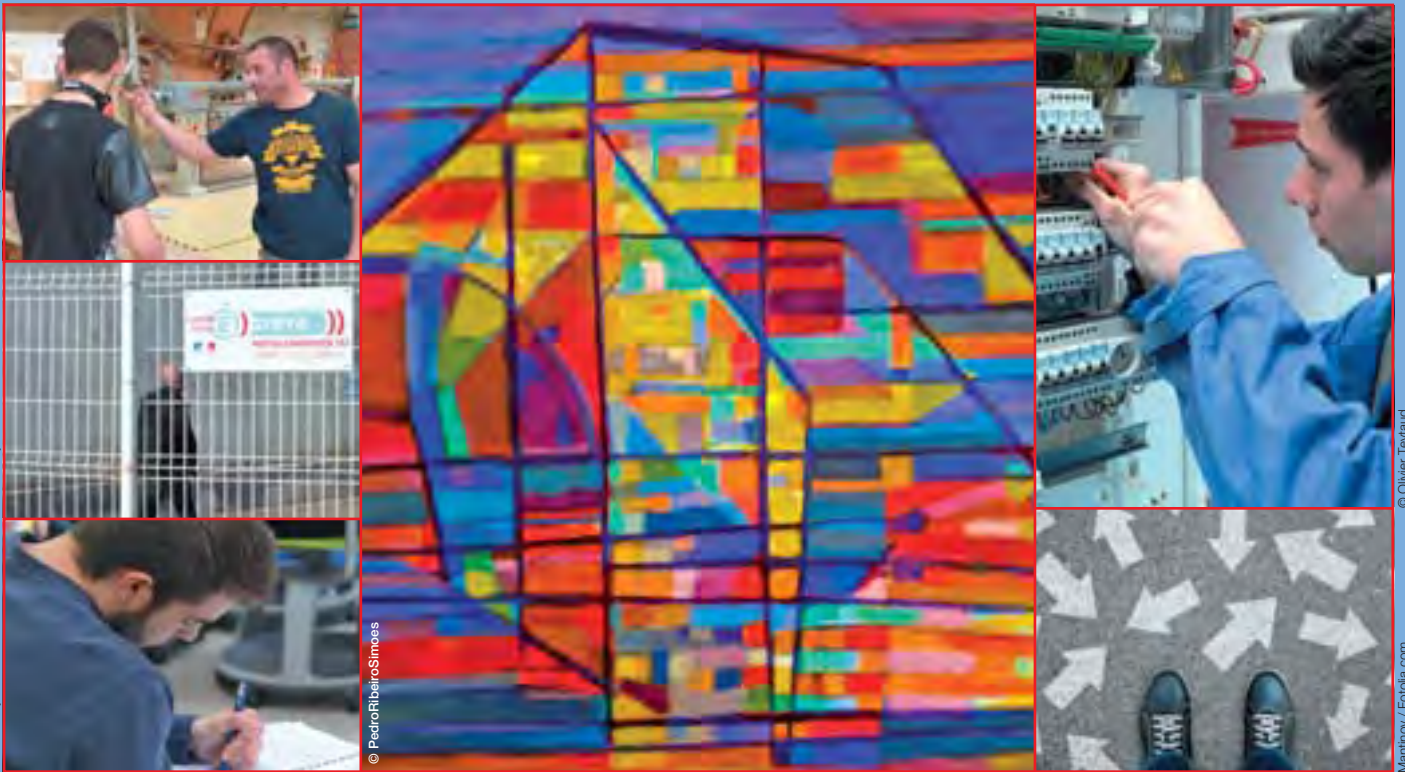
• *Dire non ne suffit plus*, Naomi Klein, Actes Sud ; *L'économie symbiotique*, Isabelle Delannoy, Actes Sud/Colibri.



DOSSIER

Enseignement technologique et professionnel

Espace de réussite ou voie de relégation ?



Dossier coordonné par Thierry Pétraud. Ont participé à la rédaction : Gilbert Carbonnier, Michel Galin, Claire Guéville, Marie-Agnès Monnier, Thierry Reygades, Frédérique Rolet, Josiane Seigneur

Le gouvernement annonce de nombreuses réformes qui risquent de modifier radicalement le paysage de la formation de notre pays : ordonnances sur le code du travail, accès à l'enseignement supérieur, réforme du bac, formation professionnelle, apprentissage.

A chaque fois, excepté sur l'apprentissage, les diplômes professionnels et technologiques (CAP, BAC pro ou techno, BTS...) sont oubliés des débats. L'enseignement professionnel et technologique pour les jeunes en formation initiale s'en trouve marginalisé. Pourtant ces enseignements sont loin d'être à la marge : la moitié des bacheliers possèdent un bac technologique ou professionnel et 25 % des bacheliers poursuivent leurs études en BTS, autant qu'en licence.

Comment ne pas voir dans les décisions et les projets du gouvernement pour le second degré des freins au renforcement de la démocratisation dans l'accès aux diplômes et aux qualifications, pour ne pas dire « *un renforcement des ségrégations sociales* ». Comment ne pas voir le risque que les formations technologiques et professionnelles, pourtant voies de réussite, se transforment en voies de relégation ! Ce dossier a pour ambition de présenter, de manière équilibrée, les formes et les faiblesses des formations professionnelles et technologiques initiales.

L'enseignement professionnel

Une histoire de plus d'un siècle

Cet enseignement a été ballotté au fil de l'histoire entre l'influence de l'entreprise et l'empreinte de l'État.

Classiquement, l'enseignement professionnel est présenté comme en tension entre sa vocation républicaine (« former l'homme, le travailleur, le citoyen ») et les attentes des entreprises, qui concernent essentiellement le travailleur (préparer au plus juste à l'occupation des postes de travail). La complexité de l'histoire de cet enseignement tient à ce que les objectifs qui prévalent à chacun de ces deux pôles ne sont pas définis de façon univoque et définitive.

Assurer une formation complète

De 1892 aux années 1930, le dispositif existant – écoles pratiques du commerce et de l'industrie, écoles nationales professionnelles ou écoles de la ville de Paris – forme une élite ouvrière et l'encadrement direct de la production. Ces établissements sont rattachés au ministère de l'Industrie et non à celui de l'Instruction publique. Des années 1930 à 1959, l'État va étendre progressivement sa mainmise sur l'enseignement professionnel.

Et il reste soucieux d'assurer une formation complète, qui ne se cantonne pas à l'acquisition de savoirs d'action mais équilibre enseignements généraux, théoriques et pratiques. Le Front populaire de 1936 établit le monopole de l'État sur la délivrance des diplômes, qui devront désormais garantir non seulement l'acquisition de connaissances mais la réalité d'aptitudes professionnelles formées par le système éducatif, notamment par l'introduction des conventions collectives. Entre 1959 et le milieu des années 1970, l'enseignement professionnel devient une filière dans laquelle on entrera en fin de Cinquième de collège, et accueille en proportion croissante les élèves que l'on pense, à l'époque, incapables de suivre l'enseignement général. À partir de 1973, l'essor d'un chômage de masse permanent et la dégradation qui s'ensuit du rapport des forces capital/travail permettent au patronat d'engager le rétablissement de son emprise sur l'enseignement professionnel. Foin de la formation

de l'homme, du travailleur et du citoyen, et retour à la formation « au plus juste » aux emplois disponibles ici et maintenant.

Accès au supérieur

Les trois dernières décennies (de 1985 à aujourd'hui) sont bien sûr marquées par la création du bac pro qui complète le dispositif des trois voies (générale, technologique, professionnelle), chacune d'entre elles conduisant désormais au terme du secondaire. Le bac pro est bien un diplôme de l'enseignement professionnel, privilégiant la définition de référentiels de formation et l'approche par les compétences. Mais c'est aussi une formation qui ouvre sur l'enseignement supérieur. ■

Apprentis ou scolaire ?

L'ensemble des formations professionnelles sont des formations en alternance.

En formation initiale, les jeunes ont un statut de scolaires, d'étudiants ou de salariés (les apprentis). Ce qui distingue les deux univers est l'existence pour les apprentis d'un contrat de travail, c'est-à-dire d'un lien de subordination à l'employeur. Même s'ils préparent le même diplôme, scolaires et apprentis ne sont pas dans les mêmes conditions : les heures de formation pour les scolaires sont plus importantes, pour les apprentis ce sont les périodes en entreprise. Les apprentis touchent un salaire qui ouvre aux prestations sociales.

Aujourd'hui, 700 000 élèves préparent un CAP et un bac pro par la voie scolaire, ils sont 250 000 à les préparer par apprentissage. Pour le baccalauréat professionnel, 80 % des jeunes suivent leur formation par la voie scolaire. L'apprentissage se développe essentiellement au niveau du supérieur : les entreprises exigent de plus en plus des apprentis déjà qualifiés. Il faut préciser qu'un apprenti sur deux est au moins diplômé du bac à la

signature de son premier contrat. En Île-de-France, par exemple, il y a plus d'apprentis au niveau master qu'au niveau CAP.

L'apprentissage plus cher

Globalement, les formations en apprentissage coûtent plus cher que celles sous statut scolaire ou d'étudiant et sont ségrégatives. L'investissement public pour les apprentis est de 18 700 euros contre 12 200 euros pour les élèves (donnée CNEFOP). En moyenne, 38 % des contrats d'apprentissage sont rompus chez les apprentis mineurs suivis à 75 % d'un abandon de la formation (DARES). Constat éloquent, 15 % des jeunes originaires d'Afrique noire et 19 % des jeunes originaires du Maghreb ont réalisé leur dernière année de formation professionnelle en apprentissage contre 38 % des jeunes originaires d'Europe du sud (CEREQ). Enfin, un tiers des apprentis sont des filles alors que ce taux est d'environ 50 % dans les lycées professionnels.



© Olivier Teyssaud

Scolaires et apprentis ne sont pas dans les mêmes conditions

L'insertion professionnelle est légèrement meilleure pour les apprentis (ce qui s'explique par le fait que les entreprises qui signent des contrats d'apprentissage sont souvent dans une dynamique économique favorable). ■

Repères Formation initiale

Elle concerne tous les jeunes, tant qu'ils n'ont pas quitté le système de formation depuis plus d'un an, pour l'obtention d'un premier niveau de qualification.

420 000

C'est le nombre d'apprentis pour l'année 2016-2017 soit 7 % des jeunes de 16-25 ans.

Formation continue

Elle s'adresse à toutes les catégories d'adultes actifs. Elle leur permet de renforcer ou d'acquérir un niveau de qualification reconnue.

253 400

étudiants préparent un BTS par la voie scolaire, 60 834 par apprentissage (sources : RERS, 2015).

Régions et apprentissage

S'adapter aux besoins des entreprises

Les Régions sont devenues les pilotes d'un service qui va de l'orientation à la formation professionnelle.

Depuis 1983, les Régions détiennent la compétence sur l'apprentissage, compétence renforcée depuis en 1993, 2004 puis 2014 (loi sur la formation professionnelle). Au-delà des alternances politiques tant régionales que nationales, l'ARF (Assemblée des Régions de France) puis RF (Régions de France) ont été des zélateurs de l'apprentissage.

Malgré de nombreuses études qui montrent que le lien entre formation et emploi est complexe, les Régions en restent à une équation simple : pour faire diminuer le chômage, il faut que les formations, à tous les niveaux, soient adaptées aux besoins immédiats des entreprises. Pour les

niveaux IV et V (pré-bac), les formations en lycée professionnel ne s'adapteraient pas assez vite et l'apprentissage offrirait une meilleure insertion dans l'emploi. Les Régions ont donc développé des campagnes de communication, ont complété les subventions de l'État aux entreprises et ont parfois pesé pour fermer des formations en LP pour ouvrir les mêmes en centre de formation des apprentis (CFA). Cependant, l'apprentissage stagne et n'a jamais atteint l'objectif de 500 000 apprentis annoncé à plusieurs reprises. De plus l'apprentissage diminue inexorablement pour les niveaux pré-bac. Au lieu de réfléchir sur les besoins de qualification et la demande sociale

des jeunes comme des familles, les Régions pratiquent la fuite en avant.

Les dépenses de formation diminuent

Qui plus est, l'effort financier des Régions n'est pas à la hauteur de leurs discours : leurs dépenses de formation professionnelle (continue et initiale) ont diminué de 10 % en dix ans... Les différents schémas des formations adoptés récemment par les Régions se ressemblent tous ; les projections à court terme ne permettront ni aux jeunes ni aux salariés de se former et se qualifier pour faire face aux enjeux que sont la transition climatique et l'adaptation au numérique. ■

L'univers de la certification

Diplômes, certifications et emploi

Le « diplôme » et plus généralement la « certification » restent un atout indéniable pour l'insertion professionnelle.

La « certification professionnelle » désigne tous les diplômes, titres et certificats à vocation professionnelle. Le diplôme ouvre à la poursuite d'études, on parle de double finalité des diplômes technologiques et professionnels. On retrouve pour un même « métier », différentes « certifications » : diplômes mais aussi titres (du ministère du Travail notamment), ou certifications de branches professionnelles valables dans la seule branche... Sans compter, dans le cadre européen, des diplômes d'autres pays. Trois registres de certification figurent dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État, élaborés et/ou validés par une Commission professionnelle consultative (CPC) (Éducation nationale, ministère du Travail,

Agriculture, Sports, Affaires sociales, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), et les Certificats de qualification professionnelle (CQP), délivrés par les branches professionnelles, créés à l'initiative d'une trentaine de branches professionnelles.

L'ÉN, premier ministre certificateur

S'y ajoutent les certifications délivrées sous la tutelle de ministères sans instances consultatives incluant les partenaires sociaux et par des établissements de formation publics ou privés (Défense, Culture, chambres consulaires, établissements...). Les diplômes technologiques et professionnels s'obtiennent par la formation initiale, sous statut scolaire ou par apprentissage, ainsi que par la formation professionnelle continue ; il s'agit de formations en alternance, les formations sous statut scolaire ou

d'étudiant comportant des stages ou des périodes de formation en entreprise (à l'exception de la plupart des baccalauréats technologiques). Par ailleurs, dans le cadre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), toute personne engagée dans la vie active peut également obtenir « tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle en faisant valider les acquis de son expérience professionnelle ». L'Éducation nationale est le premier ministre certificateur. ■

Une certification professionnelle atteste d'une « qualification », de capacités à réaliser des activités professionnelles dans le cadre de plusieurs situations de travail et à des degrés de responsabilités définis dans un « référentiel ». Celles portant sur une technique particulière (maîtrise d'un logiciel, ex. certification Microsoft), une connaissance spécifique (niveau d'anglais comme le TOEIC) voire une activité réglementée (comme le permis de conduire), ne sont pas des certifications professionnelles au sens décrit ci-dessus et n'ont pas vocation à figurer au RNCP. **Le diplôme** se réfère généralement à un parcours d'études scolaires, universitaires ou à l'établissement dans lequel ce parcours a été suivi (diplôme universitaire, de grande école...). **Le titre** s'attache davantage à la fonction qu'il permet d'occuper (titre d'ingénieur, de psychologue...).



© Olivier Teyraud

L'apprentissage stagne et n'a jamais atteint son objectif

32 %

Le taux de chômage des non-diplômés est de 32 % pour la génération 2004, trois ans après de la sortie du système éducatif. Alors que pour les diplômés d'un masters, il n'est que de 6 % après trois ans de vie active et de 4 % pour les diplômés des grandes écoles.

Insertion professionnelle

Le taux d'insertion professionnelle (taux d'emploi à trois ans) est de :

65 % pour les scolaires,
74 % pour les apprentis

ayant un **CAP**

76 % pour les scolaires,
89 % pour les apprentis.

ayant un **Bac pro**

84 % pour les scolaires,
90 % pour les apprentis.

ayant un **Bac +2**



« Le diplôme demeure incontestablement une protection forte contre le chômage »

Philippe Lemistre est directeur adjoint du Centre d'Études et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir à l'université de Toulouse (CERTOP) et chercheur au Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ). Le diplôme, parfois présenté comme un frein au développement du système de formation, voire de l'emploi, est néanmoins généralement considéré comme la meilleure arme contre le chômage. Au moment d'un nouveau débat sur le rôle et l'efficacité du baccalauréat, il nous livre son sentiment sur le rôle social et économique des diplômes.

L'US Mag : *Certains auteurs, à l'image de Marie Duru-Bellat, semblent attribuer au diplôme, ou plutôt à sa suprématie, une part de responsabilité dans l'affaiblissement de la cohésion sociale : « il semble y avoir une tension entre le rôle social et économique du diplôme et la cohésion sociale »⁽¹⁾. Que pensez-vous de cette approche ?*

Philippe Lemistre : Je ne reprendrai pas cette problématique en ces termes. Il est vrai que si le système éducatif est utilisé finement par les classes supérieures, il n'est pas responsable des tensions sociales, en particulier celles sur l'emploi.

Il y a une facilité des politiques à donner une lourde responsabilité du chômage au système de formation alors que si le système éducatif participe au phénomène de reproduction sociale, les causes du chômage se situent d'abord au niveau du marché de l'emploi.

Nous restons, en France et en Europe, dans la volonté d'expansion scolaire (objectifs STRANES⁽²⁾ : porter à 60 % de diplômés du supérieur à l'horizon 2020), avec l'espoir que cela permettrait d'obtenir de la croissance. Dans ce contexte, au moins doit-on veiller à ce que les inégalités sociales dans le système éducatif ne reproduisent pas celles du marché du travail.

L'US Mag : *D'autres, comme Tristan Poulauoc, voient le diplôme comme étant une arme des faibles, les enfants des classes ouvrières en feraient un objectif afin de retrouver une ambition à la fois en termes de poursuites d'études comme d'insertion professionnelle. En période de crise économique, cette motivation vous paraît-elle pertinente ?*

Ph. L. : Le diplôme demeure incontestablement une protection forte contre le chômage même si le système éducatif reproduit également les discriminations présentes dans la société.

Par exemple, il est très fortement genré, les filles réussissent mieux que les garçons mais elles sont moins présentes dans les filières les plus rémunératrices. Et elles sont également présentes dans des secteurs où elles ont du mal à faire reconnaître leur qualification, par exemple la santé et l'action



sociale. Le diplôme reste une arme pour les enfants des classes populaires à condition qu'ils soient « forts parmi les faibles », c'est-à-dire qu'ils soient « méritants » et qu'ils obtiennent les meilleurs résultats.

L'US Mag : *Le baccalauréat va être rénové, son rôle de sésame vers l'enseignement supérieur risque d'être amoindri. En période d'individualisation des parcours de formation ou professionnels, un diplôme garanti collectivement a-t-il encore raison d'être ?*

Ph. L. : Le bac n'est déjà plus essentiel pour l'accès à l'enseignement supérieur. En effet, les inscriptions post-bac sont traitées à partir des résultats scolaires en Première et Terminale et non à partir de la réussite au baccalauréat qui valide uniquement l'affectation. Et dans le même temps, y compris pour le baccalauréat professionnel, il est une propédeutique vers l'enseignement supérieur. C'est d'ailleurs un des paradoxes : le bac professionnel conçu pour l'insertion professionnelle devient, dans le cadre d'une seconde chance, la porte d'entrée vers des formations supérieures de type BTS. Et ceci est encouragé par l'institution, notamment par la mise en place de quotas préservant des places aux bacs pro dans ces formations sélectives. En terme d'insertion professionnelle, et quel que soit le niveau, les nomenclatures des formations et les nomenclatures d'emplois ne s'emboîtent pas. En ce sens le pur adéquationnisme est un mirage. De plus, la création de diplômes s'inscrit dans une logique de long terme, or la structure des emplois est donnée à court terme.

Par ailleurs, les parcours de formation deviennent mixtes, des années de formations professionnelles s'intercalent dans des années de formations générales, ou l'inverse.

On continue à penser la dualité entre « pro » et « générale », alors que les frontières semblent s'estomper entre ces deux domaines, et on est peut-être à la croisée des chemins sur cette problématique. ■

(1) *Les Sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, François Dubet, Marie Duru-Bellat, Antoine Vérolet, Éditions du Seuil, 2010.

(2) Stratégie nationale de l'enseignement supérieur.

Le projet d'orientation

Construction *ou* gestion des flux ?

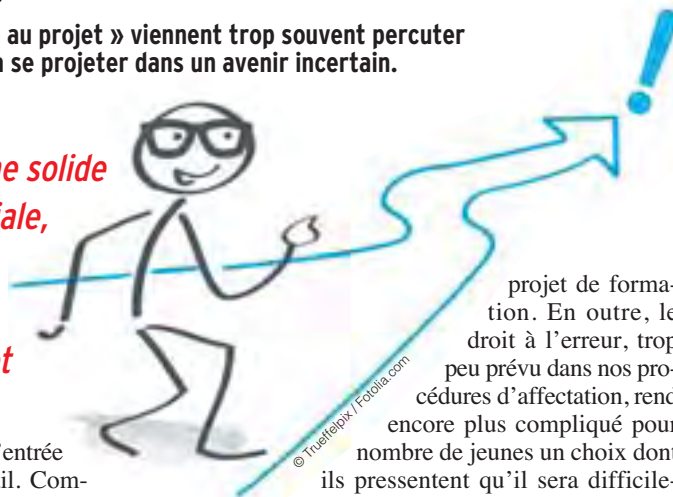
La « prescription d'orientation », « l'injonction au projet » viennent trop souvent percuter la dynamique d'adolescents qui peinent à se projeter dans un avenir incertain.

L'élaboration d'un projet d'études et de formation nécessite une lente maturation qui ne saurait réussir sans prendre en compte les aléas et hésitations propres aux adolescents en pleine construction identitaire qui peinent à se projeter dans un avenir incertain. Or, certains et singulièrement les plus fragiles, sont sommés de choisir très tôt une « orientation » précise et prétendument « réaliste ». Sous couvert de « sécurisation des parcours », c'est aussi souvent la pression à la baisse sur les aspirations des jeunes de milieu populaire qui s'opère. De « l'éducation à l'orientation » à la « compétence à s'orienter », les politiques publiques ont souvent cherché à instrumentaliser l'orientation pour tenter de régler la problématique des « métiers en tension ». C'est faire peu de cas de la division sociale du travail et des processus qui amènent les adolescents à choisir des métiers jugés prestigieux.

Difficilement réversible

Mais c'est aussi passer sous silence les conditions faites aux jeunes, dans certains sec-

Avec une solide formation initiale, l'adolescent peut construire son projet



teurs professionnels, à l'entrée sur le marché du travail. Comment expliquer qu'après des formations sélectives comme la restauration et l'obtention du diplôme, si peu de jeunes restent dans la branche ? L'illusion qu'il suffirait d'offrir des informations fiables et objectives pour que les élèves choisissent sans hésiter les filières qui leur sont désignées, montre la méconnaissance des aspirations des jeunes et l'occultation de l'instabilité du marché du travail. Or c'est grâce à une solide formation initiale que l'adolescent peut progressivement se construire et construire son

projet de formation. En outre, le droit à l'erreur, trop peu prévu dans nos procédures d'affectation, rend encore plus compliqué pour nombre de jeunes un choix dont ils pressentent qu'il sera difficilement réversible. Les mesures annoncées dans le plan étudiant renforçant la sélection vers les études post-bac risquent d'accroître encore les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et d'accroître la concurrence entre les lycées, et entre les établissements supérieurs. Des interventions en amont, pour favoriser la réussite et l'investissement dans les études, une augmentation des capacités d'accueil, voilà qui pourrait améliorer l'orientation des jeunes. Mais ceci suppose une réelle volonté politique ! ■

Parcours de réussite

Faire d'une minorité *la majorité*

90 % des bacheliers technologiques et un peu moins de la moitié des bacheliers professionnels poursuivent des études dans l'enseignement supérieur mais leur réussite est très variable selon le choix de la formation.

Quel sens revêt la notion d'échec quand, pourtant, globalement la très grande majorité des bacheliers technologiques et professionnels finissent finalement par être diplômés de l'enseignement supérieur ? Ils choisissent majoritairement des filières professionnelles courtes, en particulier les sections de technicien supérieur, et de façon plus marginale, les IUT. Globalement, un peu moins de deux tiers des inscrits obtiennent son BTS en deux ans et la réussite en trois ans est à peine plus élevée (67,7 %), avec d'importantes disparités selon la voie de formation initiale (83 % pour les bacheliers généraux, 71 % pour les bacheliers techno et 48 % pour les bacheliers pro). Pour la minorité inscrite en licence universitaire, les différences de réussite entre les bacheliers généraux et les autres s'expliquent par des taux de passage en seconde année très dissemblables. Seuls 8 % des étudiants issus de bac pro et 23 % issus de bac techno parviennent en L2 après un ou deux ans en L1. Une fois passé cet écueil, les

taux de réussite au diplôme rejoignent les taux moyens, soit plus de 75 %.

Des chemins de réussite

À chaque fois que l'on se donne les moyens de conserver les jeunes dans les formations, ou que l'on met en place des parcours particuliers permettant la réussite de chacun, tous les bacheliers peuvent réussir, à des degrés



divers, dans l'enseignement supérieur ! Les initiatives de classes de mise à niveau pour l'accès des bacs pro en BTS, opérées dans les lycées il y a une dizaine d'années, donnaient satisfaction aux enseignants et aux jeunes. Il existait à l'Université des parcours licence spécifiquement prévus pour les bacs techno. Et le ministère est en train de supprimer les formations supérieures d'arts appliqués particulièrement adaptées aux bacs techno et pro du secteur. En réalité, les parcours atypiques, non-linéaires, sont encore fréquents. Beaucoup de nouveaux bacheliers, quelle que soit leur voie d'origine, ne pourraient réussir sans le droit à l'erreur ou au tâtonnement. Dans cette perspective, l'amélioration des conditions d'enseignement et de vie étudiante constitue l'urgence. ■

Trouver des voies adaptées aux poursuites d'études de ces bacheliers

Les dispositifs de retour en formation

Prévention du décrochage *au quotidien*

La MLDS s'inscrit dans la prévention du décrochage des jeunes de l'École, c'est une mission permanente obligatoire depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a deux finalités. La première, réduire, par des actions de prévention, le nombre de jeunes sortant prématurément du système scolaire sans diplôme et sans qualification ; ces jeunes sont appelés « décrocheurs » dans les textes de cadrage. La seconde, prendre en charge, en partenariat avec les responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), ces jeunes de plus de 16 ans en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable. Ce cadre national se décline académiquement et le pilotage de la MLDS prend donc des formes très variables sur le terrain, en étant géré par un DAPPIC, un CSAIO ou encore un conseiller technique spécifique auprès du recteur.

Des actions de remobilisations

La circulaire du 29/03/2013 crée les réseaux FOQUALE, change la dénomination de la MGI en MLDS et réorganise les trois domaines d'activité :

- la prévention du décrochage des élèves encore scolarisés ;
- le conseil et l'expertise auprès des EPLE appelés dorénavant « Intervention » ;
- la remédiation qui comprend le repérage des décrocheurs et la mise en place d'actions pour leur retour en formation initiale.

Cela se traduit sur le terrain par la mise en place d'actions de remobilisation (ARTP) permettant aux jeunes de travailler leur projet professionnel et de s'inscrire dans une solution de formation réaliste et réalisable, et d'actions diplômantes (MOREA, MORE, ITHAQUE...) leur permettant de repréparer leurs diplômes (bac, CAP) en petit groupe uniquement sur les matières à représenter, mais aussi, par la gestion au cas par cas de situation d'élèves en voie de décrochage.

Les personnels MLDS se sentent souvent isolés pour mettre en œuvre des directives de lutte contre le décrochage scolaire alors que ces dernières devraient être portées par les référents décrochage scolaire et les équipes éducatives sous l'impulsion du chef d'établissement. ■



© Olivier Teytaud

S'inscrire dans une solution de formation réaliste et réalisable

Formation des adultes

Le rôle des GRETA

Grâce aux GRETA, le service public de l'Éducation nationale joue un rôle non négligeable pour la formation des adultes, en particulier ceux les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi.

Les lycées professionnels et les lycées polyvalents membres du GRETA (GRoupement d'ETAbliissements) offrent des formations professionnelles qualifiantes (spécialisation, perfectionnement), certifiantes (titres professionnels du ministère

du Travail et de l'Emploi, TOEIC, B2iA, TOSA, CléA, SST, blocs de compétences) et diplômantes (CAP, bac pro, BTS) pour les adultes salariés, en reconversion ou demandeurs d'emploi.

Les jeunes demandeurs d'emploi, sortis du système scolaire et de la MLDS, peuvent accéder à ces formations, notamment dans des dispositifs de retour en formation.

Pas d'apprentissage

Des formations en alternance, comme le contrat de professionnalisation, permettent ainsi à ces publics de bénéficier d'un CDD ou CDI de 6 à 12 mois, suivant le besoin de formation, voire de 24 mois (en accord de branche professionnelle, cas du BTS ou bac pro si nécessaire).

Les GRETA ne sont pas des Centres de formation des apprentis (CFA) et donc ne proposent pas de contrat d'apprentissage. Il n'y a pas de contrainte d'âge. Seule la rémuné-

ration peut différer suivant l'âge et le niveau de formation du bénéficiaire (entre 55 % et 100 % du SMIC). La durée de formation professionnelle en GRETA est comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat de professionnalisation. Elle ne peut être inférieure à 150 heures. Elle peut être portée à 25 % pour des publics spécifiques (RSA, ASS, AAH...).

D'autres formations en alternance, de qualification professionnelle, sont offertes par les GRETA aux demandeurs d'emploi, financées par Pôle emploi, les conseils régionaux, les conseils départementaux, les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés), l'AGEFIPH (pour les personnes Reconnues qualification travailleurs handicapés : RQTH). L'accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) réalisé par les conseillers VAE des GRETA et les enseignants de spécialités permet à tout public, ayant occupé un ou plusieurs emplois, rémunérés ou pas, d'obtenir une certification ou un diplôme. Grâce aux GRETA la formation des adultes ne bénéficie pas uniquement aux salariés les mieux formés... ■



© Olivier Teytaud

Le GRETA offre des dispositifs de retour en formation

Analyse des politiques gouvernementales

Les plus fragiles dans le viseur

Globalement, la politique gouvernementale entraîne une mise en difficulté des plus fragiles et favorise l'augmentation des moyens de ceux qui possèdent le plus. L'éducation et la formation n'échappent pas à cette logique.

Les projets de réformes vont impacter d'abord les jeunes les plus en difficulté. On le voit avec le développement de l'apprentissage qui a pour but d'orienter vers des formations gérées par les branches patronales les collégiens les plus en difficulté, en leur imposant un mode de formation souvent ségrégatif, en les mettant précocement dans l'univers du travail (univers où le code et la réglementation ont déjà été dégradés), alors que ces élèves auraient besoin d'un meilleur accompagnement, dans des dispositifs qui existent déjà à l'Éducation nationale, même s'ils sont sous-dotés.

Inadapté aux formations technologiques et professionnelles

On le voit aussi avec la réforme du bac, et son modèle en parcours disciplines principales dites « majeurs » et options dites « mineurs », qui est déjà contestable pour des parcours



© Mantinev / Fotolia.com

d'enseignement général dans les domaines scientifiques, sciences humaines et sciences sociales, mais qui est complètement inadapté aux formations technologiques et professionnelles. Ces dernières mettent en œuvre des procédures et concepts de métiers pour acquérir des savoirs et des compétences professionnelles enrichies par des disciplines générales construites en écho avec les disci-

Une volonté d'imposer un mode de formation souvent ségrégatif

plines technologiques et professionnelles. Nous sommes bien loin des majeurs/mineurs, principe qui mettrait les jeunes des formations technologiques et professionnelles encore plus en difficulté et qui risquerait de provoquer du décrochage scolaire. Et que dire de la réforme de l'affectation

dans l'enseignement supérieur qui fait clairement apparaître que les titulaires de bac pro ne sont pas les bienvenus dans l'enseignement supérieur, et qu'ils devraient plutôt « chercher un premier emploi avant d'envisager une poursuite d'études supérieures ». Dans l'éducation comme ailleurs, les plus fragiles sont ceux qui seront les plus mis en difficulté. ■

Les propositions du SNES-FSU

Un droit pour tous à la formation

Face à ces politiques de tri et de sélection, le SNES-FSU prône un projet de formation initiale pour tous les jeunes, dans le cadre d'un « droit au lycée pour tous ».



Pas de concurrence entre les formations

jeune de trouver un parcours de réussite jusqu'au baccalauréat. La voie professionnelle, où les enseignements s'appuient sur des champs de métiers, permet aux jeunes d'acquérir conjointement des compétences professionnelles et les savoirs nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle, et aux poursuites d'études s'ils le désirent.

saires à l'insertion sociale et professionnelle, et aux poursuites d'études s'ils le désirent.

Avec des passerelles

La voie technologique s'appuie sur les principaux champs technologiques des systèmes de production de biens et de services. Elle permet aux jeunes une conceptualisation de savoirs exigeants afin de préparer aux poursuites d'études supérieures de bac +2 et au-

delà. La voie générale explore les disciplines universitaires et prépare ainsi les jeunes aux formations supérieures universitaires.

Le SNES-FSU propose des passerelles entre les différentes voies et séries, permettant aux jeunes des modifications de leur projet de formation, et de construire des réussites faites de réelles possibilités de réorientation.

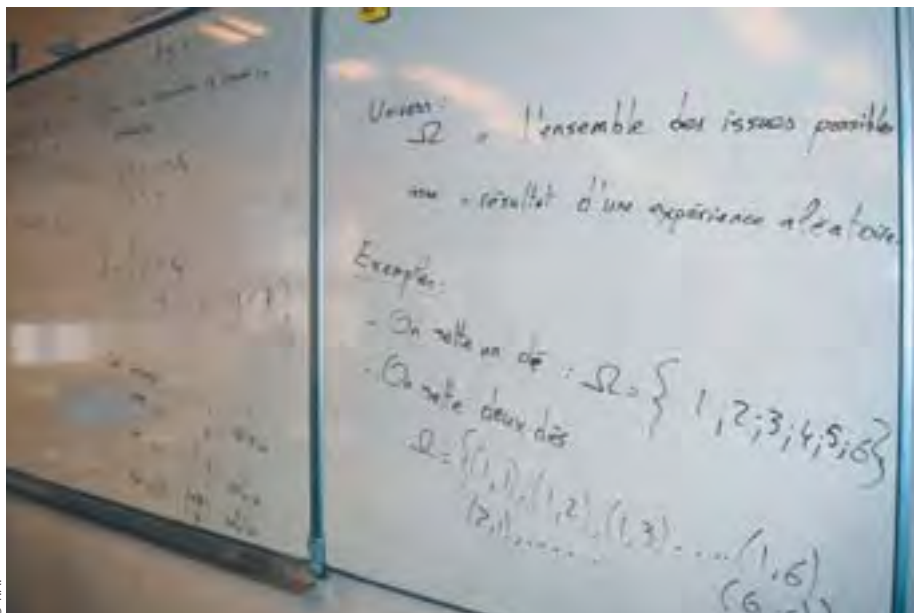
L'apprentissage peut être envisageable, au-delà de 18 ans, dans les formations supérieures afin de permettre aux jeunes les moins favorisés de poursuivre des études supérieures. Il ne devrait pas venir en concurrence avec les formations sous statut d'étudiant mais, au contraire, enrichir l'offre de formation pour les jeunes qui le souhaitent ou des secteurs de formations pour lesquels l'apport des entreprises ou des organisations est nécessaire, à l'image par exemple de l'interat dans les études de médecine (on peut aussi citer la maintenance aéronautique). Ce projet de formation exigeante pour l'ensemble des jeunes n'est pas utopique, il est simplement nécessaire pour le développement économique de notre pays et le progrès social pour les générations à venir. ■

AU MOMENT DE L'OUVERTURE D'AUDITIONS AU MINISTÈRE sur un bac « plus musclé », l'Académie des sciences publie une note, s'appuyant sur les enquêtes TIMSS et PISA ainsi que la résolution de l'Assemblée nationale de l'hiver dernier pour proposer une série scientifique renouvée au lycée.

Pour une série S plus scientifique

L'Académie préconise de restructurer l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie. Ses constats sur les conséquences des réformes du lycée de 2000 et 2010 sont édifiants et font écho à ceux du SNES-FSU :

- inégalités accrues pour les élèves ne maîtrisant pas les codes implicites de l'institution scolaire du fait d'une contextualisation omniprésente qui brouille les enjeux scientifiques et de la juxtaposition d'activités ; le tout peut renforcer les « malentendus scolaires ». Ce sont alors les élèves appétents aux sciences qui s'ennuient le plus en classe d'après une étude de l'IREM ;
- réduction des horaires : perte de 2 h 30 en Première S avec la réforme Chatel et un programme de physique-chimie qui implique un travail de type « classe inversée » ;
- image erronée de l'activité scientifique qui engendre des erreurs d'orientation ;
- déficience des programmes : manque d'axes directeurs et étude superficielle des contenus (partie mécanique bâclée...) ;
- structuration insuffisante des connaissances :
 - lacunes en matière de calcul (équations différentielles et intégrales, nombres complexes...),
 - étiolement du lien entre mathématiques et physique-chimie (quasi-disparition de la géométrie utile pour les symétries moléculaires...)
- failles dans les raisonnements logiques : manque de précision du vocabulaire, de la syntaxe et de l'argumentation.



Quelles solutions ?

Comme le SNES-FSU, l'Académie des sciences souhaiterait de nouveaux programmes de lycée en série scientifique approfondissant les sujets étudiés et renouant le lien entre mathématiques et physique-chimie, avec des savoirs et des méthodes, notamment de calcul, ambitieux explicitement donnés à connaître.

Les SVT négligées

Le SNES-FSU regrette que les SVT n'aient pas été davantage citées dans cette réflexion.

Certes les « zones de superposition » des SVT et des mathématiques sont moins larges qu'avec la physique-chimie, mais elles demeurent fondamentales dans la formation des scientifiques. ■

**Anne-Sophie Legrand,
Jean-François Clair**

(1) <http://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/restructurer-enseignement-physique-chimie-mathematiques.html>

Et l'informatique dans tout ça ?

L'Académie fait référence au rapport d'octobre 2016 présenté par quatre sociétés savantes de mathématiques et d'informatique⁽¹⁾ : Société mathématique de France (SMF), Société informatique de France (SIF), Société française de statistique (SFDs), Société de mathématiques appliquées et industrielles (SMAI).

Constatant que l'informatique est surtout abordée dans les programmes de mathématiques, mis à part l'enseignement de spécialité Information et sciences du numérique (ISN) en Terminale S, de l'enseignement d'exploration Information et création numérique (ICN) de Seconde et de l'option Informatique et création numérique des séries générales (mais oubliant la technologie au collège), et rappelant que les sciences ne sont pas indépendantes, elles proposent d'intégrer quatre domaines aux programmes de mathématiques du lycée : logique, graphes, combinatoire, représentation et modélisation de l'information.

Malheureusement, si les contenus de chaque domaine sont assez bien détaillés et souvent mis en relation avec des exemples concrets, il n'est fait aucune mention de ce qui devrait disparaître des programmes actuels. Cette initiative est cependant intéressante car elle fait apparaître pour la première fois un corpus détaillé de savoirs et savoir-faire destinés à



l'ensemble des élèves du lycée. Toutefois, si ces propositions étaient reprises pour la réforme du lycée, il faudra que le ministère les accompagne de textes de programmes plus clairs que ceux de la réforme du collège, et d'un plan de formation fondé sur une approche didactique approfondie.

(1) <http://smf.emath.fr/sites/smf.emath.fr/files/gt-info-maths-5.pdf>

COLLÈGE. Socle commun ou programmes découpés en une multitude d'items, pression pour supprimer les évaluations chiffrées, « moyennes » de couleurs, de pourcentages, opacité du fonctionnement des applications privées : il est urgent de remettre du sens dans l'évaluation des élèves...

Évaluation : à la recherche du sens perdu



© Serge parin / Fotolia.com

L'utilisation d'applications privées de type Pronote ou Sacoche pour évaluer « au fil de l'eau » les élèves doit relever du choix d'équipe. Si ce choix est fait, les enseignants doivent être libres d'élaborer leur éventuel référentiel, et doivent connaître le paramétrage de l'algorithme qui propose un positionnement des élèves sur les domaines et sous-domaines du socle commun en fin de Sixième et de Troisième. Or, dans la plupart des établissements, les enseignants n'ont aucune visibilité sur la manière dont les « items » évalués sont pris en compte dans chaque domaine du socle, différentes pondérations étant possibles, d'une discipline et d'un domaine ou sous-domaine à l'autre.

L'opacité de gestion des applications rend possible la mainmise des chefs d'établissement sur le positionnement des élèves. Au-delà, se pose la question de l'égalité de traitement des élèves : le contrôle continu n'était pas la panacée, mais un cap supplémentaire a été franchi avec le renvoi au local du poids de chaque discipline dans l'évaluation du socle, et donc du DNB. Pour le SNES-FSU,

les disciplines doivent être prises en compte de la même manière au DNB sur l'ensemble du territoire.

En tout état de cause, le paramétrage des applications doit être décidé collectivement. Les applications ne remplacent pas le positionnement décidé en conseil de classe, contrairement à ce que certains chefs d'établissement affirment.

Garder la main

Quant au LSU, il doit être possible de le renseigner directement, sans passer par une application privée : renseigner une seule fois les éléments de programmes travaillés pour une même classe à l'aide du menu déroulant prévu à cet effet, en lien avec les programmes disciplinaires, et ne pas avoir à les ressaisir pour chaque élève. Il faut refuser de renseigner à la fois un bulletin et le LSU : un seul suffit. Le SNES-FSU appelle à ne pas renseigner les rubriques directement liées à la réforme (AP, EPI, parcours) qui ne sont pas des enseignements spécifiques et sont intégrés aux disciplines ou à indiquer « voir appréciations disciplinaires ». ■ Sandrine Charrier



Comment la réforme du collège, le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ont-ils impacté l'évaluation des élèves dans la classe ? Comment les applications de type Sacoche ou Pronote sont-elles utilisées ? Quel lien s'opère dans les établissements entre ces applications et le positionnement des élèves sur les domaines du socle en fin de cycle ? Qui décide de quoi ? Quels impacts sur nos métiers ?

<https://www.snes.edu/Enquete-evaluation-college.html>

Avec ce numéro de L'US, un spécial « programmes du collège », également disponible en ligne : <https://www.snes.edu/College-programmes-2016-Et-maintenant.html>. N'hésitez pas à le diffuser.

Quel bilan peut-on tirer un an après la mise en place de ces programmes et des nouvelles épreuves du DNB ? Quels constats ? Quelles propositions ? Faisons le point.



DNB : TOUTES LES DISCIPLINES DOIVENT COMPTER !

Le positionnement sur les huit domaines ou sous-domaines du socle pour le bilan de fin de cycle doit être abandonné au profit d'une évaluation disciplinaire équilibrée. Le SNES-FSU demande la suppression des appréciations (EPI, AP, parcours...) et des éléments de programme travaillés du LSU.

L'articulation entre évaluation en classe et certification doit être repensée. Le DNB doit être un examen national qui prenne en compte toutes les disciplines et certifie l'acquisition d'une culture commune en terme de connaissances et de compétences définies par les programmes ; il doit être conçu non pas comme un examen de fin de scolarité obligatoire, mais comme une étape dans le cadre d'un second degré cohérent, articulant collège et lycée, et reposant sur des enseignements disciplinaires.

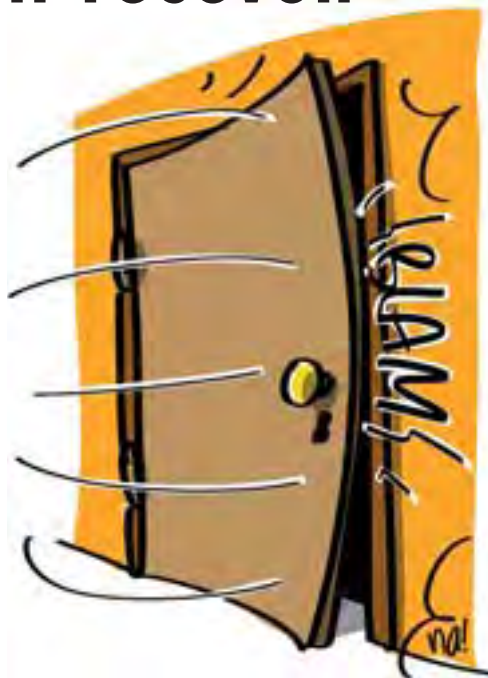
RETRAITÉS. Neuf syndicats et associations représentant les retraités demandent à être reçus par le président de la République. Son chef de cabinet leur a répondu.

Dialogue social avec les retraités : une fin de non-recevoir

Ainsi, M. Macron refuse de recevoir les syndicats et associations du groupe des 9 qui représentent 16 millions de retraités. Le chef de cabinet termine son courrier en se félicitant « de l'esprit de dialogue qui prévaut ». Bel exemple, effectivement, alors que le groupe des 9 demande à M. Macron de le recevoir, depuis juin 2017. Belle expression du mépris envers 25 % de la population française. Belle illustration d'une conception de la démocratie qui marginalise ainsi une part importante de la population du pays. Pourtant, les retraités ont un message à envoyer à M. Macron : ils ne sont pas seulement des personnes âgées à qui on veut bien accorder des aides sociales mais des citoyens qui occupent une place légitime dans la société.

Beaucoup de choses à lui dire

Le groupe des 9 veut aussi dénoncer l'augmentation de 1,7 point de la CSG, mesure injuste et lourde en termes de pouvoir d'achat. La suppression de la taxe d'habitation, pénalisant les collectivités locales et qui va se traduire par moins de services



publics, ne compensera pas la mesure pour toutes et tous. Le groupe des 9 demande aussi une réponse à son interpellation sur

les EHPAD qui connaissent une situation explosive : du fait de moyens insuffisants leurs résidents souffrent d'une situation de maltraitance institutionnelle tout comme leurs personnels.

Guidé par les économies

Madame Buzyn envisage d'instituer des EHPAD « hors les murs » faisant du domicile le lieu de soins de la personne âgée dans le cadre du virage ambulatoire. Ce n'est pas la réponse adaptée pour les personnes qui sont en EHPAD parce que, justement, elles ne peuvent rester chez elles. Mais c'est pour le gouvernement une source d'économies, d'autant plus qu'il privilégie, par ailleurs, le rôle des aidants au détriment des personnels qualifiés. Rappelons que la prise en charge de la perte d'autonomie exige, au contraire, une prise en charge par la Sécurité sociale et la création d'un service public.

Oui, M. Macron, le groupe des 9 a bien des choses à vous dire. Les retraités sauront s'adresser à vous et se faire entendre. ■

Marylène Cahouet

INTER 2018. La période des vœux aux mouvements inter et spécifique s'achève le 5 décembre. Quelle sera la suite des opérations ?

Les vœux sont faits ! Et maintenant ?

Dès la fermeture de SIAM, le 5 décembre, les participants à l'inter et aux mouvements spécifiques nationaux recevront dans leur établissement la confirmation écrite de leur demande.

La confirmation de demande

Il faut impérativement vérifier tous les éléments qui y sont portés (situation personnelle et administrative, vœux, barèmes retenus) et porter en rouge les éventuelles corrections. Veuillez à fournir toutes les pièces justificatives afin que les éventuelles bonifications soient prises en compte. L'administration ne réclame aucune pièce ; pour savoir lesquelles joindre, consultez le supplément Mutations (joint à L'US du 13 novembre et



téléchargeable sur le site du SNES-FSU). Si certaines pièces ne peuvent être jointes, précisez par écrit celles qui seront envoyées ultérieurement, en tout état de cause avant le GT de vérification des vœux et barèmes. Conservez un double du dossier complet et joignez-en un à la fiche de suivi syndicale.

La fiche de suivi

À chaque type de mouvement correspond une fiche (téléchargeable sur notre site). Elle est indispensable pour que les élus SNES-FSU puissent suivre votre dossier individuel. Elle permet de vérifier et de compléter les informations enregistrées par l'administration afin de faire valoir

tous vos droits dans le respect des règles communes et de faire rectifier d'éventuels oublis ou erreurs.

Envoyez une fiche par mouvement auquel vous participez, avec copie de votre dossier de participation. La fiche pour le mouvement inter est à envoyer à la section académique SNES-FSU de votre académie actuelle : c'est dans cette académie que se tiendra le GT de vérification des vœux et barèmes et ce sont les élus académiques qui suivront votre dossier. Pour les collègues relevant de la 29^e base, la fiche est à envoyer au SNES national.

Les fiches de suivi pour les mouvements spécifiques sont à envoyer au SNES-FSU national : ce sont les élus nationaux du SNES-FSU qui suivront votre demande et qui siègeront au ministère.

Les fiches doivent être envoyées au plus tôt et avant la tenue des GT afin que les élus disposent de suffisamment de temps pour les consulter et intervenir si nécessaire. ■

Thierry Meyssonnier,
Jessica Campain

CLASSE EXCEPTIONNELLE. Le ministère a publié le jeudi 30 novembre 2017 la note de service pour l'accès à la classe exceptionnelle avec effet à la rentrée 2017. Le SNES-FSU continue d'agir pour ouvrir ce nouveau débouché de carrière à tous.

Première campagne de promotion



© Blaye Côte de Bordeaux / Flickr.fr

La classe exceptionnelle est un débouché de carrière après la hors-classe permettant l'accès à la hors échelle lettre A (HEA) pour les professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN, et à la hors échelle lettre B (HEB) pour les professeurs agrégés. Le SNES et la FSU, dans le cadre des discussions relatives au protocole PPCR, ont agi pour obtenir ce débouché au-delà de la hors-classe et son ouverture à tous les personnels. La première campagne de promotion permettra des nominations rétroactives au 1^{er} septembre 2017.

Deux voies d'accès

L'accès à la classe exceptionnelle est ouvert selon deux voies. L'une, imposée par l'administration, concerne les personnels ayant au moins atteint le 3^e échelon de la hors-classe (2^e échelon pour les professeurs agrégés)

et ayant exercé au moins huit ans sur l'ensemble de leur carrière dans des conditions d'exercice difficiles (établissements classés en éducation prioritaire et assimilés) ou ayant été affectés dans l'enseignement supérieur, ou en tant que DDFPT, ou en tant que DCIO. La seconde voie, gagnée par le SNES-FSU, concerne tous les personnels ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe. 80 % du contingent de promotion sera utilisée pour promouvoir les personnels relevant de la première modalité d'accès. Les personnels qui pensent relever de cette modalité devront impérativement faire acte de candidature *via* I-Prof entre le 8 décembre et le 22 décembre.

Barème national

Le SNES-FSU a obtenu du ministère la mise en place d'un barème national pour l'accès à la classe exceptionnelle. Celui-ci est constitué d'un avis du recteur (Excellent / Très satisfaisant / Satisfaisant / Insatisfaisant) et de l'ancienneté dans la hors-classe. Ce dernier élément de barème ne servira qu'à départager les personnels ayant un même avis.

CHAIRES SUPÉRIEURES DÉBOUCHÉ CHEZ LES AGRÉGÉS

Le SNES-FSU a arraché l'accès à la HEB pour les professeurs de chaire supérieure. Toutefois, le ministère a refusé d'ouvrir cet accès dans le corps, contrairement à nos demandes. Pour y prétendre, les professeurs devront postuler dans l'espoir d'accéder directement à la classe exceptionnelle du corps des agrégés. Les modalités précises ne sont pas encore définies. D'un point de vue financier (y compris en incluant la rémunération des heures supplémentaires), les collègues y gagneront par rapport au maintien au dernier échelon actuel. Le SNES-FSU continue de porter la création de l'accès à la HEB au sein même du corps des professeurs de chaire supérieure.

Analyse

La composition du barème et les volumes de promotion risquent de conduire à une saturation rapide des promotions si les recteurs ne privilégient pas les personnels en fin de carrière. En effet, les contingents de promotion dépendront rapidement du nombre de départs en retraite. Pour le SNES-FSU, les modalités d'accès, calquées sur les pratiques managériales en vogue dans l'administration, sont inadaptées à la structure des corps enseignants et assimilés. Les missions reconnues créeront de fait des inégalités entre les disciplines, les genres ou les corps, ce que le ministère reconnaît lui-même. Le SNES-FSU agit pour que les promotions qui seront effectuées dès cette année puissent permettre à tous d'envisager à terme l'accès à la classe exceptionnelle. ■

Christophe Barbillat, Xavier Marand



© Thierry Nectoux

ÉLECTIONS CHEZ LES PSY-ÉN LE SNES-FSU LARGEMENT MAJORITAIRE

Suite à la création du corps au 1^{er} septembre 2017, le ministère a organisé des élections pour que les personnels élisent leurs représentants dans les CAPA et à la CAPN. Dans un scrutin marqué par une forte participation (plus de 66 %), le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, présents dans toutes les académies et au niveau national, ont remporté 5 sièges sur 7 à la CAPN et 79 des 120 sièges disponibles aux CAPA.

Le choix d'un corps unique regroupant les psychologues du premier et du second degré - choix porté par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU - est validé par les collègues. Ces résultats confortent les revendications qu'ils continuent de prôner pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels.

La médicalisation de la difficulté scolaire



© DR / Fotolia

PHOBIE SCOLAIRE, STRESS, DYSCALCULIE, DYSLEXIE, DYSORTHOGRAPHIE, DÉFICIT D'ATTENTION, ce que l'on appelle désormais les TSA semble se multiplier. Quelle est la réalité du phénomène ?

Difficulté scolaire : objet insaisissable

« **D**ans son acception la plus courante, la médicalisation désigne un processus par lequel un « problème » en vient à être défini en termes de maladie ou de « trouble », dont l'interprétation et le traitement supposent l'intervention de professionnels du soin, à commencer par les médecins », rappelle le sociologue Stanislas Morel (la médicalisation de l'échec scolaire). On parle de 20 % d'élèves en difficulté scolaire à l'entrée au collège (rapport annexé à la loi de Refondation de l'école, juillet 2013), soit plus de 162 000 rien que pour ce niveau. Une part de cette difficulté scolaire s'est progressivement « médicalisée ». Le phénomène n'est cependant pas facile à saisir et à mesurer. La catégorie des élèves en difficulté scolaire et suivis par un professionnel de santé n'existe

pas en tant que telle dans les statistiques du ministère. Si certains n'hésitent pas à parler d'« épidémie » (*Le Figaro*, 25/11/2009) à propos de la montée en puissance des « dys », nous ne disposons d'aucune donnée. Pour le ministère, ces élèves sont en situation de handicap quand ils ont une notification MDPH, ce qui n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, le handicap regroupe des troubles de nature, d'origine et aux conséquences diverses (troubles visuels, du psychisme, intellectuels et cognitifs, mais aussi handicaps moteurs n'entraînant pas de difficulté scolaire). Parmi eux, on distingue les troubles du langage et de parole, qui se sont substitués aux troubles spécifiques des apprentissages, qui comprennent notamment la dyslexie et la dysphasie. Là encore les contours de cet ensemble sont

difficiles à cerner. Le nombre d'élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs n'a cessé d'augmenter. Ils étaient 59 000 en 2006 contre 112 000 en 2015. Mais, là encore, que faut-il comprendre par ces termes ?

Naissance des anormaux

L'intervention des professions de santé dans le domaine de la difficulté scolaire remonte au début du xx^e siècle. Ainsi, le psychopédagogue Alfred Binet et le médecin aliéniste Théodore Simon construisent la figure des « écoliers anormaux » (enfants indisciplinés, « arriérés » car en retard). Ces derniers sont classés en deux catégories : les « anormaux d'école » qui peuvent profiter d'un enseignement spécialisé dans un établissement scolaire et les « anormaux d'asile » qui, eux, doivent

VOCABULAIRE

CMPP : Centres médico-psychopédagogiques. Le premier est créé en 1945 au lycée Claude-Bernard. On en comptait trois en 1960. Ils sont 300 aujourd'hui. Ils figurent parmi les institutions les plus sollicitées pour apporter une aide aux enfants en difficulté dans le cadre scolaire. Leur gestion s'effectue dans un cadre variable (majoritairement privé).

CRL : Centres de référence du langage. Ils sont implantés dans les centres hospitaliers régionaux. Ce sont des lieux d'information, de diagnostic et de prise en charge des TSA. Dans ces centres, les références à la psychia-

analyse sont remplacées par celles aux neurosciences cognitives.

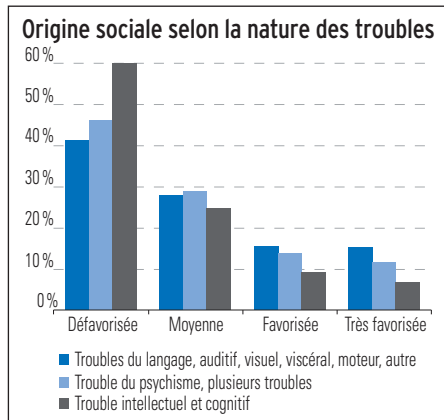
DYS : Préfixe tiré du grec *dus-*, qui exprime l'idée de mal ou de manque. Il renvoie à l'idée de « mauvais fonctionnement ». Il a permis de forger de nombreux termes désignant une difficulté scolaire : dyslexie, vers 1897 (trouble de la capacité de lire), dysgraphie, en 1902 (difficulté dans l'acquisition ou l'exécution de l'écriture), dysorthographe, vers 1960 (trouble dans l'acquisition et la maîtrise des règles de l'orthographe), dyscalculie, en 1970 (trouble dans l'apprentissage du calcul).

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées, créée par la loi de 2005. Une de ses missions consiste à évaluer le handicap et les besoins de compensation de la personne dans cette situation. Elle élabore le PPS.

TSA : Troubles spécifiques des apprentissages. Dysfonctionnements cognitifs causés par des problèmes neurologiques d'origine organique, génétique ou cognitive, dont le traitement suppose la mise en œuvre de rééducations ou une prescription médicamenteuse.

être pris en charge dans des services médicaux spécialisés. Paradoxalement, il s'agit, par ce moyen, de permettre aux premiers d'accéder à l'école et de suivre une scolarité dans les classes dites de perfectionnement (financées par les communes, elles ne se développent que dans les années 1950). Cette anomalie est mesurée au moyen de l'échelle métrique d'intelligence, déterminée à partir de normes scolaires et non plus d'un acte médical. Dans les années 1950-1960, les professionnels du soin s'intéressent à la difficulté scolaire se structurent autour de deux pôles. Le premier regroupe des médecins, des professions paramédicales, certains psychologues, qui mettent en avant les facteurs biologiques et génétiques



dans l'émergence des troubles d'apprentissage. Le second regroupe des « psys », qui tendent à prendre leurs distances avec les approches médicales traditionnelles et insistent sur une approche globale du phénomène (psychologie de l'enfant, famille, école).

Démocratisation et échec scolaire

Utilisée régulièrement à partir des années 1960, l'expression « échec scolaire » a fait florès au cours des décennies suivantes, précisément au moment où l'école amorce une véritable démocratisation, notamment dans le secondaire. « *Déstabilisés par l'accueil de "nouveaux" publics et par les effets de la réorganisation du système éducatif [...] les enseignants tendent, dans les années 1960-1970, à favoriser l'orientation des élèves en grandes difficultés cognitives ou comportementales vers des filières spécialisées* » (S. Morel). Or, les études menées par l'Institut national d'études démographiques (INED) au même moment montrent qu'une grande partie de ces élèves sont issus des fractions les plus démunies de la société. C'est précisément à ce moment que la prise en charge médicale, notamment par les psychologues, des élèves « déviants » s'accroît. Les années 1980 voient se développer en France « *les professions paramédicales dont l'activité est liée aux questions scolaires (orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes)* » (S. Morel). Le phénomène n'est pas propre à la France, il concerne aussi par exemple le Royaume-



Trois questions à...



Sandrine Garcia, sociologue, professeure en sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages : *Mères sous influences*, *À l'école des dyslexiques* aux éditions La Découverte, *Réapprendre à lire*, aux éditions du Seuil.

L'US Mag : *Comment expliquer le développement de la médicalisation de la difficulté scolaire ?*

Sandrine Garcia : C'est un ensemble de phénomènes qui concourent à cette médicalisation. Déjà, les enseignants sont peu formés à combattre la difficulté scolaire, autrement qu'en différenciant, ce qui peut s'avérer pire que le mal car les contraintes matérielles et le contexte de la classe conduisent de fait à réduire les exigences, à moduler les tâches, plutôt qu'à donner plus à ceux qui auraient besoin de plus d'entraînement ou d'étayage. On a également dévalorisé les savoirs de base, le rôle de l'entraînement, de l'incorporation des techniques intellectuelles, qu'il s'agisse de l'orthographe, de l'apprentissage direct et explicite des relations graphèmes/phonèmes (ce qu'on appelle le code), et même de l'enseignement systématique de la compréhension orale qui semble au final aussi négligée que le décodage. Et il y a un véritable marché aussi de la prise en charge de la difficulté scolaire, en interne et en externe.

L'US Mag : *Que faut-il faire alors ?*

S. G. : Il faut réinterroger les conceptions intégratives de la lecture par exemple pour pouvoir passer un temps suffisamment significatif à entraîner des aptitudes précises que l'on exige des élèves de toute façon et, du coup, cibler directement des activités qui vont le plus efficacement développer ces aptitudes (par exemple décodage/encodage ou encodage/décodage pour le déchiffrage). Le problème, c'est plutôt ces supports et ces démarches où l'on vise tout en même temps et, au final, ni le décodage n'est sérieusement assez travaillé, ni la compréhension orale qui suppose aussi des dispositifs spécifiques et distincts de l'apprentissage de la lecture, comme

l'ont montré Maryse Bianco et Pascal Bressoux. Qui trop embrasse *en même temps* mal étirent...

L'US Mag : *Certains critiquent ce retour aux « savoirs fondamentaux ». Ils y voient un manque d'ambition pédagogique pour les classes populaires.*

S. G. : J'entends, mais dans les faits, sans la maîtrise de ces savoirs, pas de construction ultérieure solide. Combien d'élèves ont encore des difficultés de lecture ou d'orthographe, même au collège, au lycée et même à l'université ? On n'est pas obligé d'opposer les deux, même si certains le font dans le champ politique. Il me semble au contraire qu'il y a un enjeu fondamental à mieux faire ce que l'on fait à l'école primaire et au collège car c'est le moment le plus opportun pour agir, le plus efficace. On parle beaucoup de l'échec à l'université en ce moment avec la réforme, mais en réalité, comme le montre une étude récente qui confirme ce que savent de manière pratique une partie des universitaires, ces difficultés sont bien antérieures à l'université ; anciennes, elles étaient déjà présentes à la fin de l'école primaire (il s'agit d'un article écrit par Cédric Hugré dans la revue *Regards croisés sur l'économie*). L'apprentissage de l'orthographe, les dictées régulières comme entraînement devraient être poursuivies au collège par exemple, car, qu'on le veuille ou non, il existe « une vérité des prix » et les individus qui ne maîtrisent pas ces compétences de base sont en situation moins avantageuse que les autres. L'opposition politique entre les savoirs de base, qui seraient méprisables (mais qui sont en fait dispensés directement à leurs enfants lorsque l'école ne suffit plus à le faire), et les autres plus abstraits, plus complexes, favorise les plus favorisés.

Uni. À partir des années 1990, l'échec scolaire, mesuré à travers les sorties d'élèves sans diplôme, est, pour certains, la preuve que la démocratisation scolaire a fait fausse route. Deux priorités sont formulées : l'école doit se recentrer sur les savoirs fondamentaux et le traitement de la difficulté scolaire doit être individualisé.

Inclure et individualiser : un défi qui nécessite des moyens

La mise en œuvre de l'individualisation des apprentissages pour les élèves en difficulté prend aujourd'hui des formes variées au sein des établissements scolaires : différenciation au sein

Une médicalisation qui questionne « Questions d'intelligence », extrait des Enfants anormaux. Le test s'inspire des idées de Lamarck. Il y aurait une intelligence « naturelle » qui permettrait de nous adapter à notre milieu physique et au milieu moral de nos semblables.

de la classe, mise en œuvre de Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), de Projets personnalisés de scolarisation (PPS) ou de Projets d'accueil individualisés (PAI) dans les ULIS. Mais, dans le même temps que le ministère demande aux personnels d'adapter et d'individualiser le suivi scolaire des élèves, il confond, dans une vaste catégorie, des handicaps de nature variée. La catégorie des « élèves à besoins éducatifs particuliers » est aujourd'hui omniprésente dans les débats sur l'éducation en France. La médicalisation de la difficulté scolaire apparaît comme normale. Or, « *près de six enfants en situation de handicap sur dix présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, et 45 % des enfants présentant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés, vivent dans une famille de catégorie sociale défavorisée* » (DEPP, 2015). Les difficultés scolaires des élèves doivent-elles être abordées uniquement sous l'angle médical ? Faut-il individualiser la prise en charge dans la classe ? Mais alors, de quelle manière ? ■ **Nicolas Sueur**

La décentralisation théâtrale



« LA CULTURE POUR TOUS, C'EST LA DÉMOCRATIE TOUT COURT. » L'ancien sénateur communiste du Nord, Yvan Renard, exprime bien là un combat qui a aujourd'hui 70 ans. Un combat initié par le *Conseil national de la Résistance* qui, en plein tourment, pensait une société nouvelle faite d'ambitions collectives et solidaires. Regards sur cette aventure politico-culturelle qui fait l'exception française.

Une histoire entre espoirs et doutes

Au lendemain de la guerre, le *Conseil national de la Résistance* envisage la culture comme un vecteur de paix. Jeanne Laurent est alors chargée de revitaliser la vie théâtrale avec deux objectifs, la décentralisation (sortir le théâtre de Paris) et la démocratisation. Colmar, seule ville d'Alsace dont le théâtre n'a pas été détruit, est choisie pour accueillir le premier Centre dramatique national (CDN), en 1947.

D'autres suivront. L'essaiage des troupes dramatiques fait connaître partout en France les principes du Cartel des quatre (Louis Jouvet, Gaston Baty, Charles Dullin et Georges Pitoëff) : dynamiser le théâtre par le renouvellement de la mise en scène et du répertoire et par la découverte d'auteurs étrangers. Mais la décentralisation reste limitée faute de soutiens politiques forts et de moyens financiers.

Une série d'engagements forts

En 1959, André Malraux, qui bénéficie du soutien du Général de Gaulle, crée les maisons de la culture. Le ministère subventionne aussi des troupes permanentes, comme le théâtre de la Cité de Villeurbanne, dirigé par Roger Planchon. De nouveaux lieux s'ouvrent au théâtre, en banlieue en particulier : Nanterre avec Pierre Debauche, Aubervilliers avec Gabriel Garran, Gennevilliers avec Bernard Sobel. Dans ces villes les maires ont largement soutenu les compagnies et œuvré pour la création des CDN.

En 1968, les acteurs de la culture dénoncent la faiblesse des politiques de l'État en faveur des arts vivants. En 1991, Jack Lang qui, comme Malraux en son temps, dispose du soutien du Président, crée les scènes nationales. Aujourd'hui la France dispose d'un maillage théâtral que beaucoup de pays nous envient : cinq théâtres nationaux (quatre à Paris, un à Strasbourg), trente-huit CDN qui ont une mission de création et enfin soixante-dix-sept scènes nationales chargées d'une mission de diffusion des œuvres.

Un avenir incertain

Paradoxalement, la décentralisation des pouvoirs en 1982 n'a pas été sans problème

Chronologie

LES QUATRE ACTES DE LA DÉCENTRALISATION

1946 Jeanne Laurent est chargée d'initier la première politique étatique pour revitaliser la vie théâtrale. En 1947, le premier Centre dramatique national ouvre à Colmar. D'autres suivent : la Comédie de Saint-Étienne dirigée par Jean Dasté en 1947, puis Rennes, Toulouse, Aix et le TNP de Jean Vilar.

1959 André Malraux crée les maisons de la culture en 1959. La première ouvre au Havre en 1961. Un certain nombre d'entre elles deviennent des CDN.

1982 Début de la politique de décentralisation qui transfère des compétences, autrefois du domaine de l'État à des entités distinctes, Régions, départements, communes, sans toutefois l'assurance que les ressources financières suivent.

1991 Jack Lang crée, aux côtés des CDN, les scènes nationales.



VOYAGE AU PAYS DE LA DÉCENTRALISATION THÉÂTRALE



Daniel Cling retrace ici, depuis ses premières initiatives, le cheminement militant de directeurs de troupes, comédiens, techniciens qui, dans le plus grand dénuement, ont contribué à amener le théâtre là où il n'allait jamais. Leur forte détermination et leur enthousiasme ont guidé un mouvement dont le but était de faire partager une passion auprès de publics novices dans des villages, sur des places, dans des salles des fêtes et autres granges. *Une aventure théâtrale* se vit comme un voyage enthousiaste et chaleureux où l'on croise ceux qui ont poursuivi le travail lancé par Copeau ou Dulin et qui ont été les pionniers de la décentralisation : J. Vilar, J. Dasté, H. Guignoux ou G. Garran, la légendaire « Comédie de Saint-Étienne » qui, dans un total dénuement, apportaient « la bonne parole théâtrale » avec des initiatives intelligentes, exigeantes et populaires. Daniel Cling a réalisé un documentaire vivant, rythmé et accessible à tous et, outre la dimension historique, il nous engage à nous réinterroger sur la parole de théâtre dans le monde des hommes.

• *Une aventure théâtrale, 30 ans de décentralisation*, un film de Daniel Cling (France), bientôt disponible en DVD.

pour ces théâtres issus de la décentralisation. La mise en œuvre des lois sur la décentralisation s'est traduite par le transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales qui, aujourd'hui, dépassent en crédits ceux de l'État. Désormais, les subventions à la culture visent plus le retour sur investissement en terme d'attractivité – un maître mot – que le développement de la création artistique. La baisse des subventions envisagées conduit à faire de la place pour les fondations privées avec tous les risques de cette privatisation.

Les CDN s'interrogent sur leur avenir. À Colmar début octobre, Jean Boillot, directeur du

Trois questions à...



Guy-Pierre Couleau

Directeur de la Comédie de l'Est, à l'occasion de la manifestation organisée à Colmar pour les 70 ans de la décentralisation.

L'US Mag : Les principes du Cartel des quatre qui ont inspiré la politique de décentralisation sont-ils toujours d'actualité dans votre travail ?

Guy-Pierre Couleau : Nous essayons de faire découvrir de nouveaux auteurs et de nouveaux metteurs en scène et la position de Colmar au cœur de l'Europe nous y aide. Mais nous ne sommes pas obsédés par la proximité de l'Allemagne et donnons une place importante aux femmes et aux hommes du sud dans les textes que nous créons, produisons ou coproduisons.

Je cherche des gens qui se penchent sur les questions de société de notre temps : la violence, les migrations, la guerre, le repli sur soi, l'individualisme, les droits humains mais aussi la solidarité, le vivre ensemble, la fraternité, les technologies modernes. Depuis l'origine, le théâtre met sur scène les problèmes de la société et il est important qu'on puisse y débattre des questions qui agitent notre monde.

L'US Mag : Quelle place pour la démocratisation dans votre projet ?

G.-P. C. : Nous travaillons beaucoup avec le public scolaire. En ce moment, notre artiste

associé Laurent Crovella travaille avec huit classes de Colmar et des alentours sur les rêves de la jeunesse. Le projet est né après les attentats de Paris. Il ne s'agit pas de parler de la violence ou de faire une déclaration moralisatrice sur le politique, mais d'inventer un rêve commun. Deux écrivains Luc Tartar et l'Australien Daniel Keene vont reprendre les mots des enfants pour en faire une pièce.

L'US Mag : Quelles pistes pour le futur de la décentralisation ?

G.-P. C. : J'en vois deux essentielles. D'abord aller plus loin dans le travail vers les publics. Nous avons 20 000 spectateurs par saison, dont la moitié a moins de 25 ans. Même si notre mission donne la plus grande place au théâtre, nous proposons aussi de la danse, du théâtre de marionnettes, du cirque, du théâtre en langue des signes. On travaille avec les écoles, les associations et les publics en insertion. Seconde piste, l'ouverture. Nous devons contribuer à éviter le repli sur soi. À l'heure où le populisme progresse dans notre pays, le théâtre doit contribuer à réduire les fractures, à faire se rencontrer les gens, à faire circuler la parole. Nous pouvons contribuer à une Europe de la culture et créer des foyers de liberté de pensée.



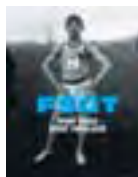
CDN de Thionville-Lorraine, faisait remarquer que l'aventure de la décentralisation était en train de se détricoter. « *La culture n'est plus considérée comme le moyen de*

l'émancipation, mais comme le pansement des fractures sociales » et il concluait qu'il allait falloir relancer une politique culturelle pour les 70 ans à venir ! ■

À LIRE

Notre sélection

► SPORT DU PEUPLE



Qui connaît encore la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ? Pourtant, elle existe toujours, cette Fédération rouge qui transforma le sport des élites en sport du peuple et qui se positionna face à tous les événements de son siècle : Occupation, guerre d'Algérie, Apartheid... L'ouvrage de Nicolas Ksiss retrace l'histoire de cette organisation de tous les combats - antifascistes, féministes, populaires. La richesse des documents impressionne et ravit, comme ce tract des cyclistes libres refusant l'Occupation nazie. Bravo à la petite maison d'édition montreuilloise, La Ville brûle, qui publie cet ouvrage et dont le catalogue recèle des pépites comme celle-ci.

Doriane Spruyt

• *La FSFG : du sport rouge au sport populaire*, sous la direction de Nicolas Ksiss, édition La Ville brûle, novembre 2014.

► REDÉCOUVRIR JULES GUESDE



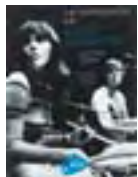
Aujourd'hui méconnu, ce propagandiste infatigable des idées « collectivistes » devint l'un des leaders de la SFIO après 1905. Stigmatisé de toute part - pour son dogmatisme ou pour son ralliement à l'Union sacrée en 1914 -

Guesde (1845-1922) fut longtemps stigmatisé par ses disciples désireux de perpétuer sa flamme. Jean-Numa Ducange réalise la première biographie non partisane du leader socialiste. Il restitue le personnage dans son époque, marquée par la montée du mouvement ouvrier.

Jean-François Claudon

• *Jules Guesde. L'anti-Jaurès ?*, Jean-Numa Ducange, Armand Colin, 2017.

► UNE HISTOIRE AMÉRICAINE



« The Carpenters », Karen et Richard frère et sœur, représente le groupe phare des années Nixon, le moment où les populations veulent oublier la guerre du Viêt Nam et même leur Président. Une musique sirupeuse sauvée par la voix étrange de Karen. Un peu grosse, elle erre de régime amaigrissant en régime amaigrissant. Anorexique, elle mourra à 33 ans d'un arrêt cardiaque ouvrant la porte à la dévotion des fans. Clovis Goux évoque cette Amérique étrange qui connaîtra la vague hippie à la fin des années 60. *La disparition de Karen Carpenter* raconte la descente aux enfers d'une jeune femme trop de son temps et en acceptant toutes les figures de la publicité. Une écriture qui tient à distance son sujet tout en faisant preuve de délicatesse, de pudeur. Ce critique de rock devrait faire romancier.

N. B.

• *La disparition de Karen Carpenter*, C. Goux, Actes Sud/Rocks.

UN PREMIER ROMAN JAMAÏCAIN...

Get up ! Stand up !

Si elle devait vous raconter son histoire, Adamine Bustamante vous dirait sans doute qu'elle est née dans une léproserie, en plein cœur du ghetto de Spanish Town, un coin mal famé de Kingston, en Jamaïque. Que sa mère, l'authentique Pearlina Portious y tricotaient des bandages multicolores parce que c'est plus beau. Elle vous dirait aussi pourquoi et comment la gardienne des lieux, Mman Lazare, y vécut jusque ses cent cinq ans. Trois femmes puissantes, trois destins hors du commun portés par une écriture d'un lyrisme explosif où se répondent en écho deux voix : celle de l'écrivain anglais d'abord, langue écrite très poétique, bientôt rejointe par celle d'Adamine, la fausse Pearlina Portious, et de tous

les personnages jamaïcains. Ceux-là parlent la langue du peuple, une langue sonore, forte et colorée. Elle ne se rapproche de rien de familier si ce n'est peut-être les accents du reggae. Il faut rendre hommage ici au travail exceptionnel de la traductrice Nathalie Carré qui, pour nous frayer un chemin vers ce « patwa » jamaïcain aussi singulier que pulsatile, a littéralement créé une langue, entrelacs de créole antillais mais surtout haïtien, de trouvailles stylistiques à partir d'onomatopées et de néologismes évocateurs (« virer zig-zag », « bouche-cancan », « gratte-papyè » pour désigner l'écrivain...). Sans jamais tomber dans l'écueil de l'exotisme, Nathalie Carré rend à cette langue populaire des Caraïbes



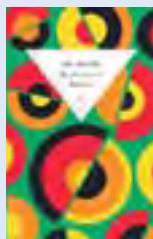
toute sa force et sa beauté. Elle porte le souffle des personnages de ce roman dont la musique et le rythme continuent de résonner en nous longtemps après l'avoir refermé. Au-delà de cette puissance envoûtante, Kei Miller signe là une œuvre politique qui donne la parole aux pauvres et aux fous et interroge avec profondeur l'acte même d'écrire.

Cécile Exbrayat

• *L'authentique Pearlina Portious*, Kei Miller, éditions Zulma.

... et de deux

Avril 1982, Augustown, autre quartier populaire de Kingston. Un petit garçon rastafari, Kaia, rentre de l'école. Son maître, un noir qui se prend pour un blanc, vient de commettre l'irréparable : il lui a coupé ses dreadlocks. De quoi cet acte sacrilège est-il le nom ? Dans ce deuxième roman traduit



en français, Kei Miller nous plonge dans la petite et la grande histoire de la Jamaïque, celle de la domination coloniale, de l'assimilation forcée, des violences policières... Il fait aussi revivre Alexander Bedward alias « le Prêcheur volant », un prédicateur à la source du mouvement rastafari qui a fini jeté à l'asile par les Britanniques.

C. E.

• *By the rivers of Babylone*, Kei Miller, éditions Zulma.

Du côté des polars...

Deux grands détectives

Viviane Moore est attirée par ce milieu du XVI^e siècle en France qui voit fleurir les alchimistes à la recherche de la pierre philosophale. Ils feront avancer la science sans jamais la trouver. Dans cette série, le détective, Jean du Moncel, commissaire, mène l'enquête pour trouver *Le souffleur de cendres*. L'explication du titre se trouve dans le résultat de l'intrigue.



Une évocation du Paris de 1587, de la Cour des Miracles et de la place des femmes via Sybille obligée de se transformer en

homme pour exercer sa profession. *Barcelona*, de Daniel Sanchez Pardos, met en scène, dans la Barcelone de la fin du XIX^e, un nouveau détective, Antoni Gaudi, futur architecte, en formation, au moment où cette histoire commence. Pardos se moque des codes chers à Conan Doyle. Gaudi joue au détective et se trompe



sur les données d'un complot. C'est drôle souvent, enlevé, laborieux pour l'intrigue mais le contexte de cette Espagne en butte aux luttes de pouvoir est décrit de manière réaliste.

Histoires d'un tueur à gages

Lawrence Block a des héros récurrents. Keller, le tueur à gages, en fait partie. *Tue-moi* ne dit pas son nom d'un recueil de nouvelles. C'est souvent drôle même si certaines histoires sont un peu téléphonées. On connaît trop bien cet auteur. Il n'arrive plus à nous surprendre. On le retrouve pourtant avec plaisir, comme un vieux cognac.

De la Suède à l'Argentine

Tango fantôme emmêle des secrets de femmes faits de désirs et de peurs, d'angoisse aussi. Hélène est confrontée à elle-même au moment de la mort de sa sœur qui enquêtait sur la mort de leur mère loin de la Suède, à Buenos Aires, en 1977. La référence à « Che » Guevara



s'impose comme l'indique la photo de couverture. Quels rapports entre tous ces événements ? Tove Alsterdal épaissit tous les mystères par un aller-retour entre soleil et froid, lumières et ombres. Un monde, le nôtre, se défait. Une intrigue solide, une écriture resserrée et une traduction qui rend hommage à la romancière-journaliste.

Apocalypse prévue

Une intrigue qui n'est pas originale : un engin nucléaire doit exploser quelque part et faire disparaître une bonne partie des habitants de la planète. Guy-Philippe Goldstein avec *Sept jours avant la nuit*, sait raconter une histoire tout en jouant avec nos peurs, nos angoisses. Un « thriller » un peu trop en phase avec notre réalité, avec les risques que fait peser un Trump sur l'utilisation de l'arme nucléaire.



Nicolas Bénéès
• *Le souffleur de cendres*, Viviane Moore ; *Barcelona*, Daniel Sanchez Pardos, traduit par Marianne Millon, Grands détectives/10/18 ; *Tue-moi*, Lawrence Block, traduit par Sébastien Raizer, Série noire/Gallimard ; *Tango fantôme*, Tove Alsterdal, traduit par Emmanuel Curtil, Rouergue Noir ; *Sept jours avant la nuit*, Guy-Philippe Goldstein, Série noire/Gallimard.

1917 : La Révolution qui ébranla le monde

« Le peuple était dans les rues demandant du pain, son empereur lui a envoyé du plomb. Alors la plus endurante, la plus patiente, la plus résignée des nations s'est révoltée. [...] C'est vertigineux » (lettre du 8 mars d'Eugène Petit, envoyé à Moscou par le gouvernement français). Qui aurait pu penser qu'une manifestation partie le 23 février



à l'Hôtel des Invalides, *Et 1917 devient Révolution...* nous plonge dans les événements. Il permet de découvrir la richesse et la variété des documents de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC). À rebours des révisionnismes historiques et des récits lénifiants, les auteurs montrent le tourbillon qui conduit, au cours

de cette année de tous les possibles, à un régime qui va durer soixante-dix ans et bouleverser ce « court XX^e siècle ». ■

Stéphane Rio

• *Et 1917 devient Révolution*, sous la direction de C. Ajam et alii, Le Seuil/BDIC, 2017. Exposition jusqu'au 18 février 2018, BDIC, Hôtel des Invalides, Paris.

– Février 1917. Nicolas II abdique. Naissent les soviets, organes de la nouvelle démocratie révolutionnaire, tandis que s'organise un gouvernement provisoire.

– Octobre 1917. Les bolcheviks prennent le pouvoir au nom des soviets après de longs mois d'incertitudes. Avec le décret sur la paix, la terre aux paysans, le contrôle ouvrier des moyens de production et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ils entendent répondre aux aspirations de la population de l'immense empire russe, et ouvrir une nouvelle ère.

– Janvier 1918. L'Assemblée constituante, espoir d'une révolution démocratique, est dissoute dans la violence par les bolcheviks qui s'arrogent tous les pouvoirs.

– Mars 1918. La paix séparée est signée avec l'Allemagne. La guerre civile se déchaîne. Des expériences politiques, intellectuelles et artistiques fleurissent de toute part. De l'Ukraine à l'Arménie, les nations tentent d'affirmer leur indépendance. Catalogue de l'exposition qui a lieu en ce moment

À lire

Ne pas laisser écrire l'histoire avec le regard des vainqueurs. Quelques maisons d'édition publient des textes essentiels qui permettent de mesurer l'importance de la Révolution russe : « *Irruption violente des masses dans le domaine où se règlent leurs propres destinées* ». ■

S. R.

• *Octobre 1917*, sous la direction de G. G. Cavicchioli, Science Marxiste éditions, 2017 ; *La Révolution russe*, Rosa Luxemburg, Éditions de l'Aube, 2017 ; *Histoire de la Révolution russe*, Léon Trotsky, T. 1 et 2, Points Seuil, 1995.

Le coin de la BD **Puissance des images**

Jules Michelet, historien, a appartenu à la première génération de savants qui pensa qu'écrire l'histoire de France signifiait, après la Révolution française, écrire l'histoire du peuple, de la nation. Dans cet album, Sylvain Venayre, historien, spécialiste d'histoire culturelle, et Étienne Davodeau, auteur de bande dessinée qui excelle dans le reportage et les récits réalistes, font revivre Jules Michelet de nos jours, en guide d'une *ballade nationale* savoureuse et savante. Le dispositif narratif de ce premier volume d'une *Histoire dessinée de la France* qui devrait en compter vingt est aussi original que stimulant. Aux côtés de Jeanne d'Arc, de Molière, de Marie Curie, et du général Dumas (le père de l'écrivain), héros révolutionnaire oublié du grand public, Jules Michelet sillonne le territoire à la recherche des origines démographiques, politiques et culturelles de « la France ». Jouant le rôle, au sein du groupe, du savant rigoureux, le personnage de Michelet explique aussi la manière dont a été élaboré le récit voire le roman national. « *Nous sommes sortis du néant parce qu'il nous a semblé que beaucoup de Français avaient un rapport confus à l'histoire de France, qu'ils connaissent parfois assez mal. Or pour*



savoir qui ils sont vraiment, ils doivent la comprendre » explique Michelet à un gendarme suspicieux au début de l'aventure. Faire revivre des figures historiques, leur donner la parole, est aussi pour les auteurs l'occasion de confronter leur « image » avec la réalité de ce qu'ils et elles ont été. Ainsi en est-il de personnages emblématiques, Vercingétorix, le Soldat inconnu, les Bourgeois de Calais, les hommes préhistoriques de la Roche de Solutré. Le périple conduit le groupe, à bord d'une fourgonnette, de l'Île d'Yeu, où ils ont volé le cercueil d'un Maréchal Pétain bavard et grincheux, au Puy-de-Dôme, en passant par Carnac, Paris, le Rhin à Strasbourg, Marseille, Verdun, la grotte de Lascaux, etc. La bande dessinée permet enfin aux auteurs de nous faire réfléchir sur la puissance des images, hier comme aujourd'hui, pour former et déformer notre connaissance du passé. Une lecture aussi divertissante que salutaire quand s'intensifient dans le débat public les récupérations politiques de l'histoire et autres fantômes passésistes. ■

Amélie Hart-Hutasse

• *La ballade nationale* (volume 1 de l'*Histoire dessinée de la France*), de Sylvain Venayre et Étienne Davodeau, coédition La Revue dessinée et La Découverte, octobre 2017.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► RACINES D'UN MÉTIER

CPE ? Un métier ? Une fonction ? Régis Rémy nous plonge dans l'histoire d'un métier encore mal cerné. Confondu avec le surveillant général, il est pourtant défini par l'inspection générale comme participant au processus éducatif. Un livre nécessaire qui appelle d'autres recherches. ■

N. B.
• *Conseiller principal d'éducation. Repères pour une histoire, 1945-1993. Acteurs et événements*, R. Rémy, L'Harmattan.



► UN ANTISÉMITISME DE GAUCHE ?

La Gauche radicale et les Juifs depuis 1968. Sont-ils toujours des Juifs allemands ? est un titre qui résume bien le projet de Robert Hirsch. Un travail de mémoire et un constat lucide de la gauche radicale partagée entre la nécessité du soutien aux Palestiniens et une jeunesse privée de repères. L'antifascisme a régressé comme le combat contre l'antisémitisme. La haine du Juif reste l'apanage de l'extrême droite mais la gauche oublie trop souvent cette lutte essentielle. ■

N. B.
• *Sont-ils toujours des Juifs allemands*, R. Hirsch, Éditions Arbre bleu.



► SE RÉAPPROPRIER L'HÉRITAGE

Paul Levi. L'occasion manquée est un portrait vivant d'un dirigeant du mouvement socialiste puis communiste qui ne fait pas partie de la mémoire collective. Ami de Rosa Luxemburg, il a dirigé le parti communiste allemand à ses débuts dans un contexte révolutionnaire. Mis au ban de la Troisième Internationale, il rejoint les rangs du SPD sans perdre ses convictions. Un travail de mémoire qu'il faut poursuivre. ■

N. B.
• *Paul Levi. L'occasion manquée*, Jean-François Claudon et Vincent Présumey, Éditions de Matinon.

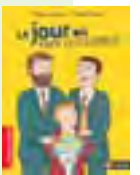


FOR THE KIDS

Bien vivre ensemble

La série *Le jour où* aborde les différences de cultures et des sujets d'actualité en les rendant accessibles aux enfants de 7 à 11 ans. Le fil conducteur est le CM2 de Mme Okili où les enfants débattent de sujets en général introduits par l'un d'eux. Les dialogues amusants donnent suffisamment d'éléments pour permettre la réflexion. Dans *Le jour où papa s'est remarié*, Guillaume est soucieux. Il se demande si, quand il sera grand, il sera homo comme son papa... qui va se remarier avec un monsieur. ■

Catie Pillé
• *Le jour où papa s'est remarié*, collection Premiers romans, Nathan, 2017.



WESTERN, UN FILM DE VALESKA GRISEBACH (ALLEMAGNE-AUTRICHE-BULGARIE)

Inverser les codes

Une équipe d'ouvriers allemands a été engagée pour la construction d'une turbine hydraulique en Bulgarie, à proximité d'une bourgade. La présence de ce groupe d'hommes sur une terre étrangère et les conditions précaires auxquelles ils sont soumis, éveillent en eux le sens de l'aventure. Les préjugés des uns et l'hostilité des autochtones de part et d'autre de la rivière, la barrière de la langue et les différences culturelles vont être autant d'obstacles à un éventuel rapprochement. Meinhard, à la différence des autres ouvriers de l'équipe, ne cultive pas la nostalgie du déracinement. C'est quelqu'un qui est chez lui, là où il se trouve. Alors que l'équipe des hommes divise l'espace selon les codes du western en deux camps distincts, lui tente, par un rapprochement avec les indigènes, de se construire une nouvelle patrie, si éphémère soit-elle.

Valeska Grisebach bouscule ici le principe habituel de l'immigration. Les rôles sont inversés. Ce sont les Allemands qui sont les immigrés. La cinéaste, tirant profit d'un décor aride, donne à son récit les traits narratifs du western. Une impression renforcée par le physique de bourlingueur et la nature solitaire de Meinhard. Entre frôlements et conflits, entre main tendue et malentendu, la réalisatrice réinvente le vieil instinct conquérant et colonialiste des hommes. Magnifique. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Seul l'amour...



Johnny travaille sans relâche dans la ferme familiale. Pour se détendre et oublier le décor sinistre et la monotonie de ses journées, il fréquente chaque soir le pub du village. Il abuse de la boisson, donne libre cours à ses penchants sexuels. Lorsque Gheorge, un saisonnier roumain, est embauché à la ferme pour le seconder au moment de l'agnelage, Johnny découvre en lui des sentiments qui se trouvaient cadencés par une carapace de dureté et d'indifférence. L'angélisme ou le voyeurisme d'un tel sujet est contenu par la précision, la rudesse et le parti pris frontal de la mise en scène de Francis Lee. Un film, *Seule la terre*, à découvrir. ■

F. D.

• *Seule la terre*, un film de Francis Lee (Royaume-Uni).

SÉRIE

Militants LGBTQ



La série retrace la lutte pour les libertés et les droits des minorités sexuelles, de 1972 à nos jours, aux USA. Trois militants, un pacifiste, une féministe et un défenseur des droits civiques, ont directement inspiré le scénario qui présente, à travers leur vie, une passionnante rétrospective de cette période. Politique et profondément humaine, *When We Rise* montre que l'action collective et la solidarité donnent du courage, de l'espoir et apportent les changements indispensables. ■

Catie Pillé

• *When We Rise*, série US, DL Black, G. Van Sant, ABC, 2017.

RADIO

Liberté chérie

Née le 14 juillet 1981, à l'heure des radios libres, Radio Free Dom est vraiment la radio des Réunionnais-e-s. Ils-elles peuvent passer des annonces, prendre des nouvelles de l'île et... en donner. La parole est donnée aux auditeur-trice-s pour commenter l'actualité, passer un message personnel ou s'exprimer. Fondée par Camille Sudre, qui a beaucoup milité pour l'égalité avec la métropole, cette radio porte également dans son nom l'émancipation de la Réunion en tant que DOM. En 1991, la fermeture de la Télé Free Dom avait déclenché les « événements du Chaudron », dans un contexte lourd de chômage massif. ■

Doriane Spruyt

• <http://freedom.fr>

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Une somme

Pendant 30 ans, le chef flamand Philippe Herreweghe, originaire de Gand, a enregistré pour Harmonia Mundi qui propose un riche coffret de 30 disques. Depuis son enregistrement historique, en 1984, de la *Passion Selon Saint Matthieu* de Bach, jusqu'à ses récentes interprétations des symphonies de Bruckner, en passant par les cantates de Bach, le requiem de Fauré, les messes de Mozart et de Beethoven, ce coffret nous présente un incomparable aperçu du talent du chef qui, toujours sur instruments d'époque, a su renouveler et dépoussiérer profondément l'interprétation musicale. ■

Nicolas Morvan

• *The Harmonia Mundi Years*, Philippe Herreweghe, 30 disques.

• ROCK

Un grand groupe

Le groupe d'Alex Edkins, « Metz », originaire de Toronto, signe son 3^e album, *Strange Peace*, toujours publié sous le label mythique de Seattle, SubPop. Le travail de production a été assuré par Steve Albini dans son studio de Chicago. Il a permis à « Metz » de faire évoluer sa palette sonore vers un univers moins *noisy*, plus teinté de mélodies. En tournée actuellement en France avec Algiers, « Metz » sur scène comme sur disque est une véritable explosion électrique ! ■



Éric Loizeau

• *Strange Peace*, Metz, Sub Pop, 2017.

• MUSIQUES ÉMERGENTES

Les Aventuriers

Un festival de la scène musicale francilienne qui réunit des artistes qui se veulent indépendants, couvrant tous les genres : du rock, du hip-hop, de la new wave, du « garage » et bien d'autres encore. Des découvertes qui deviendront nécessaires. ■



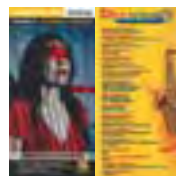
Nicolas Bénéès

• *Les Aventuriers. Explorations sonores*, Fontenay-sous-Bois (94), du 13 au 21/12, www.festival-les-aventuriers.com

• JAZZ

Festivals

• **Le Triton** est un club de jazz de l'autre côté du péri-phérique, aux Lilas. Il propose une programmation toute l'année et un festival de jazz du 17/11 au 16/12. Parmi les invités, Aldo Romano, Henri Texier, Géraldine Laurent, une saxophoniste alto qui ne faut



pas rater, Thomas Savy associé pour l'occasion à Louis Sclavis, Billy Hart, batteur essentiel, Himiko, le trio du tromboniste Yves Robert... ■

N. B.

• *Bleu Triton Jazz Festival*, jusqu'au 16 décembre, www.letriton.com

• **Le Penn Ar Jazz**

à l'espace Vauban, à Brest, le jazz est roi du 1^{er} novembre au 27 janvier 2018. Le clou du spectacle sera vraisemblablement le « New Third Coast Orchestra », dirigé par Rob Mazurek le 10 décembre, suivi par Leïla Martial le 21 décembre... et d'autres groupes à découvrir. ■

N. B.

• *Penn Ar Jazz*, www.penn-ar-jazz.com



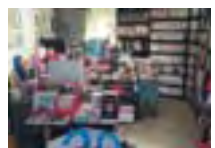
LIBRAIRIE

Librairie d'Aups : libre et engagée en zone rurale !

La librairie de ce petit village du Haut-Var fait vivre la culture sur le territoire. Portant bien son nom, *Caractères libres*, elle a ouvert ses portes en décembre 2011 et a vu défiler des grands noms de la littérature française contemporaine : Nancy Huston, Jeanne Benameur, René Fregni. Le 27 janvier prochain, Claudie Gally sera reçue. Ayant à cœur la diversité éditoriale, la librairie diffuse de petits éditeurs : locaux comme Parole ou politiques comme Libertalia. Poursuivant son ancrage territorial et collectif, *Caractères libres* se transforme actuellement en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Avis aux coopérateur-trice-s ! ■

D. S.

• Librairie *Caractères libres*, 25, rue du Maréchal-Foch, 83630 Aups, 04 94 67 51 63, caractereslibres@gmail.com



Adapter *La fin de l'homme rouge*

Svetlana Alexievitch, prix Nobel de littérature 2015, a écrit *La fin de l'homme rouge* (Actes Sud) à partir d'interviews de femmes et d'hommes de tous âges et de toutes conditions sociales ayant vécu en Russie ou en Biélorussie à l'époque soviétique ou après. Après avoir présenté en 2015 *La fin de l'homme rouge ou le temps du désenchantement*, Stéphanie Loïk met en scène *Dix histoires au milieu de nulle part*, tirées de la seconde partie du même ouvrage.

L'US Mag : Qu'est-ce qui vous attire particulièrement dans l'ouvrage de Svetlana Alexievitch ?

Stéphanie Loïk : Ce qui me touche, ce sont les paroles qu'elle a recueillies, celles de gens qui ont connu les horreurs de ce régime mais en ont aussi épousé les idéologies et les ont vues s'effondrer. Cette histoire de la Russie, c'est aussi la mienne. Mes grands-parents juifs ukrainiens ont fui la Russie

avant la Révolution, après des pogroms. Et c'est aussi la nôtre car nous aussi à un moment nous y avons cru. Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a été libérée avec l'aide des Américains mais aussi des Russes qui ont eu des millions de



morts. La perestroïka a soulevé de grands espoirs et tant de déceptions. La liberté des Soviétiques s'est faite au prix d'un capitalisme féroce, ce que raconte le livre sans aucun jugement. La fin de la Guerre froide s'est traduite par l'humiliation des Russes, le pillage des richesses par Eltsine et les autres oligarques, tandis que le peuple connaissait misère et désillusions. Avec Poutine on assiste au retour du natio-

nalisme et des méthodes anciennes.

L'US Mag : Pour raconter ces histoires vous avez choisi une forme particulière ?

S.L. : Je crée ces spectacles avec de jeunes acteurs et il s'agit d'un travail choral. Le groupe porte le texte, les voix en un chœur font résonner ces témoignages. Mes mises en scènes sont chorégraphiées. Les corps dans l'espace racontent une histoire. Il y a des chants, en russe, des acrobaties répétées avec des Circassiens, surtout dans le second spectacle qui

évoque les attentats à Moscou, la montée de la xénophobie, la guerre en Tchétchénie et en Ukraine. Avec ces acteurs je fais une recherche sur l'indicible. Ils deviennent des passeurs d'histoire et j'aime cette manière de raconter l'Histoire à partir de l'intime. ■

Micheline Rousselet

• Les deux pièces se jouent du 29/11 au 22/12 à l'Atalante, 10, place Charles-Dullin, 75018 Paris.

EXPOSITION

Maisons de femmes

Non, la Monnaie de Paris n'est pas un musée poussiéreux plein de numismates cacochymes, mais bien un lieu dynamique proposant des animations variées et vivantes et disposant d'un espace d'art contemporain, le 11Conti. C'est là que se déroule une exposition intitulée *Women House*, en référence à l'exposition *Woman-house* organisée par Miriam Schapiro et Judy Chicago en 1972 à Los Angeles, dont une vidéo de Johanna Demetrakas est présentée dès la première salle. Il s'agit de faire se confronter un genre, le féminin, avec un espace, le domestique. Les artistes exposées ont connu la difficulté de trouver des espaces où créer, où montrer leur production. Elles ont secoué les stéréotypes en refusant de rester confinées chez elles. Elles sont photographes, comme Cindy Sherman, Helena Almeida, Kirsten Justesen, Sue Williamson..., vidéastes et performeuses comme Lydia Schouten, sans oublier Birgit Jürgensen (dessins et photos), Martha Roster (photomontages), la céramiste Elsa Sahal (voir illustration) ou Pia Camil et son grand rideau fait de vieux tee-shirts. Toutes ces créatrices, à



la riche production féministe, politique et poétique, ont en commun d'avoir réfléchi à la place de la femme artiste dans la maison et, par là, dans la société. À travers huit chapitres, elles chamboulent ce lieu symbolique de l'enfermement et le transforment en objet de création. Ainsi, l'espace privé devient public, le corps devient œuvre d'art, comme l'expriment Louise Bourgeois avec ses *Femmes-maisons* (1945-1947) ou Niki de Saint Phalle, avec ses *Nana-maisons*. Une exposition passionnante et « décoiffante ». ■

Sylvie Chardon

• *Women House*, jusqu'au 28 janvier 2018 à la Monnaie de Paris – Le 11Conti – 11, quai de Conti, Paris 6^e, 01 40 46 57 57. Diverses animations et visites guidées sont organisées : monnaiedeparis.fr.

FAIRE VIVRE LES REVUES

► **PENSER OCTOBRE 17 AUJOURD'HUI**

Ce numéro spécial est consacré au centenaire d'Octobre 17. Avec la chute du Mur de Berlin c'est tout un monde qui s'est trouvé englouti. Mais le monde nouveau alors né, notre monde présent, privé d'horizon communiste, dominé par un capitalisme brutal et conquérant, est celui de la dégradation du principe d'espérance. Ce pourquoi il convient de faire retour sur Octobre 17. Non dans un esprit de commémoration ou pour ouvrir un procès en indignité, mais pour une approche critique. Ce que la revue *Contre Temps* fait avec beaucoup de réussite !

Stéphane Rio

• *Contre Temps*. Revue de critique communiste, n° 34, juillet 2017, Éditions Syllepse.

► **PLAIDOYER ARGUMENTÉ**

Historien, Yan Lespoux retrace l'enseignement de la langue d'oc. Sociologue, il prône la survie de toutes les langues porteuses de patrimoine. Militant, il propose cette langue dans les programmes scolaires. **N. B.**

• *Pour la langue d'oc à l'école*, Yan Lespoux, Presses universitaires de la Méditerranée

NOS COLLÈGUES ENREGISTRENT

► **CINQ VOIX DE FEMMES**

CorsiTania est l'heureux mariage de polyphonies corses et occitanes enregistrées au couvent de Corbara (Haute-Corse). Des chants puissants, cinq voix de femmes, parmi lesquelles celles de Nadine Cesari, professeure de lettres au lycée d'Aubagne et la grande Jacky Micaelli, pionnière des polyphonies féminines corses, récemment emportée par la maladie à l'âge de 62 ans. **Cécile Exbrayat**

• *CorsiTania*, Jacky Micaelli et U Ponticellu, disponible à la vente auprès de : cesarinadine@yahoo.fr

NOS COLLÈGUES EXPOSENT

► **CROQUEUSE DE PAPIERS**

Professeure d'arts plastiques à Vedène (84), Éléonore Dadoit-Cousin est plasticienne et croqueuse de papiers en tout genre. Chaque semaine depuis bientôt sept ans, elle crée un nouveau collage : sa paire de ciseaux, un tube de colle et une inspiration immédiate. Elle offre à ses œuvres un support noble grâce à un travail d'impression à tirage limité. Sa nouvelle exposition démarre le 8 décembre à Villeneuve-les-Avignon (30), à l'occasion de la troisième édition des Rencontres d'Aubergine. Pour celles et ceux qui sont trop loin, suivez son blog ou sa page Facebook « Éléonore – des collages immédiats ». **C. E.**

• <http://descollagesimmédiats.over-blog.com>

Suivre l'actualité culturelle sur www.snes.edu et désormais également sur Facebook

sous le nom « Culture SNES » et sur Twitter

Pour suivre les publications culturelles du SNES-FSU et aussi les « événements » associés, rendez-vous sur la page Facebook. Le rattrapage culturel de fin de semaine peut désormais se faire grâce à Twitter. Cinéma, théâtre, musique, jazz et chansons, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... Sur le site, sur Facebook et Twitter, on trouve aussi des développements sur les articles publiés dans *L'US Mag*. Est aussi accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES-FSU) dans toute la France.

LE TEMPS DE LIRE, D'

Beaux Livres, livres pour la jeunesse, livres de réflexion, polars... Temps d'entendre des musiques diverses, aussi diverses Temps de voir via les coffrets DVD qui permettent à la fois de revoir des classiques et de rendre compte du jeune cinéma.

Beaux Livres



♦ *Gauguin*, Françoise Cachin, Flammarion, 312 p., 200 illustrations, 35 € ; *Paul Gauguin*, Laure-Caroline Semmer, Larousse, 128 p., 12,90 €.

Temps de lire. L'année 2017 a été une année Gauguin. Une rétrospective au Grand Palais jusqu'au 22 janvier 2018 et un film avec Vincent Cassel. Une monographie chez Flammarion et une présentation chez Larousse.



♦ *Atlas du Street Art et du Graffiti*, Rafael Schacter, Flammarion, 400 p., 300 illustrations, 39,90 €.

Temps de lire. « L'art urbain a conquis les murs de la planète. » Les enjeux de cette forme d'art populaire sont ici bien mis en évidence.



♦ *Icônes de l'art moderne - La collection Chtchoukine*, sous la direction d'Anne Baldassari, fondation Louis Vuitton/Gallimard, 456 p.

Temps de lire. Catalogue de l'exposition de la fondation Louis Vuitton. Superbe !



♦ *Anne et Patrick Poirier*, sous la direction de Laure Martin, Flammarion, 264 p., 49 €.

Temps de lire. Vagabondages argentiques proposés par ces enfants d'un siècle destructeur.



♦ *Une vie de Gala*, Dominique Bona, Flammarion, 216 p.

Temps de lire. Surnommée « la muse redoutable », Gala résiste à la biographie. Passent Éluard, Ernst et Dali.



♦ *Pierre Paul Rubens*, Valérie Métails, Larousse, 128 p., 12,90 €.

Temps de lire. La vie du peintre à travers ses œuvres en explicitant ses techniques.



♦ *Le Massacre des Innocents*, Poussin, Picasso, Bacon, sous la direction de Pierre Rosenberg, Flammarion, 192 p.

Temps de lire. Catalogue qui permet de rendre compte de la genèse de l'œuvre de Poussin et son influence sur Picasso et Bacon, et même Annette Messager.



♦ *Les vies de Jack London*, Michel Viotte, Noël Maubert, Éditions de La Martinière.

Temps de lire. Une iconographie exceptionnelle pour un destin hors du commun.



♦ *Tsiganes, Le Paradis des Yeux*, Johann Le Berre, livre-CD, co-édition Goater et l'Œuf.

Temps de lire et d'entendre. Partez à la rencontre du groupe Kesaj Tchave qui réunit par la musique de jeunes Roms issus des bidonvilles du nord-est de la Slovaquie.



♦ *L'Humanité, Figures du peuple*, Danièle Tartakowski, Gérard Mordillat, Flammarion.

Temps de lire. *L'Humanité* accompagne l'histoire du peuple depuis plus d'un siècle. Riche d'images à l'esthétisme puissant et à la remarquable force documentaire.



♦ *Cinéma de minuit*, 40 ans, 2 000 films, Patrick Brion, éditions Télémaque.

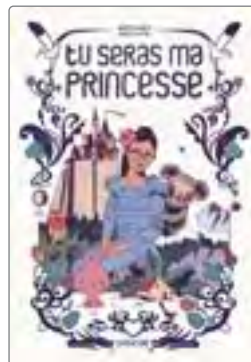
Temps de lire. Quarante ans de films présentés lors de la mythique émission.

Jeunesse



♦ *Histoires d'amis*, G. Solotareff, EDL, 2017, 24,80 €.

Temps de lire. Cet album réunit les grands succès de G. Solotareff : *Loulou*, *3 sorcières*, *Le chat rouge*, *Toi grand et moi petit* et *Quand je serai grand, je serai Père Noël*.



♦ *Tu seras ma princesse*, Marcus Malte, Régis Lejonc, Sarbacane, 2017, 18 €.

Temps de lire. Un père s'adresse à sa fille qui va naître et l'imagine aventurière, princesse, dompteuse... Poésie et fantaisie !



♦ *Gary Cook. Le pont des oubliés, tome 1*, R. Quirot, A. Jaurin, Nathan, 2017, 17,95 €.

Temps de lire. Gary vit dans un des derniers refuges sur la Terre, que la pollution a condamnée. Avec ses copains il rêve d'aventures...

ENTENDRE ET DE VOIR

que notre époque, le hard rock, le rock, le chant classique, le chant joyeux de Fats Domino qui vient de nous quitter... Ce n'est ici qu'une sélection qui est loin d'être exhaustive... Nous la poursuivrons sur le site (voir p. 39).

Musiques



◆ *Sgt. Pepper's Lonely Hearts Club Band*, 50th Anniversary, coffret limité, 4 CD, 1 DVD, 1 Blu-ray, Capitol, 104,90 €.

Temps d'entendre. Un album fondateur qui a changé la pop music.



◆ *Ok Computer*, *Oknotok*, 97-17, Radiohead, XL Recordings, 35 €.

Temps d'entendre. Une belle réédition en quatre vinyles de cet album mythique du groupe d'Oxford.



◆ *The Händel Album*, Philippe Jaroussky, Erato.

Temps d'entendre. La voix sublime de Jaroussky au service de Händel.



◆ *The indispensable Fats Domino*, coffret de 6 CD, Frémeaux et Associés.

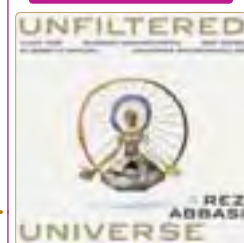
Temps d'entendre. Hommage vivant et nécessaire.



◆ Un échantillon du patrimoine du jazz publié par Frémeaux et Associés.

Temps d'entendre les concerts parisiens des années 1960, la batterie de Jo Jones, Ben Webster et les vocalistes de la Côte Ouest.

Un CD à découvrir



Rez Abbasi est un guitariste indien qui cherche à mêler le jazz à la musique indienne. Whirlwind Records.

Des livres nécessaires



◆ *Les Chiffonniers de Paris*, Antoine Compagnon, Bibliothèque illustrée des Histoires/Gallimard.

Temps de lire. Entre économie, urbanisme et littérature, un plongeon dans le Paris nocturne du XIX^e siècle.



◆ *À quoi bon penser à l'heure du grand collapse?* Paul Jorion, Fayard.

Temps de lire. Une réflexion originale sur la crise systémique actuelle.



◆ *Les bolcheviks prennent le pouvoir. La révolution de 1917 à Petrograd*, Alexander Rabinowitch, La Fabrique Éditions.

Temps de lire. Pour fêter le 100^e anniversaire de la Révolution russe en luttant contre tous les clichés idéologiques.



◆ *Dictionnaire des féministes. France - XVIII^e-XXI^e siècle*, PUF, 2017, 32 €.

Temps de lire. L'objectif de ce formidable dictionnaire est de nous apprendre tout ce qu'il faut savoir sur les mouvements féministes.



◆ *Sounds of Surprise - Le jazz en 100 disques*, Franck Médioni, Le Mot et le Reste, 268 p., 21 €.

Temps de lire pour mieux entendre. Une sélection, agrémentée de quelques erreurs, de CD de jazz.

Coffrets DVD



◆ *Hou Hsiao-hsien*, 6 œuvres de jeunesse, 6 DVD, Carlotta.

Temps de voir les débuts du cinéaste sud-coréen.



◆ *Alfred Hitchcock. Les années Selznick*, coffret Blu-ray, DVD, livre, Carlotta.

Temps de voir *Le Procès Paradine*, *la Maison du docteur Edwardes*, *Les Enchaînés*, *Rebecca*.



◆ *La collection Godard*. 7 films DVD ou Blu Ray, Studio Canal.

Temps de voir *À bout de souffle*, *Le Mépris*, *Alpha-ville*, *Une femme est une femme*, *Made in USA*, *Pierrot le Fou*, *Le Petit Soldat*.



◆ Coffret Virgile Vernier, 8 DVD, 1 bonus, éd. Shellac.

Temps de voir le nouveau cinéma français.



Les premières enquêtes de Victor Legris, Claude Izner, 10/18.

Temps de lire. Le début des œuvres complètes des sœurs Izner. Pour voir le Paris de la fin du XIX^e siècle.

« Nous subissons toujours les conséquences de la persistance de l'héritage sexiste »

Réjane Sénac est directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po – CEVIPOF. Elle enseigne à l'IEP de Paris et préside la commission parité du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Son dernier ouvrage, *Les non-frères au pays de l'égalité*, a été publié aux Presses de Sciences Po en 2017.

L'US Mag : *On n'a jamais autant parlé d'égalité entre les sexes qu'aujourd'hui et, pourtant, l'actualité la plus brûlante nous prouve que l'on est encore loin du compte en la matière...*

Réjane Sénac : Ce début de XXI^e siècle constitue incontestablement une période charnière. Après une seconde moitié de XX^e siècle marquée par une égalisation des droits, la tentation est grande de penser que nous sommes dans une ère post-juridique où l'égalité est un principe consensuel. La dispute n'est alors plus censée porter sur le « pourquoi » ou le « quoi », mais sur le « comment ». L'ampleur et la violence de l'opposition aux lois ouvrant le mariage civil aux couples de même sexe (17 mai 2013) et de rénovation de l'école (8 juillet 2013), ou plus récemment les réactions, dont celle de l'Académie française, à la mise en place de l'écriture inclusive, soulignent le piège que constitue cette « vision "post-politique" »⁽¹⁾ de l'égalité.

La levée de l'omerta sur les violences sexuelles avec les hashtags #MeToo et #Balancetonporc suite aux dénonciations du producteur de cinéma Harvey Weinstein permet de comprendre qu'au-delà d'un surmoi égalitaire, nous subissons toujours les conséquences concrètes de la persistance de l'héritage sexiste, entre ça et moi.

L'US Mag : *Comment analysez-vous l'application des lois dites « sur la parité », votées il y a maintenant près de 20 ans ? Que dit-elle de la société française et de son rapport à l'égalité femme-homme ?*

R. S. : Ces lois ne sont efficaces que là où leur application est strictement contraignante : dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseils régionaux et départementaux, la délégation française au Parlement européen. Là où la loi ne dit rien, l'exclusion des femmes du pouvoir persiste. C'est ainsi qu'en 2017, le chef de l'État, le chef de gouvernement, les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat, plus de 90 % des présidents de conseils départementaux et d'intercommunalité, 84 % des maires,



« La tentation est grande de justifier l'inclusion des femmes [...] au nom de leur différence, et non parce qu'elles sont reconnues comme des égales »

78 % des sénateurs et 61 % des députés sont des hommes. Ainsi, la démocratie française présente un visage de Janus avec, d'un côté, des collectivités territoriales et un gouvernement composés d'autant de femmes que d'hommes et, de l'autre, des têtes d'exécutif incarnant la recomposition de la « démocratie exclusive »⁽²⁾. Dans un registre plus qualitatif, l'analyse de la répartition sexuée des délégations – du gouvernement aux exécutifs de nos mairies – montre que la division du travail politique fonctionne encore sous le logiciel de la complémentarité. Alors que 80 % des adjoints aux finances sont des hommes, les femmes sont en charge de l'enfance/petite enfance/famille, du social et des affaires scolaires à plus de 85 %. La répartition horizontale des délégations sur le modèle papa-maman exprime une construction

sociale hiérarchisée dans une répartition verticale de la légitimité.

L'US Mag : *Selon vous, à l'antique exclusion des femmes de la « communauté des égaux » s'est substituée leur nécessaire inclusion au nom de leur complémentarité avec les hommes. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?*

R. S. : Dans un contexte de crise globale – financière et politique –, le recours au registre de la performance de la mixité est présenté comme la seule argumentation sérieuse et convaincante car réaliste. Dans ce contexte, la tentation est grande de justifier l'inclusion des femmes pour les mêmes raisons qu'elles ont été exclues, à savoir au nom de leur différence, et non parce qu'elles sont reconnues comme des égales. La diffusion dans le débat public d'arguments tels que « les femmes font de la politique ou du management autrement », « mixité égale valeur ajoutée », « la diversité c'est bon pour le business », qui semble à première vue relever d'un pragmatisme efficace et bienveillant, charrie en réalité une idéologie conservatrice reconfigurée dans une apparence plus respectable. Je propose de déchiffrer le mythe de l'égalité à la française à la manière

d'une enquête pour meurtre, celui de l'application de l'égalité pour les « non-frères ». L'étude de rapports, de discours, de données chiffrées et d'enquêtes qualitatives sur les principes de justification de l'inclusion des non-frères (promotion de la parité pour les femmes et de la diversité pour les « non-blanc.he.s ») permet de tester l'hypothèse de la modernisation croisée du mythe de l'égalité et de la complémentarité pour celles et ceux qui ont été exclu.e.s théoriquement et historiquement de la fraternité républicaine, à savoir non seulement les « non-hommes » au sens de non viril, mais aussi les « non-blanc.he.s ». La valorisation de la performance de la mixité sexuée et ethnoculturelle s'inscrit dans le même registre biopolitique de mise en scène de la performance de la complémentarité entre

frères et « non-frères ». Cette théâtralisation est incompatible avec l'égalité.

L'US Mag : *Pourquoi opposez-vous l'égalité à la fraternité qui est généralement réduite, dans vos ouvrages, à un principe d'exclusion ?*

R. S. : Affirmer en ce début de XXI^e siècle, comme le fait le site internet de l'Élysée, que la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est « notre patrimoine national », c'est revendiquer la centralité de la narration républicaine dans le roman national français. Avant de se demander comment la République française peut se donner les moyens de tenir ses promesses, il faut s'interroger sur leur sens. Si la devise française était « Liberté, Égalité, Sororité », la place privilégiée des

« La marchandisation de l'égalité est un poison sans antidote »

sœurs ne manquerait pas de faire débat. Il faut bien comprendre que, pas plus que la sororité, la fraternité n'a été, n'est ou ne pourra être, neutre et universelle. Les appels à « refaire fraternité » pour répondre à la peur de la segmentation de la population française sont, à ce titre, significatifs de la cécité paradoxale de ceux qui continuent à prôner le lien et l'unité à travers un mot, la fraternité, charriant une conception exclusive de la démocratie.

L'US Mag : *D'où l'importance, dans votre réflexion, de l'expression de « non-frères », que l'on retrouve par exemple dans le titre de votre dernier ouvrage...*

R. S. : Cette expression permet d'explicitier que c'est sur le registre de la négation, de l'opposition actif/passif que certains groupes d'individus ont été définis comme incapables d'être autonomes, et donc d'être des acteurs politiques légitimes. Qu'elles/ils soient singularisé.e.s par un renvoi à leur sexe ou à leur couleur de peau, les non-frères ont pour point commun d'être sorti.e.s du politique au nom de leur prétendue impuissance à prendre de la distance par rapport à « leur nature », c'est-à-dire à leur animalité. Les femmes sont renvoyées à leur faiblesse physique, versant négatif de leur « beau » destin maternel et maternant, et les « non-blanc.he.s » à la prédominance de leur force physique et de leurs traditions. La définition de ce que doit être un.e citoyen.ne français.e au XXI^e siècle est ainsi à comprendre à la lumière de la généalogie sexuée et raciale de la nation française⁽³⁾. Elle doit être, en particulier, examinée à l'aune de la confiscation du pouvoir fondamental d'être en position de classificateur, c'est-à-dire d'avoir la légitimité de définir les règles du jeu et de se positionner au sommet de la hiérarchie.

Ainsi, la devise française incarne l'héritage historique et théorique d'une République où les « hommes blancs » tracent les limites du politique, en termes à la fois de ce qui est politique et de qui est politique. Mes recherches ont pour propos d'examiner les répercussions contemporaines de cet héritage.

L'US Mag : *Que suggérez-vous pour que l'égalité devienne enfin effective ?*

R. S. : L'importance donnée au registre de la performance dans la promotion de la parité et de la diversité démontre que tend à s'imposer aujourd'hui une approche conséquentialiste où la priorité n'est pas à la mise en œuvre de ce que l'on considère juste, mais de ce qui est posé comme bon car rentable. La justification des politiques d'égalité par l'argument de la performance soulève ainsi des discussions en termes non seulement de rigueur

scientifique et de portée idéologique, mais aussi d'implications concrètes, et ceci à deux niveaux. D'une part, si la performance de la mixité est démontrée, les non-frères sont inclus comme complémentaires, et non comme égaux. D'autre part, si la performance n'est pas démontrée, l'égalité devient une option irrationnelle. Ne succombons pas à la tentation de mettre la cerise de la performance sur le gâteau de l'égalité. Il est soit cynique, soit naïf, de penser que l'on pourra ôter la cerise si l'on constate qu'elle empoisonne le gâteau. C'est en effet ne pas comprendre que la marchandisation de l'égalité est un poison sans antidote.

Dépasser cette tentation exige de penser l'application du principe d'égalité en contexte, c'est-à-dire à la fois dans sa profondeur historique et dans son épaisseur sociale et politique. Les différences de situation doivent ainsi être prises en compte pour éviter de reproduire des discriminations structurelles. C'est à cette condition que la mise en place de mesures de discriminations positives, quel que soit le secteur de politique publique (des REP+



aux lois instaurant un quota pour partager les postes à responsabilité), participera à la déconstruction de l'ordre inégalitaire. Si ces mesures sont portées au nom de la performance de la mixité, et non de la remise en cause des différenciations jugées illégitimes, elles contribueront à renaturaliser les hiérarchies sociales et politiques dans une inclusion sous conditions. L'enjeu est que tou.te.s et chacun.e soient imaginé.e.s et traité.e.s comme un.e semblable. Pour cela, il faut promouvoir « l'égalité dans l'accès aux moyens de l'indépendance » au-delà de la « répartition aléatoirement inégale des avantages initiaux (talents, accès aux ressources) »⁽⁴⁾. ■

Propos recueillis par Jean-François Claudon

(1) Chantal Mouffe, *L'Illusion du consensus*, Albin Michel, 2016, p. 8.

(2) Geneviève Fraisse, « La démocratie exclusive : un paradigme français », *Pouvoirs* n° 82 (1997), p. 5-16.

(3) Voir à ce titre Abdellali Hajjat, *Les Frontières de l'« identité nationale »*. *L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, La Découverte, 2012, ainsi que Elsa Dorlin, *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, La Découverte, 2006.

(4) Jean-Fabien Spitz, « L'État social et le dilemme de l'égalité et de la liberté », *Le Philosophoire* n° 37 (2012/1), p. 52-53.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- ▶ *Les non-frères au pays de l'égalité*, Presses de Sciences Po, 2017.
- ▶ *L'égalité sous conditions : genre, parité, diversité*, Presses de Sciences Po, 2015.
- ▶ « Le contrat social à l'épreuve de l'offensive contre ladite "théorie du genre" », dans Laurie Laufer & Florence Rochefort, *Qu'est-ce que le genre ?*, Payot, 2014, p. 231-243 (www.dailymotion.com/video/x2gbq2d).
- ▶ *L'invention de la diversité*, PUF, Le Lien social, 2012.
- ▶ Avec Annie Junter, « La diversité : sans droit ni obligation », *Revue de l'OFCE* 114 (2010/3), p. 199-231 (www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2010-3-page-167.htm).
- ▶ *La parité*, PUF, « Que sais-je ? », 2008.
- ▶ *L'ordre sexué : la perception des inégalités femmes-hommes*, PUF, collection « Le lien social », 2007.



LE SNES-FSU ÉTAIT PRÉSENT À LA COP23 du 14 au 17 novembre dans la délégation de la Confédération syndicale internationale (CSI) à l'invitation de l'Internationale de l'Éducation (IE). Cette 23^e « Conférence des Parties », instance décisionnelle suprême et annuelle pour les grandes conventions internationales sur le changement climatique avait lieu cette année à Bonn avec pour hôte la république des Fidji.

Une COP de transition



La CSI a pu porter jusqu'à la tribune de la plénière de la zone des négociations (appelée BULA, bonjour/bienvenue en fidjien) ses revendications sur une application rapide de l'Accord de Paris de 2015 visant à



ne pas dépasser une hausse de 2 °C de la température moyenne et sur l'obtention de garanties pour une transition juste vers un futur zéro carbone pour les travailleurs. Si, sur la transition juste, la CSI note des progrès notables – inclusion de cette notion dans les politiques des groupements écologiques et industriels, des gouvernements régionaux et des États – elle regrette en revanche les progrès très limités sur l'action climatique et l'absence de gouvernance. Bref, peu d'avancées

en provenance de la zone BULA...

En zone Bonn, deuxième zone de la COP23, où se sont déroulés les événements organisés par les délégations et les différentes organisations inter- ou non-gouvernementales, on trouvait en revanche beaucoup plus de passion, d'envie et d'énergie.

Rôle fondamental de l'éducation

C'est dans cette zone que la délégation de l'IE a pu rappeler le rôle fondamental que l'éducation doit jouer pour lutter contre le changement climatique. Dennis Sinyolo, coordinateur principal de l'unité de l'éducation et de l'emploi de l'IE, a notamment été orateur lors d'un panel de la journée thématique éducation de la COP23. Il a rappelé l'importance de l'inclusion de l'éducation à l'environnement dans les programmes scolaires partout autour du globe. Mais aussi la nécessité de s'appuyer sur le réel et le contexte local pour mobiliser les élèves sur ces questions et de construire un réseau mondial d'enseignants pour échanger au sujet de ces problématiques. Même si l'éducation n'a pas semblé au cœur des débats de cette COP, ces interventions ont permis de rappeler son importance en des

temps où, en France, la plupart des associations travaillant sur ces sujets et le Collectif français à l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD), dont le SNES-FSU est membre, subissent des réductions drastiques des subventions qui leur étaient allouées par les ministères concernés et les collectivités territoriales. ■ **Thomas Brissaire**



SÉNÉGAL. Comment une amicale, fondée par les enseignants les plus fragiles et les plus précaires, est-elle devenue la première force syndicale enseignante ? Souleymane Diallo, fondateur et secrétaire général du Syndicat des enseignants libres du Sénégal évoque cette aventure syndicale.

Le SELS, une organisation jeune et dynamique

Àu début des années quatre-vingt, la Banque Mondiale et le FMI imposent auprès de nombre de pays africains la « politique d'ajustement structurel », qui signifie en clair une baisse drastique de l'investissement de l'État dans le secteur public. Au Sénégal, un coup d'arrêt est donné au recrutement de fonctionnaires, en particulier d'enseignants. À la place, l'État crée les « volontaires de l'éducation », sans formation, sans perspective de carrière, avec une bourse dérisoire en guise de salaire.

En 1995, les volontaires de l'éducation s'organisent en Amicale afin de lutter collectivement pour obtenir un plan de carrière et des conditions de travail décentes. Une première reconnaissance a lieu en 1999 avec la création

du corps des maîtres contractuels, agents de l'État non fonctionnaires, bénéficiant de droits syndicaux. L'opportunité est saisie de transformer l'amicale en syndicat : c'est ainsi que naît le SELS. Le nouveau syndicat combat sans relâche les injustices dont sont victimes les volontaires et maîtres contractuels. Étape par étape, il réalise les objectifs fixés : formation diplômante pour tous les maîtres contractuels, revalorisation des salaires (même si cela reste insuffisant), droit à la mutation, formation continue.

Au cœur de la précarité

En 2013, le SELS obtient la suppression du volontariat et dans le même temps, l'extension de centres de formation initiale dans toutes les

régions, la titularisation des maîtres contractuels sous condition de diplômes professionnels, la possibilité de postuler aux concours de la fonction publique et donc de devenir fonctionnaire.

C'est grâce à son action de terrain, instruit au cœur même de la précarité du travail, que le SELS gagne des adhérents dans tous les niveaux d'enseignements, chez les contractuels, comme chez les fonctionnaires. Le SELS remporte en avril 2017 les premières élections professionnelles organisées au Sénégal. Il est bien décidé à poursuivre la dynamique, à renforcer son caractère démocratique et à travailler avec d'autres syndicats pour l'avenir de l'éducation au Sénégal. ■

Jean-Hervé Cohen



© FENPROF

PORTUGAL. Manuela Mendonça, secrétaire nationale de la FENPROF, principal syndicat de l'éducation au Portugal, revient sur la réforme de l'autonomie des établissements. Elle préfigure un transfert des compétences à l'échelon local.

« La démocratie laisse place à la technocratie »

Au Portugal, les établissements dépendent administrativement, financièrement et pédagogiquement du ministère de l'Éducation. Une des mesures d'austérité imposée par le gouvernement de droite (2012-2015) et la troïka a conduit au regroupement de plusieurs établissements en « unités organiques » de grande dimension. Par exemple : les collèges X et Y + le lycée Z sont devenus une seule « unité organique ». Ainsi, dans les collèges X et Y, il n'y a plus de directeur, ni de conseil pédagogique^(*), ni de personnels administratifs, tout est centralisé dans l'école siège du « groupe scolaire ». Les enseignants ont souvent des classes dans différentes écoles du groupe scolaire. Il existe 811 « unités organiques », de taille et de composition variable. Derrière cette réorganisation, il faut voir de simples mesures de restriction budgétaire. La FENPROF a immédiatement combattu cette réforme et milite pour la fin de ces méga-groupements scolaires déshumanisés et sans rationalité pédagogique. D'autant que le désengagement de l'État qui se prépare fait craindre une régression de l'autonomie des établissements conduisant, de fait, au retour des inégalités dans le cadre d'une gestion décentralisée.

L'US Mag : Peut-on encore parler d'autonomie au sein des établissements ?

Manuela Mendonça : Dans le cadre législatif, l'autonomie se définit au travers de la capacité à élaborer et réaliser un projet éducatif impliquant tous les membres de l'équipe éducative. Le degré d'autonomie des écoles est marginal dans les domaines administratifs et budgétaires. Tout est régi par l'administration et les « petites fenêtres » d'autonomie pèsent bien peu dans la mise en œuvre du projet éducatif. Dans les domaines pédagogique et culturel, les écoles ont plus de libertés mais les règles administratives rigides et les contraintes budgétaires en limitent leur portée.



© FENPROF

L'US Mag : Les chefs d'établissement sont-ils toujours élus par les personnels ?

M. M. : Avant la révolution (avril 1974), il y avait des recteurs/directeurs nommés par le gouvernement et, véritables courroies de transmission de la dictature. Après la révolution (1976/1998), des conseils directifs ont été créés avec une équipe d'enseignants élus démocratiquement par leurs pairs. Le président de ce conseil représentait l'école, disposait d'un pouvoir disciplinaire sur le personnel, mais n'avait pas d'autres pouvoirs spéciaux. Il soumettait préalablement ses choix et décisions au collectif du conseil directif et du conseil pédagogique.

En 1998, une modification de la législation a permis aux écoles de s'orienter, toujours démocratiquement (enseignants, personnel et parents), vers le choix d'un directeur ou d'un conseil directif. Très peu d'écoles ont fait le choix d'un directeur. En 2008, le paradigme

« Pour le conseil pédagogique les enseignants ne peuvent plus élire librement leurs représentants, c'est le directeur qui les choisit. La pédagogie a été remplacée par la bureaucratie... »

a changé, la démocratie a disparu au profit d'une technocratie, imposant la figure du directeur comme obligatoire pour toutes les écoles (on l'a appelé « le retour du recteur »). Représentant unique et tout-puissant, il n'est pas élu par la communauté scolaire, *lato sensu*, mais par un conseil général, avec un maximum de 21 membres, où les enseignants ne peuvent dépasser un tiers du nombre total. Les représentants de la municipalité sont déterminants dans son choix. Pour le conseil pédagogique, les enseignants ne peuvent plus élire librement leurs représentants, c'est le directeur qui les choisit. La pédagogie a été remplacée par la bureaucratie...

L'US Mag : Quel est votre regard sur cette évolution ?

M. M. : La FENPROF dénonce cette perte d'autonomie. Il s'agit d'une sérieuse régression dans le fonctionnement démocratique de l'école publique. Ce modèle a de plus détérioré les relations de travail et le climat scolaire, multipliant les conflits.

Dans certaines écoles, on note des situations fréquentes d'abus de pouvoir, entraînant un sentiment croissant d'insécurité et de peur.

Nous revendiquons un cadre législatif qui redéfinisse la composition et l'élection de la



© FENPROF

direction, qui rétablisse la collégialité de son fonctionnement et la participation des représentants de la communauté scolaire dans les décisions. Nous défendons, au niveau local, la création de conseils locaux d'éducation dans lesquels les municipalités joueraient un rôle important mais pas déterminant.

Le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi qui prévoit la décentralisation des responsabilités en faveur des municipalités. La FENPROF s'oppose à cette déresponsabilisation de l'État dans le financement de l'éducation publique.

Elle ouvre la porte à une plus grande perméabilité, à la privatisation et à l'externalisation de l'éducation, à un plus grand contrôle sur les écoles, à un système de recrutement arbitraire donc à l'augmentation du clientélisme conduisant à une précarisation chez les enseignants, actuelle source de démotivation. Avec des inégalités de richesses entre les régions et les municipalités, nous pouvons craindre des répercussions sur la qualité de l'offre d'enseignement et sur les moyens, mettant en péril l'égalité des chances. ■

(*) Les membres du conseil pédagogique sont des enseignants qui ont des responsabilités de coordination pédagogique. Depuis 2008, le directeur choisit les représentants des départements et le directeur est obligatoirement président du conseil pédagogique. Cela a conduit à une configuration monolithique de cet organe – les opinions, les sensibilités et les différents points de vue sur la vie de l'école et ses projets pédagogiques ne peuvent plus se confronter d'une manière démocratique.

Empreintes génétiques

La France hors-la-loi

La Cour européenne des droits de l'Homme a jugé en juin certaines règles organisant le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) en France contraires à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. Cela concerne l'absence de différenciation du délai de conservation des données selon la nature des infractions commises, mais surtout l'impossibilité pour les personnes figurant dans ce fichier de demander un effacement de leurs données. Si cette décision n'est pas la remise en cause profonde souhaitable, son application dans le droit français serait un premier pas, que le gouvernement refuse pour l'instant de franchir malgré les demandes de nombreuses organisations de défense des droits.

Migrants

L'extrême droite s'en prend aux citoyens solidaires

Le 16 novembre, la justice a débouté l'élu FN de Nice, Olivier Bettati, et une association fantôme qu'il avait montée pour demander l'interdiction de Roya citoyenne, association solidaire venant en aide aux réfugiés qui passent dans la vallée de la Roya à la frontière italienne. Ne boudons pas notre plaisir puisque le juge a aussi condamné, de manière exécutoire, l'élu FN et son association à verser 5 000 € de dommages et intérêts à Roya citoyenne, plus 2 000 € de frais de justice. Cet argent sera plus qu'utile pour aider les migrants. Les forces d'extrême droite n'hésitent pas à transporter leur combat sur le terrain judiciaire, dans le seul but de faire perdre du temps, de l'énergie et de l'argent aux citoyens solidaires qui ne cessent de venir en aide aux migrants.

Arrestation politique

La France prend position

Salah Hamouri est en détention administrative depuis 80 jours dans une prison située dans le désert du Neguev. Malgré le silence des grands médias, la mobilisation populaire ainsi que celle d'élus ont permis des avancées sur le plan diplomatique. Après un rendez-vous à l'Élysée, le 9 octobre, une prise de position publique de la diplomatie a été effectuée le 25 octobre par le ministère des Affaires étrangères. Dans son communiqué, le Quai d'Orsay déclare « *Nous demandons que l'ensemble des droits de Salah Hamouri soient bien respectés* » et « *nous espérons sa libération* ». Le SNES-FSU poursuit son engagement dans la campagne pour sa libération.

USAGE DU CANNABIS

Ne pas faire l'économie du débat

Parmi les pistes de travail du gouvernement dans sa réforme de la procédure pénale figure l'extension de la forfaitisation des petits délits à l'usage de certains stupéfiants. Les usagers du cannabis seraient en effet toujours considérés comme délinquants, mais condamnés à des amendes forfaitaires, proches des actuelles contraventions. Il s'agirait, concrètement, de déjudiciariser les procédures intentées contre eux, sans pour autant en dépénaliser l'usage.

Dépénaliser ?

Si cette mesure, essentiellement motivée par la volonté de désengorger des tribunaux sous-dotés en moyens et effectifs, peut donner l'impression de pouvoir faciliter la vie des quelques 4,5 millions d'usagers (dont 1,4 million de réguliers) de cette drogue en France, elle ne doit pas conduire à escamoter un débat nécessaire sur le statut légal de ce produit.

En présentant l'usager comme un délinquant, voire un fauteur de troubles, au moins potentiel, la pénalisation éloigne les politiques publiques d'une nécessaire prévention centrée sur la lutte contre l'addiction et les effets sanitaires désastreux de cette drogue, notamment auprès des jeunes. C'est une des raisons pour lesquelles la Commission nationale des droits de l'homme s'était pro-

noncée, il y a un an, pour la suppression de toute poursuite à l'égard des simples usagers.

Pour autant, une dépénalisation « sèche », qui ne serait pas très éloignée de l'abandon pur et simple des poursuites qui est déjà souvent pratiqué sur le terrain, pourrait avoir des conséquences tout aussi dramatiques, y compris chez nos élèves (il faut rappeler qu'un élève de Troisième sur quatre et un élève de Terminale sur deux a déjà expérimenté le cannabis). Des conséquences à la fois sanitaires, mais aussi sociales si elles conduisent à renforcer les réseaux de trafiquants.



Un enjeu de société

La question en débat est celle du discours en direction de la jeunesse : l'approche strictement répressive dans un contexte de banalisation sociale de l'usage du cannabis a pour effet de légitimer chez certains adolescents un discours inverse qui en minimise les conséquences en se fondant sur l'hypocrisie, réelle ou supposée, des adultes.

Des options diverses, incluant la légalisation réglementée, sont sur la table depuis de nombreuses années. Il est temps que le débat se mène et débouche sur des décisions éclairées plutôt qu'à des mesures prises en catimini et visant uniquement à cacher le problème. ■ **Hervé Le Fiblec**

LIBERTÉ DE LA PRESSE ET JUSTICE SOCIALE

Même combat

L'assassinat de Daphne Caruana-Galizia devant son domicile le 16 octobre dernier rappelle avec brutalité les risques encourus dans certains pays par celles et ceux qui dénoncent les malversations financières des grands acteurs économiques. Cette journaliste maltaise dénonçait depuis des années les fraudes et la corruption qui sévissent dans son pays, État membre de l'UE. Elle faisait partie du Consortium International des Journalistes d'Investigation (ICIJ) qui avait publié les « Panama Papers » en 2016 et ont publié, quelques semaines après son assassinat, les « Paradise Papers ».

La fraude et la corruption volent les peuples des ressources fiscales nécessaires à la redistribution et à la justice sociale. Combinées aux politiques d'austérité, elles tuent chaque jour : misère et grande pauvreté, problèmes de santé publique, dégradation ou disparition des services publics. La grande criminalité participe de cette logique mortifère qui affaiblit les États et leur ôte les moyens d'agir (réguler, prévenir, protéger les citoyens menacés).



Crime politique ?

Le nom de Daphne Caruana-Galizia vient allonger la liste des journalistes assassinés dans l'exercice de leur métier.

La liberté de la presse est vitale pour nos démocraties. Souhaitons que l'horreur et l'indignation suscitées par cet assassinat odieux perdurent et encouragent journalistes, citoyens et politiques à exiger que toute la lumière soit faite sur les paradis fiscaux et sur tous les mécanismes de fraude à grande échelle contre lesquels les pouvoirs publics doivent lutter sans relâche. ■

Fabian Clément

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 2 octobre 2017 au 2 février 2018, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur calden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur

(1) Offre soumise à crédits, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (prêt immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

calden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

- Ah, cool! J'ai reçu l'argent de la poussette double que j'ai vendue.

- Un message de ta banque ?

- Non, de mon appli Nestor!
C'est devenu super facile de gérer mon argent. Grâce aux notifications, je sais toujours où j'en suis.



NESTOR PAR MAIF

L'application pour gérer son argent et ses comptes.

À télécharger sur Apple Store et Google Play (saisissez « Nestor budget »).

Également disponible sur www.nestor-par-maif.fr

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant